

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME DIX-SEPTIÈME
(3^e série. — 1910)

SOISSONS
IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

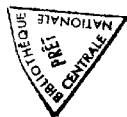
PLACE SAINT - GERVAIS

MDCCCCXII

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS



8° Lc 21 31
Per 80
10.017
~~Aims II~~
A

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS



Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. viii ; épit. xxiv.

TOME DIX-SEPTIÈME
(3^e série. — 1910)

SOISSONS
IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE
PLACE SAINT - GERVAIS
—
MDCCCCXII

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1910

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1910

Séance du Lundi 10 Janvier 1910 (1)

Présidence de M. LECER, Président

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. l'abbé Dunand, chanoine de la cathédrale de Toulouse, auteur de divers ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, demande à la Société de vouloir bien lui indiquer les limites du diocèse de Soissons, au moment du procès de Jeanne d'Arc.

La lettre de M. l'abbé Dunand est transmise à notre collègue, M. Félix Brun, qui a fait d'intéressantes recherches sur Jeanne d'Arc et veut bien se charger de donner les renseignements demandés.

Il faut noter que M. le chanoine Ledouble a déjà étudié cette question dans une brochure parue en 1909.

M. Fernand Blanchard donne lecture du commen-

(1) Le lecteur voudra bien excuser les lacunes, les imperfections que peuvent contenir les procès verbaux de l'année 1910. Une mort subite a enlevé le 14 octobre 1911 notre érudit et regretté secrétaire M. Blanchard, avant qu'il ait pu mettre la dernière main à ces procès-verbaux, qu'on a rédigés, au moins en partie, en se servant de ses notes.

cement de son étude sur les derniers abbés de Saint-Jean des Vignes, dont la vie n'avait été encore l'objet de recherches approfondies (1).

M. Blanchard fait passer sous les yeux des membres présents le brevet sur parchemin de nomination de Bérenger de Sassenage, qui fut abbé de Saint-Jean des Vignes de 1703 à 1762 et fut enterré dans la cathédrale; il fait remarquer que la famille de Sassenage existe encore; les petits neveux de notre abbé habitent le château de ce nom, situé dans le département de l'Isère.

Il est décidé que la conférence déjà décidée de M. Lefèvre-Pontalis aura lieu le 4 mars dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau.
Sont élus ;

Président : M. LECER.

Vice-Président : M. BUREL.

Secrétaire : M. BLANCHARD.

Vice-Secrétaire archiviste : M. BOUCHEL.

Trésorier ; M. BATTEUX.

M. l'abbé de Larminat, directeur du grand séminaire, est élu membre de la Société.

MM. Chaleil et Guillemot présentent la candidature de M. Duez, de Bellevue.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

(1) Il est malheureusement impossible de reproduire dans le Bulletin ce travail qui aurait offert le plus vif intérêt, mais dont la rédaction a été interrompue par la mort de l'auteur.

Séance du Lundi 7 Février 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Parmi la correspondance, M. Blanchard signale une lettre de M. Jadart, secrétaire de l'Académie de Reims, lettre dans laquelle l'érudit bibliothécaire demande des renseignements sur les cadrans solaires du Soissonnais.

M. Lhermite indique le cadran solaire de la maison qui lui appartient, rue Saint-Christophe. De son côté, M. l'abbé Hivet révèle l'existence d'un cadran solaire horizontal, gravé sur ardoise, placé dans le jardin de l'évêché, sous l'épiscopat de Mgr Duval.

M. Félix Brun donne communication de la réponse faite par lui à M. le chanoine Dunand, auquel il a signalé le travail consacré par M. l'abbé Ledouble au sujet qui l'intéresse.

Dans la lettre adressée à l'historien toulousain, M. Brun examine la question suivante : Quel eût été le sort de Jeanne d'Arc, si elle avait été prise sur le territoire du diocèse de Soissons et jugée par notre évêque. Selon lui, la sentence aurait été la même. L'évêque de Soissons, Renaud des Fontaines, était grand partisan du duc de Bourgogne et des Anglais, ainsi que tous les habitants de notre région ; la ville de Soissons, encore couverte de ruines, ne pouvait oublier qu'elle avait été mise à sac, une vingtaine d'années auparavant, par le roi de France et les Armagnacs.

M. Blanchard présente à la Société un cachet d'un très grand intérêt pour Soissons. Sur ce cachet sont gravées les armes anciennes de la ville, entourées de guirlandes et d'ornements du xviii^e siècle. L'écusson proprement dit est « de gueules à la fleur de lys d'argent ». Malgré l'absence d'inscription, les armoiries figurées ne peuvent laisser aucun doute sur la destination de ce cachet ; c'est évidemment l'ancien sceau de la ville, mis sans doute au rebut au moment de la Révolution. On le croyait perdu à jamais, quand le conservateur du musée eut la bonne fortune de le découvrir récemment chez un habitant du faubourg Saint-Waast, M. Bleschet, qui l'avait trouvé lui-même dans un lot de ferraille. Sur la demande de M. Blanchard, M. Bleschet a généreusement fait don de ce cachet au musée de la ville.

M. Duez est élu membre de la société.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

BLANCHARD.

Séance du Lundi 7 Mars 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Notre collègue, M. de Roucy, offre au nom de l'auteur, M. Guynemer, de Compiègne, trois brochures qui ont pour titre :

Histoire de l'Hôtel du Sacré-Cœur, d'après les documents de la commission du vieux Paris.

La paroisse Saint-Antoine de Compiègne.

Le souterrain de Saint-Corneille de Compiègne.

Notre collègue, M. le chanoine Ledouble, fait hommage du tirage à part d'un travail paru dans l'*Argus* et intitulé : *A propos de l'année 1910.*

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

M. Blanchard rend compte de la conférence faite le 4 mars par M. Lefèvre-Pontalis dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, où se pressaient près de deux cents personnes.

Au début de la séance, M. le président Lecer, au nom de la Société, adressa tous ses remerciements à la municipalité qui avait bien voulu lui accorder l'hospitalité, puis donna la parole à M. Lefèvre-Pontalis.

Une fois de plus, l'éminent conférencier se prodigua sans compter et traita son sujet avec cette clarté d'exposition, cette compétence que chacun admire.

Le savant professeur avait choisi comme thème de conférence l'étude des anciennes maisons de France. Des photographies, projetées sur l'écran, accompagnaient au fur et à mesure ses explications. Presque toutes ces photographies avaient été prises par l'orateur lui-même et augmentaient, par leur intérêt, l'attrait de cette conférence.

La première partie de la séance fut consacrée aux maisons de pierre, la deuxième aux maisons de bois, depuis l'époque romane jusqu'au xvii^e siècle. La remarquable maison de bois de Vailly ne fut pas oubliée.

M. Lefèvre-Pontalis obtint, dit M. Blanchard, en

terminant, le plus vif et le plus légitime succès, les applaudissements lui furent prodigués, et la Société tient à lui témoigner toute sa reconnaissance. Elle remercie aussi M. l'abbé Hivet, qui avait bien voulu se charger des nombreuses projections photographiques.

Il est ensuite donné lecture, au nom de M. Firino, d'une étude biographique sur un Soissonnais, le général Vinot.

M. Scalàbre, de Braine, auquel la Société doit tant d'obligeantes communications, lui fait parvenir et offre au musée un sceau de cuivre du district de Noyon, de l'époque révolutionnaire. Sur ce cachet, qui était employé comme timbre humide, on voit gravé, au centre, un bonnet phrygien accompagné des initiales L. E. F. c'est-à-dire Liberté, Egalité, Fraternité.

M. Blanchard présente ensuite, au nom de notre collègue M. Leloutre, une planche de chêne portant une inscription en lettres noires et trouvée sous le parquet de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, proche la grille de clôture des religieuses. Cette inscription est destinée au musée. En voici le texte :

« L'autel et le parquet détruits sous le règne de la Terreur, par le nommé Brayer, prêtre marié, ont été rétablis par les soins et aux dépens des Religieuses hospitalières, Saint Gervais, Sainte Monique, Sainte Julie, Sainte Sophie, Saint Paul et Mesdemoiselles Buiron, Vitter et Lambert, leurs associées, l'an 1801, ou l'an 9^e Répub. 2^e année du consulat de Bonaparte. M. Jean Brayer, alors administrateur, y a beaucoup contribué, disant qu'il était à propos qu'un second Brayer réparât les torts de son prédécesseur. Fait par

Pierre-Alexis Neveux, menuisier rue du Chapron-Rouge. « Pries pour leurs âmes. »

Le conservateur remercie vivement MM. Scalabre et Leloutre.

Il est ensuite procédé à la présentation de quatre nouveaux candidats.

M. Georges Deviolaine, qui a pour parrains MM. Emile Deviolaine et Lecer.

M. Rabourdin, directeur de la Banque de France, présenté par MM. Chaleil et Hennequin.

MM. Georges Bertrand et Paul Lambert présentés par MM. Burel et Guillemot.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 4 Avril 1910

Présidence de M. BUREL, Vice-Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président signale une lettre de M. Guynemer, membre de la Société historique de Compiègne, qui demande quelques renseignements sur les lieux dits de la commune de Chavigny. M. le chanoine Binet veut bien faire dans les actes anciens concernant ce village les recherches nécessaires, et répondre à la question posée.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre et de diverses notes adressées à la Société par M. l'abbé Trelcat, curé d'Ors. Dans ces notes, l'auteur établit

que Jean Milet, évêque de Soissons fut évêque commendataire de Saint Crépin (Nord), et non de Saint Crépin le Grand de Soissons, comme on le croyait jusqu'ici. M. l'abbé Binet se charge d'examiner et d'analyser ces documents pour le bulletin.

M. Berthe, de Vailly, offre à la Société une collection complète de cartes postales en phototypie représentant les monuments de la région. Cette collection a été éditée par le donateur lui-même avec beaucoup de soin et présente un grand intérêt. De vifs remerciements sont adressés à M. Berthe.

Communication est ensuite donnée d'un article de M. G. d'Esparbès, conservateur du musée de Fontainebleau, article dans lequel il est fait allusion au dévouement patriotique d'une femme de Crouy en 1814.

M. Guillemot appelle l'attention sur un ouvrage intitulé la Procession de Soissons pour la délivrance des Enfants de France. Cette relation, parue en 1530, est l'œuvre de Jacques Petit, procureur du Roi au comté de Soissons. Elle a été rééditée en 1877 par Téchener. On y trouve des renseignements précieux sur notre ville à cette époque.

MM. Bertrand, Georges Deviolaine, Lambert et Rabourdin sont élus membres de la Société.

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de M. de Buttet, lieutenant au 67^e de ligne, et de M. Macret, sous-inspecteur des domaines; MM. Foulon et Blanchard, celle de M. Kretzschmar, industriel à Soissons.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Vice-Président,

BUREL.

Le Secrétaire,

BLANCHARD.

Séance du 2 Mai 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'apprendre à ses collègues les décès de MM. Brucelle et Legry et donne lecture des notices nécrologiques qu'il a consacrées à chacun de ces membres de notre Société.

Messieurs,

Depuis notre dernière séance, deux deuils cruels nous ont frappés : le 8 avril, M. Brucelle, tombé accidentellement dans la rivière de Crise, y trouvait une mort tragique et, quelques jours plus tard, le 25 avril, notre vénéré doyen d'âge, M. Legry, s'éteignait doucement en son domicile à Vailly.

M. Brucelle était des nôtres depuis 1901. Erudit, laborieux, ayant pris, dans la profession de clerc de notaire qu'il avait exercée pendant quelque temps, l'habitude des recherches dans les pièces d'archives, notre nouveau collègue avait vite conquis parmi nous une place importante, et il enrichit notre Bulletin de nombreuses études se rapportant à notre histoire locale : Pierre-Frite de Crouy ; dolmen de Vauxrezis ; pierre d'Ostel ; confrérie de Saint-Quentin de Berzy ; théâtre de Soissons à la fin du XVIII^e siècle ; église de Saint-Waast pendant la Révolution, etc. etc.

En 1905 nous lui avons confié le poste de vice-secrétaire ; mais, un peu plus tard, il s'engagea dans

une entreprise commerciale qui lui enleva une grande partie des loisirs qu'il consacrait à notre œuvre, et sa collaboration se ralentit peu à peu. Un jour même vint où il nous pria de le relever de sa fonction de vice-secrétaire. Cependant il n'avait pas complètement abandonné ses recherches historiques, et nous savions qu'il avait en préparation quelques études qu'il nous destinait.

La mort l'a fauché en pleine vigueur, à 45 ans à peine.

Ses obsèques ont eu lieu à Soissons. Votre bureau et un certain nombre de sociétaires, prévenus en temps utile, ont pu présenter à sa famille éplorée, à sa veuve, et à ses chers enfants qu'il adorait, le témoignage de notre douloureuse sympathie et de nos profonds regrets.

*
**

M. Legry occupait, depuis de longues années, dans la région soissonnaise et même dans le département de l'Aisne, une situation considérable due à sa haute intelligence, à son savoir, à son aptitude à la gestion des affaires publiques et aussi à son extrême bonté et à sa bienveillance inlassable.

Maire de Vailly, président du Conseil général, président de la commission administrative de l'asile de Prémontré, président ou membre de tous les groupements qui s'intéressent au bien public, il avait conquis dans notre région, et depuis un grand nombre d'années, une situation exceptionnelle. Aussi ses obsèques eurent-elles le caractère d'un véritable deuil public.

Dans l'immense labeur qu'il accomplit au cours de sa longue carrière, M. Legry n'a pu consacrer que peu de temps à notre œuvre : cependant il s'intéressait à nos études, les suivait avec attention, se tenait au courant de nos recherches et ne laissait passer aucune occasion de les favoriser.

Il appartenait à notre compagnie depuis 1874 ; aussi votre Président a-t-il jugé de son devoir d'aller vous représenter à la cérémonie funèbre, à laquelle assistèrent également un très grand nombre de nos collègues.

M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Lengelé invitant la Société à venir assister, ce jour même 2 mai, à l'exploration d'une sépulture de la nécropole des *Longues Raies*.

La Société se rend immédiatement sur le terrain de la nécropole. Comme précédemment, M. Lengelé avait fait enlever la terre d'une tombe jusqu'au niveau des ossements, puis la sépulture fut explorée par lui-même en présence de nos collègues qui suivaient cette fouille avec le plus vif intérêt. Quoique ne contenant aucune verrerie, ni aucun objet de bronze, cette sépulture avait un mobilier nombreux se composant de poteries diverses, en terre dite de Samos, en terre noire, jaunâtre et grise. Les vases rencontrés consistent en plusieurs écuelles creuses ou bols, en gobelets de la forme « *poculum* » et enfin en une amphorine. On remarque sur un de ces vases un graffiti de quatre lettres séparées par un point central, semble-t-il. On y lit Γ . N. E. R. La première lettre affecte la forme d'un gamma grec. On trouva

enfin dans cette fosse une cuiller en os, analogue à celles précédemment découvertes.

Après avoir assisté à l'exploration de cette sépulture, la Société examina, en revenant à Soissons, les vestiges des constructions gallo-romaines retrouvées à l'endroit que M. Blanchard avait signalé, l'an passé, comme étant l'emplacement de constructions antiques. Ses prévisions n'ont pas été trompées.

Ce terrain est situé à l'angle du chemin du Paradis et de la route de Pasly. Des habitations économiques vont y être élevées sous la direction de M. Chaleil, notre collègue. En procédant aux fouilles pour les fondations, on remit au jour de nombreux vestiges antiques, tels qu'un dé de colonne analogue, comme dimensions, aux colonnes trouvées lors du démantèlement, un débris de meule, de nombreux morceaux de poteries antiques. Des traces très visibles de feu et de fumée démontrent que les constructions élevées en cet endroit ont été anéanties par un incendie, comme le reste des édifices romains situés dans la plaine

M. l'abbé Binet donne ensuite lecture de son rapport sur les documents communiqués par M. l'abbé Trelcat et relatifs à Miiet, évêque de Soissons, rapport qui sera inséré au Bulletin.

A ce propos, M. l'abbé de Larminat signale une épitaphe inconnue d'un frère ou d'un neveu de cet évêque et retrouvée par lui à Rome ; il en donnera le texte à la Société.

MM. de Buttet, Kretzschmar et Macret sont élus membres de la Société.

MM. Burel et Alex. Aubineau présentent la candi-

daturation de M. Jules Aubineau, fabricant de sucre à Ciry ; MM. Lecer et Burel, celle de M. Poitou, directeur de la Société générale ; MM. Lecer et Leloutre, celle de M. Larchet, maître d'études à l'école libre Saint-Georges ; MM. Lecer et Bouvet, celle de M. Labbé.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 6 juin 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Lecer donne lecture d'une notice sur M. le chanoine Ledouble, récemment décédé.

Messieurs,

Depuis notre dernière séance, un nouveau deuil nous a rattrapé : le 28 mai, notre vénéré collègue, M. le chanoine Ledouble s'est éteint à l'âge de 83 ans, après avoir gardé, jusqu'au dernier jour, sa vive intelligence et son ardeur au travail. Ses obsèques ont été célébrées à Soissons le 1^{er} juin ; notre compagnie y était largement représentée.

M. Ledouble n'était pas seulement un prêtre d'une grande vertu et d'un grand mérite : ce fut aussi un homme d'étude, d'un jugement droit, d'une compréhension vive et très laborieux. Aussi l'autorité ecclé-

siastique mit-elle à contribution ses aptitudes personnelles, en lui confiant d'abord une chaire de professeur au collège Saint Charles de Chauny, puis la fonction de secrétaire particulier, enfin celle de secrétaire général de l'Evêché. Il occupa cette dernière charge jusqu'au jour où son grand âge et l'affaiblissement physique qui en était la conséquence le forcèrent à prendre sa retraite.

Un homme de cette haute capacité ne pouvait rester indifférent à nos études particulières et, depuis 26 ans, il était l'un de nos plus dévoués collaborateurs. Notre Bulletin ne contient cependant qu'un nombre assez restreint de communications présentées par M. Ledouble, celui-ci ne pouvant, en raison de ses délicates et absorbantes occupations professionnelles, disposer que de peu de temps en notre faveur. Mais il assistait fréquemment à nos séances, où il ne nous ménageait pas ses conseils toujours très goûtés et aussi, il faut bien le dire, ses critiques, car M. Ledouble était ami de la controverse. Heureusement les joutes oratoires qu'il soulevait parfois ne faisaient qu'animer nos discussions, sans jamais en troubler la bonne harmonie.

Ses études personnelles figurant au Bulletin ont généralement trait à l'histoire religieuse de notre région. Je citerai : les origines de Liesse, Saint-Waast, La Porte-aux-Anes, la Cathédrale. Tous ces écrits, rédigés par une plume fine et délicate, ont le caractère net et précis qui caractérisait le tempérament de notre ami.

Depuis quelques années, M. Ledouble, devenu plus débile, sortait rarement de chez lui et nous ne

le voyions plus à nos séances ; mais sa passion pour l'étude n'était pas éteinte et il continuait à s'occuper de recherches historiques. Nous n'avions malheureusement plus les prémices de ses productions : impatient de voir ses œuvres imprimées, ou, plus exactement, craignant que la mort ne vînt le frapper avant la publication de notre Bulletin annuel, c'est au journal quotidien l'*Argus Soissonnais*, qu'il confiait ses écrits ; mais toujours il nous envoyait les premières épreuves du « tirage à part ». C'est ainsi que nous possédons ses dernières études : *Les clochers de l'ancien Campanile*. — *Les cloches du Beffroi*. — *Additions aux notes précédentes*. — *Le coq de la Cathédrale*. — *Passage de Jeanne d'Arc dans notre région*. — *La Chapelle de la Cathédrale affectée à Jeanne d'Arc*. — *Considérations sur le calendrier*.

L'envoi, qui m'était fait par M. Ledouble de ces diverses publications, ont été pour moi l'occasion de nombreuses visites faites à notre collègue et d'intéressantes causeries sur divers sujets se rapportant à nos études, et aussi sur le fonctionnement de notre Société, à laquelle il s'intéressait beaucoup.

Son décès laisse un grand vide parmi nous et nous conserverons longtemps le souvenir de ce laborieux et érudit vieillard, qui nous a consacré une bonne part de son labeur et qui n'a cessé de produire que lorsque la mort a glacé sa main.

Parmi la correspondance, M. le Président signale tout particulièrement une lettre de M. Paillet, relative à un complot organisé dans notre région sous la Restauration, en 1817.

Il communique aussi une lettre de M. de Mussan accompagnant l'envoi de la photographie d'une pierre tombale qui se trouve dans l'église de Nanteuil la Fosse. Cette dalle tumulaire est celle de noble homme François de Mussent, écuyer, seigneur du Castel et de Marigny, et de dame Andrée de Goberville, sa femme, décédée le 10 février 1643.

La Société remercie vivement nos aimables correspondants pour ces intéressants envois.

M. Blanchard donne lecture d'une notice adressée par M. Plateau, notre président honoraire, et consacrée à l'examen du registre de comptes domestiques et du journal rédigé par M. l'abbé Pondron, curé de Cugny, au cours d'une très longue carrière.

M. l'abbé Binet communique la note suivante relative à plusieurs colonnes de la Renaissance qui se trouvent actuellement transportées et utilisées dans l'immeuble portant le numéro 25 de la rue de la Buerie.

M. le Président et moi, nous avons visité des colonnes intéressantes que j'avais découvertes au numéro 25 de la rue de la Buerie.

Pour accéder près d'elles, il faut traverser un long corridor et pénétrer dans la cour intérieure de l'immeuble situé au n° 25 de la rue de la Buerie, devant la cathédrale, et qui comprend plusieurs logements. On trouve ces colonnes en face de soi, quand on entre dans la cour, au nombre de trois. Elles sont engagées dans le mur d'un petit bâtiment formant retour d'équerre avec l'immeuble principal qui paraît ancien.

Ces colonnes torsées ne font pas corps avec la muraille, d'où elles font saillie, et elles ne sont pas réunies l'une à l'autre. Elles ont été manifestement rapportées du dehors ; c'est ce que d'anciens locataires affirmaient aux locataires actuels, il y a une quinzaine d'années.

D'où peuvent venir ces colonnes qui ont 2 mètres de hauteur avec leurs chapiteaux ? On se perd en conjectures. Leur style peut cependant permettre d'éliminer certaines hypothèses et d'en présenter d'autres plus plausibles. A première vue, ces colonnes torsées ont un aspect archaïque ; les grappes de raisin et les larges feuilles de vigne des chapiteaux sont bien travaillées comme aux belles époques du roman. Mais, en considérant les cannelures hélicoïdales largement évidées et le galbe aigu des arêtes qu'elles dessinent, on est obligé de penser au style de la Renaissance.

D'ailleurs le peu de développement en hauteur des chapiteaux, qui ne forment guère qu'un étroit bandeau, ne permet pas de penser à l'époque romane. Il faut donc écarter l'hypothèse de la provenance de la cathédrale, où il ne se rencontre aucun vestige de colonnes de ce caractère. Les colonnettes du cloître de la cathédrale se retrouvent en partie dans la chapelle des Œuvres ; c'est le style du XIII^e siècle, comme dans la cathédrale.

Même style du XIII^e siècle dans les cloîtres que l'on voit encore à Saint-Jean-des-Vignes et à Saint-Léger. Quant au deuxième cloître de la Renaissance de Saint-Jean-des-Vignes, il n'offre aucun vestige de colonnes torsées cannelées. Il ne peut être question

non plus de la chapelle de la Trinité, située dans la rue de ce nom qui contourne le pâté de maisons où se trouvent les colonnes qui nous occupent. Elle était fort ancienne et son style devait différer totalement de celui de ces colonnes.

J'émetts, sous bénéfice d'inventaire, l'hypothèse plus vraisemblable que ces beaux morceaux de sculpture de la Renaissance seraient des débris du cloître du couvent des Minimes. Ce couvent fut fondé en 1582 ; son cloître, avec les grisailles exécutées par le peintre-verrier Pierre Tascheron, était visité par les amateurs d'art. Je ne sache pas que la maison Paillet ait gardé aucun vestige de ce cloître remarquable. Il suffirait cependant d'un petit morceau de fût de colonne pour élucider le mystère et pour démontrer si je suis sur une bonne piste. D'avance je m'incline devant l'opinion de confrères plus compétents, et devant l'éloquence convaincante des trouvailles qui pourraient survenir.

Nous avons vu aussi, dans la cour du numéro 25, l'entablement d'une colonne qui dut être de grandes dimensions, et qui conviendrait bien à l'architecture de la cathédrale. Il s'y trouve également un beau chapiteau ogival et enfin une tête de grandeur naturelle bien travaillée, mais malheureusement mutilée dans sa partie inférieure. De l'avis de M. le Président, cette tête majestueuse et de caractère hiératique est une belle tête de Christ du moyen-âge. Mais comment découvrir à quelle statue elle a appartenu et où se dressait la statue, ou le buste qui la supportaient ?

M. Blanchard présente une pierre antique gravée, découverte par M. Roby, professeur au collège de Soissons, dans son jardin, place Saint-Christophe. Cet onyx représente une Minerve casquée portant dans la main gauche une Victoire ailée qui tend une couronne. De la main gauche, la déesse tient une lance et un bouclier. Une pierre gravée analogue, une cornaline, existe au musée de Soissons. Elle est de même grandeur et d'un travail identique ; le sujet est aussi semblable, sauf que la Minerve est assise, tandis qu'elle est debout sur la pierre de M. Roby.

MM. Aubineau, Poitou, Larchet et Labbé sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

BLANCHARD.

Séance du Lundi 4 Juillet 1912

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président a le regret d'annoncer à la Société la mort de notre collègue, M. Bertrand, et donne lecture de la notice qu'il lui a consacrée, et dont le texte suit.

La mort vient de frapper de nouveau parmi nous : notre collègue, M. Georges Bertrand, fabricant de sucre, maire de Noyant-Aconin, est décédé à Paris

le 19 juin, à l'âge de 62 ans, des suites d'une opération chirurgicale qu'il avait dû subir.

Homme d'une très haute valeur intellectuelle et morale, d'un jugement droit, d'une grande énergie, et aussi d'une inaltérable bonté, il jouissait dans le Soissonnais tout entier d'une sympathie unanime qui s'est traduite, lors de ses obsèques, par une énorme affluence de personnes de tout rang et de toute condition, venues quelques unes de bien loin, apporter à l'honorable défunt l'hommage de leur respectueux souvenir.

M. Bertrand appartenait à un grand nombre de sociétés locales dont plusieurs avaient été fondées par lui, et qui, toutes, étaient l'objet de ses soins personnels. Aussi n'avait-il jamais trouvé le temps de devenir notre collaborateur. Mais tout dernièrement il avait tenu à donner à notre Compagnie une marque d'estime en se faisant présenter à nous par son gendre M. Guillemot, notre collègue, amenant avec lui, comme nouveau sociétaire, son autre gendre, M. Paul Lambert. Ce témoignage spontané d'estime donné à notre Société nous avait profondément touchés. Hélas! nous n'en avons joui que peu de temps, mais le souvenir de ce collègue si universellement apprécié restera longtemps gravé dans nos cœurs.

M. Lecer communique, au nom de M. Broche, l'avis de la cession à l'État par M. Cocteau de deux polissoirs sis à la pointe de la Roche, commune de Berzy-le-Sec, avec deux mètres de savarts autour de chacun d'eux. La Société adresse toutes ses félicita-

tions à M. Cocteau pour cette donation, qui préserve de la destruction des vestiges précieux de l'époque préhistorique dans notre région.

M. de Buttet a découvert récemment un jeu du XVIII^e siècle, inspiré du jeu d'oie ordinaire et intitulé le jeu de la Constitution. Cette pièce satirique a été composée à l'occasion des querelles religieuses du temps ; on y rencontre à plusieurs reprises le nom de l'évêque de Soissons. M. de Buttet a étudié cette pièce dans une note qui sera insérée au Bulletin.

M. Blanchard communique à ses collègues plusieurs fac-similé de l'écriture de Saint-Just, ainsi qu'une empreinte sur cire du cachet du fameux conventionnel. Ce cachet porte les armoiries paternelles et maternelles de Saint-Just, timbrées d'une couronne de comte ; il appartient à M. Vellay qui a fait d'intéressants travaux sur le tribun révolutionnaire et a eu la bonne pensée d'en tirer une empreinte pour le musée de Soissons.

A propos de Saint-Just et de son élection à la Convention (1), M. Hennequin signale verbalement un petit incident, dont il a trouvé la mention sur la *minute* du procès-verbal électoral, conservé aux Archives départementales. Il résulte de cette mention que le vote, par lequel Saint-Just fut nommé, faillit être recommencé. S'il en eût été ainsi, on peut vraisemblablement supposer que Saint-Just aurait été réélu ; mais sait-on jamais en matière de scrutin ? Et si Saint-Just n'était pas entré à la Convention,

(1) Outre que St Just avait été élève du Collège des Oratiens de Soissons, on sait que les élections à la Convention se firent, pour l'Aisne, dans la cathédrale de cette ville, en septembre 1792.

que d'hypothèses permises à l'égard de maints faits généraux ou particuliers acquis de son chef à l'histoire, sans compter qu'au lieu de finir à 27 ans sur l'échafaud, lui-même serait peut-être mort dans son lit, septuagénaire, sous Louis-Philippe !

Au surplus voici — communiqué par M Hennequin — le texte de cette partie du procès-verbal ratifiée après coup :

« Séance du 5 septembre 1792. (Election d'un 5^e représentant)..... Chacun s'est retiré dans ses sections pour procéder à une autre nomination. Le serment de la liberté et de l'égalité a été prêté par tous les votants. Le scrutin a été dépouillé dans chaque section ; le recensement apporté et vérifié au grand bureau, il en est résulté que, sur 600 votants, M. S' Just a réuni 349 suffrages et a obtenu la pluralité absolue.

« M. le président lui a dit deux mots sur ses vertus qui ont devancé son âge. M. S' Just a répondu en marquant à l'assemblée toute sa sensibilité et la plus grande modestie ; il a en outre prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité ; le son des cloches a annoncé sa nomination.

« *M. Thiébault de Château-Thierry a été dénoncé pour avoir distribué des bulletins sur lesquels il avait écrit son nom. M^r T... s'est présenté et est convenu du fait. L'assemblée a arrêté à l'instant à l'unanimité que le S^r T... serait censuré. Le S^r T... a été censuré au nom de l'assemblée.*

« *On a dénoncé le secrétaire du 1^{er} bureau, appelé Dangest, pour avoir abusé de ses fonctions de secrétaire en déclarant son nom à ceux qui se présentaient pour voter, et en les engageant à nommer le dit S^r D... M^r D... a paru au bureau ; il est convenu du fait attesté par trois témoins qui ont également paru à la barre. L'assemblée a décidé que le S^r D... était déchu de ses fonctions de secrétaire et serait censuré. Le S^r D... a été censuré sur le champ au nom de l'assemblée.*

« Arrêté que le scrutin serait recommencé.

« Il a été procédé (ensuite) à un nouveau scrutin (pour l'élection d'un 6^e représentant)... »

Toute la partie en italiques de la citation qui précède est biffée à l'original. La dernière ligne cependant paraît l'avoir été seule, en premier lieu. A la suite des deux censures prononcées pour des manifestations publiques de candidature, il semble qu'une fraction de l'assemblée électorale ait, du premier mouvement, proposé de refaire le scrutin, puis que la majorité en ait presque aussitôt décidé autrement, estimant que les faits incriminés ne valaient pas la peine d'annuler une élection et de retarder la suite des opérations. Après avoir pris note de la première intention témoignée, le secrétaire aurait barré sa dernière phrase ; mais le reste demeura et ne fut bâtonné que trois jours plus tard. Dans la séance de la matinée du 8 septembre, alors que les douze conventionnels et leurs quatre suppléants étaient élus, et qu'il ne restait plus qu'à nommer des administrateurs départementaux — ce qui suit est également extrait du procès-verbal — « un électeur demanda la radiation de la censure « prononcée contre la conduite de deux électeurs du « canton de la ville de Château-Thierry ; la radiation a été arrêtée à l'unanimité ». L'assemblée, devenue fort accommodante ce jour là, passait condamnation sur les intercadres intéressées des S^s T... et D... Aussi bien, pour avoir été maladroitement commises, n'étaient-elles pas trop humaines pour n'être pas excusables.

En dehors du rapport qu'elle a avec l'élection du célèbre tribun, la citation rapportée ci-dessus vient donc à l'appui du fait assez peu connu qu'il était légalement interdit et moralement considéré comme

incorrect de faire ouvertement acte de candidature pour n'importe quelle place ou fonction, dans les premiers temps de la Révolution. Il ne pouvait en être longtemps ainsi ; par un brusque retour d'opinion, cela fut en effet admis et même réglementé, dès le début du Directoire.

A la fin de la séance, il est décidé qu'une excursion aura lieu le 28 juillet prochain et aura pour objet la visite de La Ferté-Milon et des ruines de Bourgfontaine.

MM. Lecer et Burel présentent la candidature de M. Lhote.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LE CER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 1^{er} Août 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bouchel donne lecture du commencement d'une notice sur le village de Vasseny à la fin de l'ancien régime.

M. Blanchard rend compte de l'intéressante excursion qui eut lieu le 28 juillet, et il rappelle tout particulièrement l'accueil réservé à la Société par M. l'abbé Devigne et M. Royer qui voulurent bien guider nos pas à La Ferté-Milon, Marolles, Bourgfontaine. M. de Roberval, le propriétaire actuel de

Bourfontaine, avait tenu à venir en faire les honneurs aux excursionnistes.

M. Lhote est élu membre de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 3 Octobre 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Blanchard, secrétaire, signale tout particulièrement l'envoi à la Société par M. de Puisieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, d'une notice consacrée par lui naguère à la comtesse de Miremont, sa parente. La comtesse de Miremont est née sur les confins du Soissonnais, à Œuilly-sur-Aisne, en 1735. Nous pouvons donc la revendiquer comme une compatriote. Cette femme, d'esprit très cultivé, fut en relations avec nombre de personnages marquants de son époque, entre autres Voltaire. Elle a noté, d'une façon très spirituelle, dans ses discours, son entrevue avec le châtelain de Ferney. M. de Puisieux a su faire revivre cette figure caractéristique. Il a joint à sa communication, pour figurer au musée, la reproduction inédite d'un portrait de Madame de Miremont.

La Société charge le secrétaire d'exprimer à M. de Puisieux ses vifs remerciements pour cet envoi.

Dans la correspondance, M. Blanchard rappelle l'invitation adressée à la Société par le comité de l'érection d'une statue de Racine, enfant, à La Ferté-Milon. Grâce au dévouement de M. l'abbé Devigne, cette statue, œuvre de Hiolin, notre compatriote, a été inaugurée le 2 octobre, sous la présidence de M. Jules Lemaître.

M. Firino donne lecture du commencement de son étude sur les événements dont la région soissonnaise fut le théâtre en l'année 1815. Ce travail paraîtra au Bulletin.

M. le Président a exprimé à M. le Maire de Soissons les vœux de la Société relatifs à l'affectation de Saint-Léger. Des pourparlers étant engagés entre la Ville et l'État pour la cession de l'établissement au ministre de la Guerre, la Société a pensé qu'il était de son devoir de signaler à la municipalité le grand intérêt artistique et archéologique présenté par certaines parties de Saint-Léger, telles que le cloître, la salle capitulaire et la crypte, bien connus des artistes, des touristes et des archéologues. Ces locaux n'ont qu'une minime importance dans l'ensemble des bâtiments. Saint-Léger devant être utilisé comme caserne, il serait regrettable à tous points de vue de modifier l'aspect des locaux gothiques, alors qu'il serait plus simple de les conserver dans le domaine de la ville, avec le musée à établir dans l'église. Ces locaux peuvent être facilement isolés du reste des bâtiments. M. le Maire a accueilli favorablement le vœu de la Société.

M. Fernand Blanchard donne ensuite quelques enseignements succincts sur le rû de Crouy, dont le

nom est presque inconnu aujourd'hui. Ce ruisseau, d'après plusieurs chartes d'abbayes soissonnaises, portait, au moyen-âge, le nom de rû de Jossienne.

M. Blanchard signale un passage du dictionnaire d'architecture de M. Enlart, où l'auteur cite, comme exemple, une maison du XIV^e siècle, existant à Soissons, près de la rivière. Or, il n'existe aucune maison ancienne de ce temps, dans ce quartier. Il faut supposer que M. Enlart fait allusion à l'ancienne boucherie, située près du pont, dont il aura eu connaissance par quelque dessin.

Enfin le Secrétaire présente les feuillets d'un manuscrit exécuté récemment pour la Société, par M. Larchet, notre collègue. Ce manuscrit est la reproduction, in-extenso, de l'Obituaire de la cathédrale, reproduction faite sur une copie dudit Obituaire prise par M. Molinier, et appartenant à M. Firino. On sait quel grand intérêt possède ce document, au point de vue de l'histoire locale. La Société se propose de le publier bientôt, accompagné d'une traduction due à M. l'abbé Jacquelet. La Société exprime ses félicitations à M. Larchet et elle le remercie vivement de sa collaboration dévouée.

MM. Fernand Blanchard et Stanislas Leloutre présentent la candidature de M. Lucien Turquois, demeurant à Malakoff, route de Montrouge, 102, comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LEGER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 7 Novembre 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire remet à M. le président, pour être distribués aux membres présents, de la part de l'auteur M. Gibault, l'érudite bibliothécaire de la Société d'horticulture de France, plusieurs exemplaires de sa brochure sur le médecin soissonnais du xvi^e siècle, Jean Ruel. Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur, par le secrétaire, au nom de tous nos collègues.

M. Firino donne lecture de la fin de son travail sur Soissons en 1815.

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, assiste à la séance. Il fait part à notre compagnie des intentions de la Société française d'archéologie, à propos du Congrès archéologique national de 1911. Primitivement, le bureau de cette société avait pensé prendre Reims et Soissons comme centres pour y tenir, successivement, les séances de l'important Congrès annuel des archéologues français. Mais, lors d'une récente visite à Soissons, le bureau reconnut l'impossibilité matérielle d'obtenir, ici même, le nombre suffisant de chambres dans nos hôtels, pendant quatre jours. On dut donc renoncer à ce projet et décider que le Congrès se tiendrait seulement à Reims, pendant toute sa durée de huit jours. De là, des trains spéciaux permettront de rayonner vers notre région. Désireux

d'être agréable à la Société de Soissons, le bureau de la Société française d'archéologie, promet, dès à présent, d'accorder toutes facilités, pour profiter des trains spéciaux passant par notre gare, à ceux de nos confrères qui voudront participer aux excursions.

Le Congrès sera ouvert à Reims le 18 juin 1911 et il sera clos, dans cette même ville, le 28 suivant.

Le Congrès se rendra à Soissons, Laon, Châlons, Villers-Cotterêts, Longpont, La Ferté-Milon, Courmelles, Septmonts, Guny, Coucy et Bazoches.

M. le président, au nom de tous ses collègues, remercie vivement le directeur de la Société française d'archéologie d'être venu, en personne, nous communiquer ses intentions. La Société de Soissons sera très flattée d'accueillir les congressistes et s'efforcera de leur faire les honneurs, au mieux, de notre ville et de notre région.

A l'occasion du Congrès, M. Lefèvre-Pontalis fait, dès à présent, appel à ses confrères de Soissons pour préparer, en vue du Congrès, tous les travaux concernant le Soissonnais qui pourraient avoir un certain intérêt au point de vue archéologique. Le programme des travaux à présenter au Congrès sera communiqué par le secrétaire de la Société de Soissons.

M. Blanchard donne ensuite lecture de trois documents adressés par notre confrère M. Félix Brun, et qui concernent la municipalité de Soissons au xvii^e siècle. Ces pièces ont d'autant plus d'intérêt que les originaux n'existent plus. La ville de Soissons ne possède plus en effet d'archives anciennes, celles-ci ayant été entièrement détruites lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1814.

M. Turquois est élu membre titulaire de la Société.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.

Séance du Lundi 5 Décembre 1910

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Blanchard donne lecture, au nom de M. Félix Brun, d'une notice relative à l'évêque Renaud des Fontaines,

M. Vauvillé lit une note concernant la ferme et le prieuré des Blancs-Manteaux, à Pommiers.

M. l'abbé de Larminat communique la copie de deux inscriptions relatives à notre région, et relevées par lui dans deux églises de Rome.

Notre collègue M. Foulon, de Vailly, adresse à la Société quelques renseignements complémentaires sur la tête de pierre trouvée à Vailly et précédemment signalée.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
BLANCHARD.



LISTE DES MEMBRES

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

— 1910 —

Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président

Bureau

<i>Président</i>	MM. LECER, O. *
<i>Vice-Président</i>	A. BUREL.
<i>Secrétaire</i>	F. BLANCHARD, O.
<i>Vice-Secrétaire</i>	E. BOUCHEL.
<i>Trésorier</i>	BATTEUX.

Membres titulaires

MM.

- 1867 DEVIOLAIN (Emile), *, Conseiller général, ancien Maire de Soissons.
- 1874 LEGRY, *, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1878 BRUN (Félix), *, O I. P., Archiviste principal au Ministère de la Guerre.
- 1882 D'URCLÉ, *, trésorier-payeur général honoraire.

MM.

- 1883 VAUVILLÉ, **Q**, propriétaire à Pommiers.
- 1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), **Q**, I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des travaux historiques du Ministère.
- 1886 PLATEAU, ancien maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres,
- 1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.
- 1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
- 1898 HIVET (l'abbé), curé de Saint-Waast.
- 1898 CALLAY (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger à Soissons.
- 1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.
- 1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), *, maire de Vauxbuin.
- 1900 FOSSÉ D'ARCOSSÉ (André), **X**, **X**, directeur de l'*Argus Soissonnais*.
- 1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
- 1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoy (Oise).
- 1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), à Ville-neuve-Saint-Germain.
- 1901 JOB, pharmacien à Soissons.
- 1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
- 1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
- 1901 LECER, O., *, lieutenant-colonel retraité.
- 1902 CHAIN, *, ancien maire du IX^e arrondissement de Paris.
- 1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.
- 1903 BLANCHARD (Fernand), **Q**, conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.

MM.

- 1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.
- 1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.
- 1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.
- 1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.
- 1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.
- 1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.
- 1904 LE PELLETIER (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
- 1904 BUREL (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.
- 1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.
- 1904 FOULON, notaire à Vailly.
- 1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.
- 1905 TRÉTAIGNE (le baron DE), conseiller général, à Festieux.
- 1905 FERREY, commissaire-priseur, à Soissons.
- 1905 LELOUTRE (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.
- 1905 GUILLEMOT (Georges, propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).
- 1905 BINET (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.
- 1905 BOUCHEL, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.
- 1905 DE CHAUVENET, C. ✱, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.
- 1905 BRUNEHANT, ✱, fabricant de sucre à Pommiers.
- 1906 DULONG, notaire à Soissons.
- 1906 MACHEREZ (André), propriétaire à Soissons.
- 1906 DE BARRAL (comte Octave), propriétaire à Soissons.
- 1906 DE LUBERSAC (comte Guy), maire de Faverolles, au château de Maucreux.
- 1906 AUBINEAU (Alexandre), fabricant de sucre à Anizy.
- 1906 R. HENNEQUIN, ✱ I. P., ancien sous-préfet de Soissons.

MM.

- 1906 ROUZÉ fils, ⚔, à Cœuvres.
- 1906 ANCELET, ⚔, agent-voyer municipal, à Soissons.
- 1906 CANNOT, ancien maire de Saint-Aubin.
- 1906 DELABY, banquier à Soissons.
- 1907 BOUTRY, notaire honoraire à Soissons.
- 1907 DUFFIÉ, lieutenant au 67^e d'infanterie.
- 1907 LERONDEAU, entrepreneur de transports à Soissons.
- 1907 SCELLIER, entrepreneur de constructions, à Soissons.
- 1907 WAENDENDRIES, fils, négociant à Soissons.
- 1907 BROCHE, ⚔, archiviste de l'Aisne, à Laon.
- 1907 MIGNON (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.
- 1908 DELAGARDE, propriétaire à Ecuiry.
- 1908 CHALEIL, architecte diplômé, avenue de la Gare, à Soissons.
- 1908 MAILLARD fils, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de la Gare, à Soissons.
- 1908 LEROUX, *, chef de bataillon du Génie, commandant le Bureau de Recrutement, rue de la Buerie, à Soissons.
- 1908 PÉCHENARD (Monseigneur), évêque de Soissons.
- 1908 JOULLIÉ, ⚔, I. P., principal du Collège de Soissons.
- 1908 HENRY (Lucien), négociant à Soissons.
- 1908 WAEËLS, industriel à Soissons.
- 1908 DUBUQUOY, ⚔, juge d'instruction à Soissons.
- 1909 BÉCRET (Pierre), minotier à Braine.
- 1909 GUILLEMIN, ⚔, professeur de dessin de la Ville de Soissons.
- 1909 CRÉPEAUX (Maurice), entrepreneur à Soissons.
- 1909 ZEH, directeur du Crédit Lyonnais, à Soissons.
- 1909 BOUVET, agriculteur à Tartiers.
- 1910 DE LARMINAT, (l'abbé) professeur au Grand Séminaire à Soissons.
- 1910 DUEZ (René), propriétaire à Bellevue, (Billy-sur-Aisne).

MM.

- 1910 BERTRAND (Georges), fabricant de sucre à Noyant-et-Aconin.
- 1910 DEVIOLAINE (Georges), à Soissons.
- 1910 LAMBERT (Paul), à Noyant-et-Aconin.
- 1910 RABOURDIN, directeur de la succursale de la Banque de France, à Soissons.
- 1910 DE BUTTET, lieutenant au 67^e de ligne.
- 1910 KRETZSCHMAR, industriel à Soissons.
- 1910 MACRET, sous-inspecteur des domaines, à Soissons.
- 1910 AUBINEAU (Jules), fabricant de sucre à Ciry-Sal-sogne.
- 1910 POITOU, directeur de la succursale de la Société générale, à Soissons.
- 1910 LARCHET, professeur à Soissons.
- 1910 LABBÉ, propriétaire à Soissons.
- 1910 LHOË, agent d'assurances à Soissons.
- 1910 TURQUOIS, à Soissons.



Membres Correspondants

MM.

- 1856 PILLOY, O, ancien agent voyer d'arrondissement
à Saint-Quentin.
- 1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château
(Nord).
- 1906 RIOMET, instituteur à Passy-sur-Marne.



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

- Société Académique de Laon.
- Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
- Société Industrielle de Saint-Quentin.
- Société Archéologique de Vervins.
- Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
- Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.
- Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

ALGÉRIE

- Académie d'Hippone, de Bône.
- Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

- Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

- Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONÉ

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du
Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à
Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
 Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
 Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
 Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
 Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.
 Société d'Anthropologie.
 Société Philomatique de Paris.
 Société française de Numismatique et d'Archéologie.
 Association philotechnique.
 Société des Études Historiques.
 Bulletin du Comité des travaux historiques.
 Bulletin scientifique dudit Comité.

SEINE-INFÉRIEURE

Société Académique des Sciences et Arts de Rouen.
 Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
 Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie, à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

Revue Mabillon, à Chevetogne, par Leignon.



DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

LE GÉNÉRAL VINOT ⁽¹⁾

En lisant l'historique du 2^e hussards, de ce régiment qui fut le digne héritier des fameux hussards de Chamborant, j'ai trouvé au nombre de ses colonels un de nos concitoyens : Vinot (Gilbert Julien), fils d'Antoine Nicolas Vinot et de Marie Jeanne Chaperon, né à Soissons le 17 juillet 1772, et j'ai pensé qu'il serait juste de tirer de l'oubli le nom d'un soldat qui, de 1792 à 1815, n'a cessé de servir vaillamment son pays.

Vinot était entré comme boursier au collège Egalité, à Paris, et s'y distingua par sa bonne conduite, son travail.

Le 30 juillet 1792, il s'engagea dans le bataillon des Fédérés nationaux et fit sa première campagne dans l'armée du Nord.

Le 15 mars 1793, il entra au 26^e régiment de cavalerie qui faisait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, y parvenait au grade de maréchal des logis et, le 4 nivôse an II (24 décembre 1793) était nommé, au scrutin, par ses frères d'armes, sous-lieutenant.

Vinot faillit d'ailleurs voir sa carrière brisée dès le premier pas. Pour un motif qui nous échappe, un acte d'accusation avait été dressé contre le 26^e de cavalerie, ce régiment fut dissous, mais le tribunal

(1) Ce travail est presque exclusivement rédigé au moyen des documents du ministère de la guerre.

militaire de l'armée des Pyrénées-Orientales déclara qu'il n'y avait rien à reprocher à Vinot.

Tous ces détails sont extraits d'un rapport adressé le 14 pluviôse an III au Comité de Salut public par Pille, qui se montre très bienveillant pour son jeune compatriote; aussi, le 8 février 1795, fut-il placé à la suite du 22^e chasseurs à cheval, régiment dans lequel il devait accomplir la plus grande partie de sa carrière, puis mis en pied le 24 mars 1796; il servait alors à l'armée d'Italie.

Le 18 floréal an VI (7 mai 1798), il s'embarqua à Toulon avec son régiment pour l'Égypte et y resta jusqu'à l'évacuation.

Vinot sut, au cours de cette campagne, se faire remarquer de ses chefs, car, promu lieutenant le 19 novembre 1799, il fut nommé à titre provisoire capitaine par Kléber le 23 pluviôse an VIII (12 février 1800) « pour les services importants qu'il a rendus à l'armée d'Égypte ».

Le 7 août 1801, il fut blessé d'un coup de feu à la tête devant Gigès, et, le 30 juillet 1802, confirmé dans son grade de capitaine.

Revenu en France, Vinot fut bientôt chargé d'une mission aussi pénible que délicate.

Quelques troubles avaient éclaté dans les départements de l'Ouest en frimaire an XII, et le général Gouvion, inspecteur général de la gendarmerie, nomma notre jeune capitaine rapporteur auprès de la commission militaire instituée par arrêté du gouvernement pour juger les rebelles. « Ce choix m'effraya d'abord, disait Vinot dans une lettre adressée de Niort au ministre de la guerre le 21 ven-

démiaire an XIII (11 octobre 1804), lorsque je considérai les obligations qu'il m'imposait; mais bientôt rassuré et enhardi par mon dévouement à la personne de S. M. l'Empereur, sans m'arrêter aux difficultés, je travailla sans relâche; dévoiler le coupable, attirer sur sa tête la juste sévérité des Lois, distinguer l'homme égaré, être le défenseur et l'appui de l'innocent, tel a été le résultat de mes veilles. Les opérations de la commission, je ne crains pas de le dire, ont eu la sanction des habitants de ces contrées ».

Vinot n'exagérait pas. Le général Gouvion s'exprimait sur son compte en ces termes: « Sa conduite a pleinement justifié l'éloge de ses chefs et mon choix. C'est à lui qu'est due l'activité des travaux de la commission. C'est la netteté et la précision de ses rapports qui a éclairé et dirigé les juges dans leurs opérations ».

Aussi le général demandait-il avec insistance de l'avancement pour Vinot et ses efforts étaient secondés par le colonel du 22^e chasseurs, Victor de la Tour Maubourg, ainsi que par le général inspecteur Dufresse. Ils ne furent d'ailleurs pas inutiles, car Vinot, nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, fut promu chef d'escadrons le 14 mars 1806.

Il restait à son régiment, fit avec lui les campagnes de 1805, 1806, 1807, et reçut sa deuxième blessure au combat de Hoff, le 6 février 1807.

Le 7^e corps, commandé par le maréchal Auge-reau, ayant été anéanti à Eylau, puis dissous, le 22^e chasseurs, qui y était rattaché, forma, avec les 7^e et 20^e chasseurs, la 4^e brigade de cavalerie légère com-

mandée par le général Durosnel, brigade faisant partie de la cavalerie de réserve placée sous les ordres de Lasalle.

Avec un pareil chef, on était certain de ne manquer aucune occasion de se battre!

Le 9 juin, au combat de Guttsdadt, le 22^e chasseurs était sérieusement engagé, son colonel Bordesoulle blessé ; le lendemain, à la sanglante bataille d'Heilsberg, le régiment fut encore plus éprouvé, deux chefs d'escadrons furent blessés, Vinot eut deux chevaux tués sous lui.

Enfin, le 18 juin, au combat de Wannogloken, il dégageda le 20^e chasseurs vivement pressé par l'ennemi.

Le 30 septembre, Vinot était récompensé des services qu'il avait rendus pendant cette dure campagne par la croix d'officier de la Légion d'honneur, et, le 19 mars 1808, il recevait une dotation de 2.000 livres de rente sur les biens réservés en Westphalie.

Vinot dut bientôt partir avec sa brigade pour l'Espagne. Le 14 juillet 1808, à la bataille de Médina del Rio Seco, Lasalle chargea à la tête des 10^e et 22^e chasseurs ; le colonel du 22^e, Piéton, fut tué et Vinot blessé d'un coup de feu à la cuisse.

Le 16 mars 1809, il fut nommé colonel du 2^e husards, mais ne put, par suite de sa blessure, venir rejoindre son régiment qu'à la fin de l'année.

Son régiment était attaché au 1^{er} corps commandé par Victor, et, au commencement de février, il couvrait les troupes qui faisaient le siège de Cadix.

Ce fut pour peu de temps ; la région montagneuse

qui entoure Ronda étant infestée de guerillas, le 2^e hussards fut envoyé à Ronda, il y arriva le 22 février 1810.

Vinot avait sous ses ordres son régiment qui ne comptait que 250 sabres, et 300 hommes de la garde espagnole du roi Joséph, troupe peu sûre; il avait, avec le titre de gouverneur, les pouvoirs civils et militaires les plus étendus.

Il sut se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombait, et il suffit de lire le journal du 1^{er} corps pour apprécier combien cette tâche était ingrate, difficile.

Le 23 février, Vinot cherche à rétablir la communication déjà coupée avec la cavalerie de la Tour Maubourg, il n'y réussit pas. Nouvelle tentative le 1^{er} mars, même insuccès, la colonne rentre le 2 mars, perpétuellement harcelée, et a 12 hommes tués, 13 blessés. C'était aussi en vain que le colonel de Bonnemains, commandant le 5^e chasseurs, essayait de donner la main à son camarade. Jusqu'au 17 mai, le 1^{er} corps n'entendait plus parler de Vinot, livré à lui-même.

Il reçut heureusement le 11 mars un détachement de 145 hommes venus de France, détachement qui avait couru les plus grands dangers et avait dû abandonner entre les mains de l'ennemi la plus grande partie des objets d'habillement et d'équipement qu'il apportait.

Le même soir, le général Gonzalez paraissait avec 6000 hommes et envoyait sommer Vinot d'avoir à se rendre.

La situation était critique; Ronda n'offrait plus de

ressources pour les chevaux et chaque fantassin n'avait plus que dix-huit cartouches. Le colonel fait dîner le parlementaire, un brave berger, le grise, en tire les renseignements utiles, puis le renvoie. Il se met en route de grand matin, dérobe habilement sa marche à l'ennemi et arrive sans encombre à Campillos, à 7 lieues de Ronda.

Il n'y resta pas longtemps tranquille ; les insurgés vinrent l'y attaquer le 18, pendant que quelques habitants de Campillos assassinaient un hussard et un domestique restés en arrière. Une vigoureuse charge dispersa les assaillants, les coupables furent fusillés, leurs maisons démolies.

Sur ces entrefaites arriva le général Pierremond avec des renforts, il put faire rentrer Vinot à Ronda le 21 et lui laissa deux cents hommes d'infanterie polonaise, troupe plus sûre que la garde espagnole.

Dès lors Vinot fut en état de blocus continu, obligé de livrer d'incessants combats.

Le 27 mars il dirige une forte reconnaissance sur Montejacque, village voisin qui est enlevé par escalade ; plusieurs maisons sont brûlées, beaucoup d'habitants périssent.

Le 5 avril, il envoie un détachement dégager un petit convoi entouré par l'ennemi.

Le 6, Ronda même est attaqué ; le 2^e hussards perd un officier, le lieutenant Graas, et en a deux autres blessés.

Le 7, Vinot envoie une colonne à Grazalema à la rencontre du 43^e d'infanterie, qui ne s'y trouve pas ; le retour est très pénible.

Le 12, nouveau détachement ; le 22, nouvelle

attaque de Ronda. Enfin a lieu le 3 mai un combat très vif dont Vinot rendait compte le soir même dans la lettre suivante, la seule que nous connaissions de lui.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence qu'aujourd'hui, à cinq heures du matin, j'ai été attaqué sur tous les points par plus de 4.000 brigands.

« Après avoir soutenu un choc de six heures, une charge de cavalerie sur tous les points a décidé de l'action ; cette canaille s'est retirée avec une grande hâte, après avoir laissé près de 150 hommes sur le champ de bataille. Je ne saurais évaluer le nombre des blessés, mais il doit être considérable.

« Tout le monde a fait son devoir, gardes civiques, suisses (1) et canonniers. J'ai lieu de m'applaudir même des habitants de Ronda qui n'ont pas bougé pendant l'action.

« Les Suisses ont eu deux hommes tués et huit blessés, dont plusieurs dangereusement.

« J'ai perdu de mon régiment deux hussards et deux chevaux ; trois ont été blessés ainsi que cinq chevaux. »

Vinot demandait ensuite la croix de la Légion d'honneur pour trois de ses officiers et terminait ainsi :

« J'ignore si Votre Excellence aura reçu mon rapport du 2 mai par lequel je lui annonçais qu'un détachement de mon régiment, escortant un fort convoi de fourrages et passant un défilé qu'il ne

(1) Tous les autres documents ne parlent que de Polonais.

pouvait éviter, avait été attaqué par près de 400 brigands, que ce détachement avait eu 4 hussards tués, 3 blessés, 6 chevaux tués ainsi que 3 de blessés.

« Votre Excellence peut être tranquille, toute ma troupe bivouaque et je suis en mesure et prêt à repousser de nouvelles attaques. »

Vinot dut néanmoins être très heureux de pouvoir quitter Ronda le 9 mai ; le 12 il arrivait à Moron. On n'avait pas été sans quelques inquiétudes sur son compte et le 16 Bonnemains lui écrivait :

« Je me réjouis, mon cher Vinot, et tous mes officiers partagent ma joie. Depuis plusieurs jours nous vous attendions. »

Le 2^e hussards forma ensuite avec les 10^e et 21^e chasseurs la brigade du général Briche rattachée au 5^e corps et à l'armée du midi, toute la cavalerie étant sous les ordres de Latour-Maubourg.

Le régiment ne jouit pas d'ailleurs d'un long repos. Le duc de Trévise se mit en marche le 13 septembre et le 15 il joignait à Fuente-Cantos la cavalerie ennemie forte de 2700 chevaux, placée dans une bonne position et soutenue par une batterie d'artillerie.

La brigade de Briche, qui marchait en tête, n'hésita cependant à charger, renversa l'ennemi et lui enleva six pièces de canon. Vinot prit une grande part à cette action que Soult qualifia de glorieuse.

A la fin de l'année, l'armée du midi se dirigea sur Badajoz et, à la bataille de la Géborá, livrée le 19 février 1811, le 2^e hussards, dans une charge brillante, pénétra jusque dans le camp ennemi. Soult demanda la croix de commandeur pour le colonel.

Le 16 mai, à la bataille d'Albuéra, les 2^e hussards, 4^e et 20^e dragons, 1^{er} lanciers de la Vistule culbutent trois brigades d'infanterie anglaise, prennent 6 drapeaux, font mille prisonniers. Vinot est encore cité avec éloges.

En février 1812 nous le trouvons pourvu du commandement provisoire d'une brigade composée des 2^e hussards, 21^e chasseurs, il est en Estramadure et se distingue de nouveau à Lhéréna.

Si Vinot avait rendu de grands services à l'armée d'Espagne, il en fut amplement récompensé.

Le 15 août 1810 il recevait le titre de baron de l'Empire; le 30 mai 1811, il était nommé commandeur de la Légion d'honneur; le 3 mars 1813, il était promu général de brigade.

Il prit alors le commandement de la 1^{re} brigade de la division de cavalerie Soutl et avait encore sous ses ordres les 2^e hussards, 21^e chasseurs et en outre un peu de cavalerie espagnole. Il fut blessé le 21 juin à la néfaste bataille de Vittoria.

Il dut demander un congé pour se rétablir, et reçut le 20 janvier 1814 le commandement d'une brigade du dépôt central de cavalerie de Versailles. Il se trouvait à cette époque dans une situation assez fâcheuse, il était sans fortune et n'avait pas touché sa solde depuis avril 1812. Il écrivait à ce sujet au ministre le 11 mars; le moment était assez mal choisi pour réclamer!

Le 20 mai 1814 Vinot recevait le commandement du département des Basses Pyrénées et, le 15 décembre, était nommé chef d'état major du commandant supérieur du même département. Enfin, sur la

demande qu'il avait adressée au duc d'Angoulême le 22 juillet, il était promu le 5 novembre au grade de chevalier de Saint-Louis.

Vinot avait d'autre part profité d'une tranquillité qu'il n'avait jamais connue pour se marier ; le 9 novembre il avait épousé Mlle de Laussat, fille d'un préfet de l'Empire. Cependant l'Empereur remontait sur le trône et Vinot se ralliait immédiatement à lui. Le 4 avril, de concert avec quelques autres officiers généraux et le 56^e de ligne, il lui envoyait une chaleureuse adresse qui débutait ainsi :

« C'est au milieu des cris, de l'enthousiasme des soldats et des peuples que nous traçons l'expression de nos sentiments pour le sauveur de la patrie. Que Sa Majesté daigne en recevoir l'hommage ; cet hommage n'est plus celui que nous arrachait la fatalité des circonstances ; nous épanchons nos cœurs. »

Dès le 23 avril, Vinot recevait le commandement de la 2^e brigade de la 3^e division de cavalerie légère commandée par le général Domon ; cette brigade n'était composée que d'un seul régiment, le 12^e chasseurs, et appartenait au corps d'armée de Vandamme. Toujours malheureux au feu, Vinot recevait à Ligny sa cinquième blessure.

Le 1^{er} septembre 1815, le gouvernement de la Restauration le mit en disponibilité.

Il chercha cependant à rentrer en grâce. On l'a calomnié auprès du duc d'Angoulême à son passage dans le département des Basses-Pyrénées, écrit-il de Gardies, près Pau, au ministre de la guerre le 23 juin 1816. Il vit dans une retraite absolue, faisant

des vœux sincères pour le bonheur de la famille royale.

Ses sollicitations furent vaines et il fut retraité le 16 février 1825.

La monarchie de juillet se montra bienveillante à l'égard de Vinot, elle le releva de la retraite le 6 décembre 1830. Le même jour il fut appelé au commandement du département de l'Aude et, le 7 mars 1831, à celui du département des Pyrénées-Orientales.

Le 18 avril 1834, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, admis à la retraite le 29 avril 1834.

Il décéda le 6 juin 1838.

Vinot ne fut pas le seul de sa famille à verser son sang sur les champs de bataille.

Son frère, Félix Constant, né à Soissons le 23 septembre 1773, ou, suivant d'autres documents, le 1^{er} mars 1775, embrassa aussi la carrière des armes.

Comme le futur général, il servit au 26^e de cavalerie, puis au 22^e chasseurs.

Il fut nommé sous-lieutenant en Egypte le 2 août 1799, lieutenant le 30 janvier 1803, chevalier de la Légion d'honneur le 14 avril 1807; il fut tué à Heilsberg le 10 juin de la même année.

R. FIRINO.



RAPPORT

sur une Communication relative à Jean Milet

Evêque de Soissons

M. l'abbé Trelcat, curé d'Ors (diocèse de Cambrai), a adressé à M. le Président de la Société archéologique de Soissons un mémoire documenté relatif à l'évêque de Soissons Jean Milet (1442-1503).

M. l'abbé Pécheur, au tome iv de ses annales, p. 590, dit que Jean Milet obtint en 1463 la comende de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand par la faveur de son frère, secrétaire du pape Pie II.

Les érudits les plus avertis peuvent avoir leurs heures de défaillance: Horace nous a appris que Homère lui-même en était capable. M. Pécheur s'est trouvé dans ce cas, et il a tout simplement confondu l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons avec l'abbaye de Saint-Landelin-de-Crespin, dans le diocèse de Cambrai. Si M. Pécheur était remonté aux sources, il aurait eu vite fait de mettre les choses au point.

M. l'abbé Trelcat range ses preuves sous sept chefs principaux. Chacune est tout simplement décisive; à fortiori l'ensemble produit l'impression très nette que la cause est jugée.

1° Le Gallia Christiana indique Jean Milet évêque de Soissons dans la série des abbés de Saint-Landelin-de-Crespin, en l'année 1463. Le même ouvrage

donne la même indication dans la liste des Evêques de Soissons à la date de 1463. Il emploie alors l'expression « *commendam Crespiniensem* » qui ont induit M. Pécheur en erreur.

2° La deuxième preuve est fournie par une bulle du pape Pie II, qui se trouve dans la collection Moreau de la Bibliothèque nationale. Elle est adressée aux vassaux de l'abbaye de Saint-Landelin-de-Crespin, deux fois nommée en termes explicites. Elle est du 5 janvier 1464. Le Pape demande aux vassaux d'obéir à leur abbé commendataire Jean, évêque de Soissons.

3° Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Douai, relatif à l'abbaye de Crespin, parle du successeur de Jean Milet dans cette abbaye, Jean Pelet, et de la pension que s'était réservée l'évêque de Soissons.

4° Le pape Paul II, dans une bulle du 26 septembre 1464, déclare qu'il a reçu la résignation de la commende de Saint-Landelin-de-Crespin, faite par Jean, évêque de Soissons.

5° Une charte de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, à qui Jean Milet faisait opposition, confirme les données précédentes. Elle est du 26 février 1470 ; elle se trouve à la Bibliothèque nationale dans la collection Moreau. Le duc de Bourgogne, mécontent de Jean Milet qui était fort attaché au roi de France, décharge les religieux de Saint-Landelin-de-Crespin des 400 francs de pension qu'ils s'étaient engagés à payer à Jean Milet après sa résignation.

6° Mais le duc de Bourgogne, par un artifice que les religieux de Crespin durent trouver amer, ne les

déchargea des 400 francs à payer à l'évêque de Soissons que pour les leur imposer à l'égard de sa fille, Marie de Bourgogne. Celle-ci, en bonne princesse, les remit entièrement aux religieux besogneux. Un titre conservé à l'abbaye expliquait l'origine et la fin de cette servitude.

7° Enfin il y a au presbytère de Crespin le procès-verbal d'une assemblée capitulaire des religieux de l'abbaye, tenue à l'effet d'obtenir du pape Innocent VIII qu'on en finît avec les difficultés que suscitait Jean Milet au sujet de son ancienne pension.

M. l'abbé Trelcat aurait pu ajouter que dans la série des abbés de Saint-Crépin-le-Grand, du Gallia Christiana, Jean Milet ne figure pas. En 1463, il y eut à Saint-Crépin un changement d'abbé, mais ce fut Jean Delaporte qui succéda à Guillaume Cayrol. Dom Hélié historien de Saint-Crespin ne fait aucune allusion à l'entrée de Jean Milet dans le gouvernement du monastère à un titre quelconque.

Il faut donc donner acte à M. l'abbé Trelcat, de la contribution intéressante qu'il a apportée à l'histoire d'un évêque qui a tenu une si grande place dans la série des évêques de Soissons. Saint-Landelin-de-Crespin et non Saint Crépin-le-Grand fut un des nombreux bénéfices ecclésiastiques que Jean Milet tint en commende. On peut d'ailleurs remarquer que ce prélat fit un noble usage de ses revenus, puisque la cathédrale de Soissons le considère comme son second fondateur. Non content, en effet, de la consacrer, il l'embellit et l'enrichit d'un mobilier de grand prix.

Chanoine BINET.

LE CURÉ DE CUGNY-LES-CROUTTES

Qu'êtes-vous devenu pendant la terreur, demandait-on à l'abbé Sieyès. J'ai vécu, répondit l'illustre homme d'Etat. C'est la réponse qu'eût pu faire un de ses confrères d'un plus modeste rang, l'abbé Pondron, curé de Cugny. Il a si bien vécu et survécu qu'il n'est mort qu'à l'âge de 91 ans, dans son même presbytère, à Cugny-les-Crouettes.

Cugny n'est qu'un petit village, ignoré, situé à moins d'une lieue à l'est d'Oulchy et de la petite rivière de l'Ourcq. Cugny, « Cugniacum », comme nous l'apprend le chanoine Houllier, qui avait, comme nous le verrons plus loin, de bonnes raisons pour connaître le pays, faisait partie du marquisat d'Armentières.

Au moment de la révolution, le curé était l'abbé Pondron et il y avait vingt-cinq ans qu'il administrait sa paroisse.

C'était un homme d'ordre, soigneux et tenant un compte rigoureux de ses recettes et de ses dépenses. Cette comptabilité est contenue dans un fort cahier couvert d'une écriture fine et serrée. Qu'on ne s'attende pas à y trouver des dissertations sur la politique et les événements du jour. Il s'en garde bien, il est trop prudent pour cela. Son registre n'est à vrai dire que le livre de comptes d'une maîtresse de maison entendue et soigneuse. Il n'aurait guère d'in-

térêt pour nous, si ce n'était la comparaison des prix des denrées avec ceux de notre époque.

Il ne nous y raconte pas, par exemple, qu'il eut la faiblesse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il n'eut pas la chevaleresque pensée de s'y refuser, ce qui, quoiqu'on puisse dire, eût été plus glorieux.

Cette complaisance lui permit de traverser, à peu près sain et sauf, cette période orageuse.

Nous disons à peu près, parce qu'au mois de septembre 1793, il fut arrêté, conduit à Soissons et emprisonné.

Libéré en janvier 1794, il disparut et pendant une année, on n'entendit plus parler de lui.

Il ne revient à Cugny qu'en 1795, se réinstalle dans son presbytère, reprend l'exercice du culte, sans interruption jusqu'à l'année 1823, où il mourut âgé de 91 ans.

En 1797, il rétracta son serment à Cramailles en même temps que plusieurs autres prêtres. Il affirma qu'en le prononçant il n'avait pas eu l'intention de porter atteinte aux dogmes et à la discipline de l'Eglise.

L'abbé Pondron était le cousin de notre chanoine Houllier, l'auteur de l'État du diocèse de Soissons. Outre les liens du sang, il avait avec lui des rapports d'intérêt. L'abbé Houllier fut, comme Pondron, arrêté, emprisonné, mais plus sévèrement traité.

Il faut arriver maintenant à ce curieux et précieux cahier.

La lecture en est facile, car l'écriture est fine et soignée.

En dehors de sa cure, l'abbé Pondron cultivait ou faisait cultiver des terres appartenant, soit à lui-même, soit à son église, ce qui ne laissait pas que de lui constituer, en y ajoutant le casuel, un revenu respectable qu'envieraient beaucoup de prêtres de notre époque.

Avant la révolution, ses dépenses montaient à 3.425 livres contre 4.500 livres de recettes. Néanmoins, les temps difficiles étant arrivés, les recettes baissèrent en proportion :

En 1792	recettes :	1.920 livres.
En 1793	—	2.428 livres.
En 1794	—	2.328 livres.
En 1798	—	1.400 livres.

La chute était profonde.

Bien entendu, les dépenses avaient subi une décroissance proportionnelle.

A la fin du registre, il tient un compte exact des messes que lui faisaient dire plusieurs de ses confrères étrangers au pays, entr'autres le curé des Blancs-Manteaux de Paris.

Naturellement, il ne néglige pas d'inscrire le produit des terres dont il avait la jouissance ou la propriété. Le soin de son intérieur était conféré à une gouvernante à laquelle il donnait d'assez bons gages. Pour les besoins de la cuisine, il y avait toujours un porc à l'étable. En 1788, il en achète un du prix de 21 francs, mais il ne nous fait connaître ni son âge ni son poids. Ce registre, un peu indiscret, ne nous dissimule pas que notre abbé ne suivait point un régime d'une sévérité claustrale; viande, gibier, pois-

son, fruits, reparaissent assez régulièrement dans les listes de ses menus. Cependant il observait strictement les jeûnes et abstinences réglementaires. Grâce au voisinage de l'Ourcq, il avait la facilité de se procurer du poisson, et il faisait assez grande consommation de grenouilles. En 1788, le Prieur de l'Oratoire lui cède 33 livres d'huile d'olives au prix de 21 sous la livre. Elle vaudrait maintenant 1 fr. 80. En même temps, il paie 30 liv. de viande 11^l 5 sous, à peu près 0 fr. 80 le kilo. La viande de boucherie se maintient à peu près à ce prix jusqu'à la fin du siècle.

Une pièce de vin de Bourgogne valait 105 fr. Quel crû? Quelle qualité? Le registre ne le dit pas.

Le bois d'orme se payait 10 fr. le stère au lieu de 12 ou 14 aujourd'hui.

L'énumération de ses dépenses nous montre que les recettes ont fort baissé et les achats aussi. Il est inutile de citer des prix pendant la période révolutionnaire, car l'abbé paie en assignats, dont la valeur, comme on le sait, illusoire et trompeuse, baissait de jour en jour. En voici un exemple : il paie une poule 20 livres en assignats, juste dix fois le prix de sa valeur en écus. Pour payer une note de 23 livres 15 sous, il donne 26 livres en assignats et 15 francs en bon argent. En août 1796, il donne, pour payer ses contributions, 150 livres en mandats et assignats. Combien cela faisait-il au juste ?

Pour l'année 1797, la dépense totale s'élève à 1.187 fr.

En pluviôse 1799, le blé vaut 225 fr. le muid,

soit 22 fr. le quintal. Aujourd'hui, en 1910, il en vaut 23, c'est à peu près le même prix.

Le journal continue pendant quelques années encore sans changement appréciable. On voudrait le comparer à ce que nos pères appelaient un livre de raison, vraiment il ne le mérite pas, il est trop terre à terre.

Aussi pour en relever la saveur un peu fade, un peu vulgaire, nous croyons devoir le compléter par une étude d'un ordre plus relevé, plus archéologique.

Nous avons dit de Cugny tout ce que nous savons, mais n'oublions pas son annexe.

Les Crouttes sont un écart de Cugny, situé à petite distance au bord de la vallée de l'Ourcq. Les Crouttes ou Grottes est le nom qu'on donne dans la région aux nombreuses cavités creusées par la main des hommes, tout le long de ce rû, sur la rive droite.

Le terrain s'y prête admirablement, c'est un espèce de tuf, facile à percer, mais cependant d'une consistance suffisante.

A quelle époque peut-on faire remonter la fouille de ces terriers humains ? qui peut le dire ? Peut-être faut-il les attribuer à des peuplades sauvages, autochtones, qui vivaient là de la chasse et de la pêche, en tous cas, bien antérieurs aux Celtes ou aux Gaulois. L'Ourcq n'était pas alors le mince cours d'eau que nous connaissons. Il devait couler à pleins bords et remplir l'étroite vallée. De même l'Aisne affluerait les grottes de Pasly, à peu près à la même époque préhistorique.

Traversons ce fleuve en miniature qui se dessé-

chera d'année en année, et allons saluer les ruines du vieux château féodal d'Armentières bâti sur un terrain mouvant, où il s'enlise progressivement. L'archéologue philosophe dira bientôt en contemplant ces débris: *Eliam periere ruinae...* les ruines auront disparu.

PLATEAU.



Le Jeu de la Constitution

L'estampe que j'ai l'honneur de vous présenter me semble intéressante pour Soissons : c'est un spécimen du *Jeu dit de la Constitution*, composé à l'imitation du *Jeu de l'Oye*.

Il touche à notre histoire locale puisqu'il a pour objet les querelles religieuses de la fin du xvii^e et du commencement du xviii^e siècle, soulevées par l'apparition de la bulle *Unigenitus*, et nous savons la part que prit Monseigneur Languet de Gergy dans la lutte contre le Jansénisme

La querelle janséniste, un moment apaisée en 1668 par la *Paix de Religion* de Clément IX, se ranima à l'apparition des *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, du père Quesnel, publiées en 1694.

« En provoquant de la part de Clément XI la promulgation de la bulle *Unigenitus*, écrit M. le Comte d'Haussonville, dans l'Introduction aux *Souvenirs de Madame de Caylus*, Louis XIV avait cru mettre un terme aux divisions qui déchiraient l'Eglise de France, depuis qu'un certain nombre d'évêques s'étaient avisés, après quinze ans écoulés, de dénoncer le mandement par lequel le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avait autrefois donné son approbation au livre du Père Quesnel. Il n'y avait pas réussi. Si, à l'assemblée qui s'était tenue en 1714, quarante évêques avaient accepté la *Bulle*, ou, comme on disait alors, la *Constitution*, huit d'entre eux, à la tête desquels se trouvait le cardinal de

Noailles, avaient déclaré ne pouvoir s'y soumettre ; et si, pliant sous l'impérieuse volonté du roi, le Parlement, ainsi que la Sorbonne, avaient consenti à enregistrer la *Bulle*, l'opinion de la majorité des parlementaires et des docteurs n'en demeurait pas moins hostile à cette intervention de l'autorité pontificale qu'ils jugeaient contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. La mort du roi avait rendu courage aux opposants et le Duc d'Orléans avait paru se ranger de leur côté en appelant le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience. Seize évêques adressaient une lettre publique au Régent, où ils lui demandaient de provoquer de la part du pape des explications sur sa *Bulle*. Quatre d'entre eux allaient même plus loin et rédigeaient, devant un notaire au Châtelet, un appel au futur concile, qu'ils faisaient signifier au pape par un huissier. Le parlement de Paris et quelques parlements de province prenaient ouvertement parti contre le pape en ordonnant la suppression des mandements de certains évêques qui se prononçaient avec véhémence en faveur de la Constitution et menaçaient les opposants d'excommunication.

Les docteurs en Sorbonne, les simples prêtres donnaient leur avis : cinquante-deux curés de Paris écrivaient au Cardinal de Noailles pour lui dire que, s'il acceptait la *Bulle*, ils auraient le regret de ne pouvoir lui obéir. A Paris et même en province, l'opinion publique était favorable aux opposants. La populace s'en mêlait et déchirait aux portes des églises les mandements des prélats favorables à la Constitution. La confusion, l'anarchie étaient partout. »

Dans cette lutte entre Bullistes et Antibullistes, Acceptants et Non-Acceptants, Appelants et Réappelants, Monseigneur Languet de Gergy, évêque de Soissons depuis le 6 janvier 1715, se signala tout spécialement. Entre autres écrits, il publia en 1718 trois *Avertissements* aux appelants de son diocèse. « Il se signala encore, dit Michaud, dans sa *Biographie Universelle*, par des Mandements, des Instructions pastorales, et des écrits polémiques en faveur de la Constitution, et contre l'Appel. Le 7 juin 1719, le Parlement de Paris supprima trois de ces écrits. L'évêque s'en étant plaint dans une lettre qu'il adressait, le 24 juin, au Régent, le Parlement condamna la lettre au feu le 9 août, et l'Evêque fut sommé de déclarer s'il en était l'auteur. Il reconnut sa lettre et le Parlement le condamna à 20.000 francs d'aumône ; mais le Régent défendit de signifier cet arrêt qui avait excité les réclamations d'un grand nombre d'évêques. »

En 1722 Monseigneur Languet de Gergy publiait une cinquième lettre pastorale, écrite en partie contre un *Mémoire* imprimé en 1719 sous le nom des Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne. Transféré en 1730 à l'archevêché de Sens, il continua dans sa nouvelle résidence sa lutte en faveur de la bulle *Unigenitus*.

L'esprit français, qui ne perd jamais ses droits, ne pouvait manquer de tourner en ridicule cette longue lutte théologique : le *Jeu de la Constitution* en est la preuve.

Ses dimensions sont celles d'un *Jeu de l'Oie* ordinaire : le frontispice représente un concile tenu par

des oies mitrées et portant la croix pectorale. Au-dessous se lit, sous le médaillon de gauche : *Non ego cum gruibus simul, anseribusque sedebo In Synodis. S. Greg. Naziang. Carm. 10*, et sous celui de droite : *Je ne me verrai plus dans des Conciles d'Oyes. S. Greg. de Naziane. Carm. 10.*

Au centre, dans l'ovale, se trouve l'explication du jeu, et la manière de le jouer.

« Ce Jeu, comme on le voit par La Forme, n'est qu'une Imitation du Jeu de l'oye. Ceux qui sont instruits en concevront aisément les rapports. Au lieu du Jardin de l'Oye, c'est au Concile qu'il faut arriver pour gagner. On y va par la Tradition des Apôtres, dont le nombre est égal à celui des Oyes, dont ils tiennent la place. Le pont qu'on rencontre au nombre 6 marque les Explications par le moyen desquelles on passe à l'Acceptation, elle se trouve à 12 : parce que ce nombre est le plus grand qu'on puisse faire en deux Dez, et le plus grand Nombre est la Règle des Acceptans. Le Labyrinthe, c'est l'Erreur où tombent ceux qui souscrivent à la condamnation des 101 Propositions. Le Cabaret est le lieu de l'Accommodement : le corps de Doctrine, c'est le puits, où l'on a caché la Vérité. La Prison c'est la Bastille, la Mort, où le jeu recommence, c'est celle de Clément XI. Tous ces rapports semblent présager qu'un jour l'Histoire de la Constitution ne sera plus qu'un *Conte de ma mère l'Oye*. Pour indiquer à ceux qui le feront des circonstances qui méritent de n'être pas omises, on a représenté le Schisme, où quelques évêques Constitutionnaires se sont portés, par la Robe déchirée, qui serait au nombre 15 ; au 33 un Evêque sonne du

Cor et tient de l'autre main une trompette et un haut-bois. Ces trois instruments expriment les trois Avertissements de Monseigneur de Soissons, et les tons différens qu'il y prend. A 24, on a mis la Tour de Babel et là se fait la confusion du Langage de la foi dans la Diversité des sens qu'on donne à la Bulle et des manières dont on la reçoit. Le Cardinal de Noailles est à la porte du Concile, c'est-à-dire au nombre 62, d'où l'on ne peut plus jouer qu'en reculant. Les Evêques Re-Appelants sont à 12 du Concile, parce qu'à la fin du Jeu le grand nombre sera pour eux, comme il est au commencement pour les Acceptans ».

Je ferai mention des Règles Générales du Jeu qui suivent cette première explication : mais je ne les reproduirai pas, parce que, sous forme de chanson, (air du *Branle de Mets*), elles sont données en quatorze couplets, encadrant le jeu. Les voici :

I

Voici le jeu qu'on apelle
de la Constitution.
Jeu fin dont l'Invention
n'est pas tout à fait nouvelle
Et qui gagner y voudra,
au Concile apel, apelle
et qui gagner y voudra
au Concile Apellera

II

Pour arriver au Concile,
on suit la Tradition

et par la succession
des Apôtres on dé = file
Mais qui neuf d'abord fera
auroit le gain trop facile:
Mais qui neuf d'abord fera
à l'un des Apels ira.

III

Qui par six et trois commence
à vingt-six va se placer
c'est là qu'on a fait tracer
l'Apel où s'ouvrit la danse
et qui cinq et quatre fait
au second Apel s'avance,
et qui cinq et quatre fait
à cinquante trois se met.

IV

A six un pont se présente
pont des Explications
où par des contorsions
pour passer on se tourmente:
et pour ne se pas neier
à douze on fait sa descente,
et pour ne se pas neier
certain prix il faut païer.

V

Quand on est au nombre douze
C'est à l'Acceptation
d'où nulle précaution
n'empêche qu'on ne se blouse

le grand nombre qu'on suivra
quelque parti qu'on épouse
le grand nombre qu'on suivra
de mal en pis conduira.

VI

D'un et deux le plus grand nombre
c'est le deux, on le jouera
et par là l'on tombera
Dans le Labyrinthe sombre
puis on rétrogradera
comme au cadran d'Achas l'ombre
puis on rétrogradera
vers l'un d'où l'on reviendra.

VII

Lors que par trois dans Schisme
on se voit précipité
on retourne à l'unité
c'est là notre catéchisme
mais on paie en retournant
le prix du Catholicisme
mais on paie en retournant
le même prix qu'en entrant.

VIII

Quand la Règle générale
vous conduit au Cabaret
de l'accomodement fait
Par la vertu Cardinale

les Joueurs vous régalez
et deux fois ils ont la bale
les Joueurs vous régalez
et puis vous vous en allés.

IX

Le Six dans la Tour vous jette
Tour de la Confusion
où chacun parle un jargon
que n'entend nul interprète.
Vous païés en attendant
que quelque autre vous rachète
Vous païés en attendant
Que quelque autre en fasse autant.

X

Quand vous ouvrez la barrière
du triple Avertissement,
par un double mouvement
Vous faites votre carrière
va le dé moindre en avant
va le plus grand en arrière
va le dé moindre en avant
ainsi Soissons fait souvent.

XI

Si pour prix de votre zèle
vous Souffriez dans la prison
pour vous sur notre horizon
luit une étoile Nouvelle

faite cinq et le triplés
en donnant quinze coups d'aile
Faites cinq et le triplés
et vers Louis quinze allés.

XII

Dans le puits de Démocrite
si le sort vous a jetté
vous cherchés la Vérité
sans espoir et sans Mérite
mais quand un autre y viendra
Païés la somme prescrite
mais quand un autre y viendra
il vous en délivrera

XIII

Lors que par un cas bizarre
en Allant ou Revenant
votre dé va rencontrant
la Mort dessous la Thiarre
il faut, je n'y puis penser,
ô que la Mort est Barbare,
il faut, je n'y puis penser,
Païer et recommencer.

XIV

Qui point sur point accumule
et croit faire son chemin
en approchant de la Fin
doit craindre le ridicule

au Cardinal il Viendra
et recu... recu... recule
au Cardinal il Viendra
et recu .. reculera...

Quelle date et quelle origine peut-on donner à cette estampe? Une lettre du comte de Caylus à l'abbé Conti, du 13 novembre 1722, citée par M. Henri Bonhomme, dans son ouvrage sur *Madame de Maintenon et sa famille* (Paris Didier 1863) rapportée par l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (17 octobre 1877) nous donne quelques indications à ce sujet: « Je n'ai pu vous faire parvenir, écrit le Comte de Caylus, le *Jeu de la Constitution* qu'ils ont fait en Hollande, mais envoyé de Paris, dessiné et accomodé comme le *Jeu de l'Oye* »

Il est à remarquer, d'autre part, qu'il est fait allusion, dans le jeu, à la Mort de Clément XI, événement survenu le 19 mars 1721.

Il semblerait donc que ce jeu daterait de 1721 ou 1722.

Quoi qu'il en soit, cette estampe, d'une certaine rareté, même à l'époque où elle parut, méritait peut-être de vous être signalée. Elle rappelle le rôle important joué par l'évêque de Soissons dans l'histoire religieuse du commencement du xviii^e siècle et le retentissement de ses polémiques dans la France toute entière. A ce titre, elle m'a semblé intéressante pour notre région et digne de notre attention.

DE BUTTET.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

RENAUD DE FONTAINES

Évêque de Soissons (1423-1442)

On m'a communiqué récemment un numéro de *l'Argus Soissonnais*, du 25 mars 1910, où je devais trouver, me disait-on, matière à m'intéresser. On n'avait point tort. Dans ce numéro, au cours d'une étude sur « un ancien mémorial des victoires de Charles VII », M. le chanoine Ledouble prenait assez vivement à partie « un membre d'une Société historique », et lui reprochait d'avoir insisté trop complaisamment sur les liens qui paraissaient rattacher notre évêque du temps de Charles VII, Renaud de Fontaines, à la faction anglo-bourguignonne, d'avoir même, en pleine séance de ladite Société, émis très inconsidérément l'opinion que, si l'endroit où Jeanne d'Arc fut faite prisonnière avait appartenu au diocèse de Soissons comme d'aucuns le prétendent, son sort, en raison des attaches signalées, n'aurait peut-être pas différé beaucoup de ce qu'il fut. « L'assertion est pour le moins téméraire, écrivait M. Ledouble, et son auteur la regrettera, s'il veut être sage. »

Hélas! je ne pouvais point ne pas me reconnaître dans cet auteur dépourvu de sagesse. C'était bien

vrai ; l'occasion m'étant venue, à plusieurs reprises, d'étudier les causes et les circonstances de la perte et du recouvrement de Soissons par les Anglo-Bourguignons en 1429 et 1430 (1), j'avais eu à me demander ce qu'avait pu être l'état d'âme politique et moral des Soissonnais ces deux années-là, notamment celui de leur évêque, et je m'étais ainsi trouvé amené à formuler plus ou moins maladroitement la conjecture qui émut le vénérable et savant ecclésiastique et dont, n'assistant pas à la séance, il s'est, je crois, fort exagéré la portée. Il mourut, plein de jours et de mérites, peu après la publication de son étude : ainsi les dernières lignes qu'il ait, sinon écrites, du moins publiées, le furent à ma plus grande confusion.

J'en resterais là cependant et notre Société n'entendrait plus aujourd'hui parler de Renaud de Fontaines, si, poursuivant mes très modestes et très lentes recherches à travers l'époque de la guerre de Cent ans, je ne l'y avais de nouveau rencontré, si je n'avais noté, chemin faisant, quelques données à ajouter, peut-être utilement, à ce que nous ont appris sur son compte, se copiant d'ailleurs ou à peu près les uns les autres, quelques historiens trop discrets, Du Boulay (2) et Launoy (3) dans leurs histoires de l'Université de Paris et du collège de Navarre, les au-

(1) *Jeanne d'Arc dans le Soissonnais*, articles de l'*Argus Soissonnais* des 10 et 13 avril 1898 ; — *Jeanne d'Arc et le Capitaine de Soissons*, broch., impr. de l'*Argus*, 1904 ; — *Nouvelles recherches sur le « Fait de Soissons »*, broch., Meulan, 1907.

(2) V, p. 915-916.

(3) IV, 1^{re} partie, p. 709-710.

teurs de la *Gallia Christiana* (1), et nos historiens locaux, Dormay (2), Henri Martin (3), l'abbé Pécheur (4). D'eux tous, c'est ce dernier qui nous a parlé le plus longuement de Renaud de Fontaines, et ce qu'il nous en a dit, encore non sans prudentes réserves et formules dubitatives, tient en moins de deux pages. L'épiscopat de Fontaines, quoiqu'il ait duré près de vingt ans, et sa personnalité, quoique distinguée, ont, en définitive, laissé fort peu de traces : raison de plus, eu égard surtout à l'importance historique des temps où il vécut, au grand nombre des secrets que ces temps détiennent encore, à la complexité des problèmes parfois troublants qu'ils posent à notre imagination, raison de plus pour recueillir tous les vestiges, mêmes minimes, qui peuvent s'offrir çà et là. C'est tout l'objet des présentes notes.

Je les commence par ce qui a trait aux accointances anglo-bourguignonnes de l'évêque et à leur influence vraisemblable sur ses dispositions personnelles en 1429 et 1430. Le terrain étant un peu déblayé, nous serons ensuite plus à l'aise pour rassembler ce que nous aurons pu recueillir touchant les côtés de la vie de Renaud moins sujets à discussion.

(1) IX, p. 374-375.

(2) II, p. 410.

(3) II, p. 317.

(4) *Annales*, IV, p. 503-505.

Voici d'abord deux circonstances non négligeables dont ne fait mention aucun des six historiens que je nommais tout à l'heure ; je les ai ignorées, pour ma part, jusqu'en ces derniers temps. Je relève l'une dans les actes de l'Université de Paris recueillis par Denifle et Chatelain (1), l'autre dans le tome II, paru en juillet dernier, du *Journal de Clément de Fauquembergue*, greffier du Parlement (2).

Le 10 mai 1422, l'Université tint une assemblée solennelle dans l'église de Saint-Mathurin. Elle était alors, l'*Alma Mater*, presque toute inféodée au gouvernement anglais ; c'était surtout au profit du léopard uni à la croix de Bourgogne que brillait maintenant ce « vray clair soleil de la chrestienté ». Le premier point à l'ordre du jour pour la réunion du 10 mai ne devait donc pas être trop désagréable à l'assistance : elle allait entendre la lecture officielle de lettres du roi d'Angleterre annonçant la prise de Meaux sur les troupes du Dauphin. Ensuite l'illustre corps aurait à déléguer un de ses hauts fonctionnaires, un de ses premiers « suppôts », pour le représenter auprès de ce même roi et, en cas de besoin, défendre devant lui ses privilèges. La Faculté de théologie, nous dit le procès-verbal de la séance, choisit le confesseur du roi de France (Charles VI) parce qu'il passait pour bien vu du seigneur roi d'Angleterre, « *quia dicebatur quod ipse esset gratus domino regi Angliæ* ».

(1) *Chartularium Universitatis Parisiensis*, IV, p. 397, n. 5 ; *Auctarium Chartularii*, II, col. 288.

(2) Edition Tuetey, II, p. 59-61.

D'après Launoy, le confesseur de Charles VI s'appelait alors Pierre Cantelle, et le roi, en effet, en eut un de ce nom, mais Denifle a prouvé, à l'aide de pièces de la Bibliothèque et des Archives Nationales, que, depuis le mois d'octobre 1421, sinon plus tôt, le confesseur du pauvre roi fou était notre Renaud de Fontaines.

D'autre part, le greffier Fauquembergue, après avoir enregistré, à la date du 21 octobre 1422, la mort de Charles VI, rend compte d'une sorte de conseil tenu le surlendemain, « en la Chambre du Parlement »; le chancelier y exposa que, les exécuteurs testamentaires désignés par Charles VI étant tous morts avant lui, on leur en avait subrogé d'autres avec le consentement de la reine Isabeau. Ces derniers mots et le reste nous garantissent que les nouveaux exécuteurs testamentaires n'avaient pas dû être pris parmi les partisans du « soi-disant Dauphin de Viennois », débouté du royaume. Nous voyons en effet à leur tête les ducs de Bedford et de Bourgogne, le duc de Bretagne qui se préparait à conclure alliance avec eux, le chancelier Le Clerc, l'évêque de Théroouanne, c'est-à-dire Louis de Luxembourg qui allait être le chancelier d'Henri VI pour la France et devait un jour négocier la vente de Jeanne d'Arc aux Anglais, l'évêque de Beauvais qui était déjà Pierre Cauchon. Immédiatement après celui-ci vient Renaud de Fontaines qualifié à la page précédente de « confesseur du Roy derrain trespassé », et à la page suivante, comme pour mieux affirmer l'identité, « nagaire, confesseur du dit feu seigneur », puis sept autres dont encore un futur

juge de Jeanne d'Arc, Jean de Mailly. En conséquence Renaud fut, avec quelques autres personnages, « commis à faire faire inventaire des meubles dudit défunct et les obsèques et funérailles d'icellui ».

Confesseur de Charles VI, Renaud faisait en même temps fonctions de chancelier de l'Université à la place du chancelier en titre, Jean Gerson, que ses sentiments très français et l'animosité du parti adverse tenaient éloigné de la capitale devenue, selon le mot d'un chroniqueur, « un nouveau Londres ». Dès le mois de janvier 1423, un peu moins de trois mois après la mort de son royal pénitent, peut-être à titre de compensation pour la perte de son emploi à la cour, Renaud était nommé à l'évêché de Soissons, probablement avec l'assentiment des gouvernants anglais, du moins sans qu'ils paraissent s'y être opposés, eux qui, à peu près au même temps, se sentaient assez forts pour empêcher Jean Courtecuisse, nommé à l'évêché de Paris et qu'ils n'aimaient point (1), de prendre possession de son siège. Renaud fut sacré sous leurs yeux au mois de mai de l'année suivante, dans la chapelle du collège de Navarre. Sa nouvelle dignité ne l'empêcha point, — et cela par faveur spéciale, semble-t-il, — de conserver sa charge universitaire ; mais, ne pouvant toujours l'exercer en personne, il s'y faisait suppléer par deux autres maîtres. L'un deux s'appelait *Johannes Pulchripatris*, en français Jean Beaupère (2) : tous les lecteurs à qui les deux procès de Jeanne

(1) « *Cui infensi erant* », Denifle, *Auctarium*, II, col. 239, note.

(2) Ibid.

d'Arc sont familiers reconnaîtront ici l'un des partisans les plus déclarés des Anglais. Je ne songe certes pas à tirer de cette rencontre des conséquences directes contre Renaud, mais elle était à signaler. Renaud demeura officiellement vice-chancelier jusqu'en septembre 1428 (1) : s'il ne conserva pas cette charge plus longtemps, ce n'est pas qu'il eût démérité des Bourguignons, puisque c'est précisément cette année-là que le duc de Bourgogne lui confia une mission en Aragon, une « grosse messagerie », pour parler comme la pièce de comptabilité où je prends ce renseignement (2). Cette mission n'était pas sans importance aux yeux de Philippe : on voit, dans ladite pièce, qu'elle avait pour objet d' « anciennes causes secrètes dont icellui seigneur ne veult aucune déclaration estre faicte » ; elle dura sept mois et demi et fut payée à raison de sept francs (3) par jour. Deux ans plus tard, à la date du 30 mai 1430, c'est-à-dire au temps même du « Fait de Soissons », le trésorier de Bourgogne inscrivait une autre somme, celle-ci de vingt-quatre sous, au compte de « Monseigneur de Soissons » (4), sans spécifier davantage. Quelque intention que m'attribue M. Ledouble, je n'ai jamais prétendu voir dans cette mention trop sommaire la trace d'un honteux marché analogue à celui qui flétrit le nom de notre « capitaine » Guichard Bour-

(1) *Chartularium*, IV, p. xxxii ; *Auctarium*, II, col. 363, n 1

(2) Archives dép. du Nord, B. 1938.

(3) Un franc d'alors peut en représenter, en valeur d'achat, 20 des nôtres (ou même près de 30 d'après les évaluations, peut-être un peu excessives, de M. d'Avenel).

(4) *Ibid.*, B. 3398.

nel, mais seulement un indice de plus de relations persistantes entre l'évêque et la maison ducale. La responsabilité de Renaud, s'il en eut dans les événements, n'est pas de même nature que celle du capitaine. En vendant contre bons écus sonnants une place à lui confiée par le roi, Bournel agit vraiment contre son honneur, « laidement », comme le dit sans ambages le héraut Berri, et il mérita très assurément l'indignation, non déguisée non plus du reste, de la Pucelle. Il n'est pas du tout certain que Renaud ait, en 1429, contracté des obligations politiques ou autres à l'égard de Charles VII (1) ; sa présence n'est constatée ni à Reims lors du sacre, ni, quelques jours après, à Soissons, lors de la venue du roi. Il n'est même pas impossible qu'il se soit, pour cause, abstenu de paraître dans la ville pendant les dix mois de la domination française. Plus tard, lorsque le vrai roi de France et le duc de Bourgogne se furent réconciliés et Soissons définitivement rentré dans l'obéissance du premier, je n'ai aucune raison, au contraire, de penser qu'il ne s'est point rallié, avec son duc, au gouvernement de Charles VII.

Ce qui, en fin de compte, me semble bien acquis, c'est qu'il n'était point en trop mauvaise posture

(1) On pourrait toutefois l'inférer en quelque mesure d'une phrase de Fiquet (ms. de la Bibl. de Soissons) : « Pendant ce séjour (de Charles VII en juillet 1429) l'évêque se déchargea du droit de gîte en cédant l'hommage de Pierrefonds ». Aucune référence. D'après Pêcheur (IV, p. 349 et 353) cette renonciation au droit de gîte serait antérieure à 1429 et daterait de Charles VI et même de plus tôt. Un mémoire manuscrit de l'Académie de Soissons (Bibl. Nat., collection de Picardie, t. 243, p. 69) parle de ce droit comme ayant été observé sous Charles VII, mais sans préciser l'année ni l'occasion du voyage. Cf. Dormay, II, p. 383 ; lui non plus ne donne pas de référence.

auprès des Anglais et de leurs alliés, ni auprès de l'Université dont le rôle vis-à-vis de Jeanne d'Arc est relaté de la même façon par des historiens aussi différents de tendances que Quicherat et le P. Ayroles, par exemple. Nous touchons ici à un point bien pénible et qu'il faut pourtant rappeler. « L'idée de faire succomber Jeanne devant l'Église, dit Quicherat, se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conseils de l'Université de Paris (1)... L'Université, dit le P. Ayroles, n'a jamais examiné si Jeanne était coupable, elle l'a toujours supposée une insigne criminelle » (2). Et, depuis, M. Anatole France, dans un livre d'ailleurs discutable et qui, je crois, n'a guère ajouté au grand renom littéraire de son auteur : « Les docteurs et maîtres de l'Université poursuivaient Jeanne avec un acharnement à peine croyable..., ils craignaient le diable, mais, sans se l'avouer peut-être, ils le craignaient vingt fois plus quand il était Armagnac » (3). Sachant cela et le passé universitaire et parisien de Renaud, passé qui était de la veille et avec lequel rien absolument ne prouve qu'il ait moralement rompu, et, d'autre part, M. Ledouble ne m'opposant aucun fait, aucun texte, mais seulement sa propre répugnance à penser, en l'absence de preuves tout à fait formelles, qu'un évêque de Soissons ait pu, un moment donné, ne pas bien comprendre ou ne pas bien remplir son

(1) *Aperçus nouveaux*, p. 96.

(2) *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 136.

(3) *Vie de Jeanne d'Arc*, II, 1^{re} éd. p. 224-225.

devoir de Français, je n'arrive pas plus aujourd'hui qu'auparavant à m'empêcher de présumer : premièrement que Renaud, qu'il fût ou non de sa personne à Soissons à la fin de 1429 et au commencement de 1430, ne dut pas contrarier les relations que Philippe-le-Bon y entretenait alors avec le comte de Clermont et l'archevêque de Reims, par l'intermédiaire de ses conseillers Jean de Ternant et Philippe Maugard, en vue de « ralongier les abstinences de guerre expirées au Noël 1429 » (1) ; — secondement, que cinq ou six mois plus tard, il n'a pas dû, en la mesure où cela pouvait dépendre de lui, s'opposer bien énergiquement à la rentrée de la ville sous l'autorité anglo-bourguignonne. Tout bien considéré, j'estime faire preuve de quelque discrétion en me bornant, sur ces deux points-là, à des présomptions. Pour ce qui est de Jeanne et d'une action en justice ecclésiastique contre elle, il est probable que Renaud n'eut pas à intervenir : il semble en effet, malgré ce qu'écrivait, au xvii^e siècle, Edmond Richer, qu'elle fut prise dans le diocèse de Beauvais et non dans celui de Soissons. Mais ceux qui tiennent pour la donnée inverse doivent-ils supposer que, si

(1) Arch. du Nord, B. 1942. — Dans ce texte, il y a entre la Noël de 1429 et celle de 1430 une confusion qui pourrait faire croire que la mission de Ternant à Soissons eut lieu en 1431 ; mais, si l'on va jusqu'à la fin où il est question de « l'ost devant Compiègne » et de la « recouvrance » de Soissons par les Bourguignons, — c'est-à-dire incontestablement de l'année 1430, — on voit que la mission de Ternant, pour le prolongement de la trêve, ne peut être de 1431 et qu'elle l'occupa de décembre 1429 à février 1430. Il est bien dommage que l'on ne possède pas plus de renseignements sur les pourparlers dont Soissons fut alors le théâtre : on y découvrirait probablement, en ce qui concerne les événements du printemps de 1430, des « dessous » bien curieux.

Messires de l'Université s'adressèrent à l'évêque de Beauvais pour le sommer, comme ils le firent en termes fort impératifs (1), de procéder contre Jeanne et de la faire conduire à Paris pour y être jugée, c'est parce que l'évêque de Soissons s'y était refusé et que ce refus leur avait fait imaginer et répandre la fiction d'une capture opérée sur le territoire du diocèse voisin ? Je ne demanderais certainement pas mieux que d'accueillir, sur le moindre indice, une hypothèse aussi honorable pour le caractère de notre évêque, mais je crois bien qu'en fait il n'aurait pu qu'obéir. Une fois Jeanne à Paris, l'Université et les Anglais se seraient facilement arrangés, avec ou sans Renaud, pour achever une œuvre depuis longtemps décidée dans leur esprit. Je n'ai jamais dit ni voulu dire autre chose à ce sujet. Je trouve on ne peut plus naturel que ma supposition ait contristé, au premier abord, le patriotisme d'un ecclésiastique soissonnais du xx^e siècle et qu'il ait voulu défendre contre elle la mémoire de notre évêque du xv^e ; mais j'avoue, pour mon compte, que si la conduite de Renaud n'avait pas été, en l'occasion, tout à fait telle que nous aurions désiré qu'elle fût, je n'y verrais point matière à m'étonner ni même à me scandaliser extrêmement. Je l'ai peut-être déjà dit ailleurs, je me permets de le redire aujourd'hui parce que c'est une vérité à ne jamais perdre de vue quand on veut porter un jugement sur la période en cause : la situation pouvait bien ne pas apparaître à tous les yeux avec la netteté qu'elle a

(1) *Procès*, I, p. 15-16.

aux nôtres. D'où nous sommes nous n'en voyons que les grandes lignes qui la simplifient ; de près elle est moins limpide et le détail en est fort embrouillé, comme le prouve trop l'étude à laquelle je suis en train de me livrer non sans bien des tâtonnements. Un érudit très au fait des gens et des choses d'alors, et qui appartient, je crois à notre Société, M. de Marsy, ne va-t-il pas jusqu'à penser que « Cauchon n'a jamais cru avoir commis un crime en condamnant Jeanne d'Arc ? » (1) Laissons Cauchon avec qui nous n'avons pas affaire ; mais aurions-nous pu exiger de Renaud, — de Renaud élevé en terre bourguignonne, vivant depuis des années en un milieu tout anglais, dans les bonnes grâces du roi anglais et du duc bourguignon, et alors que la conscience française n'avait pas encore repris partout son équilibre, — aurions-nous pu exiger qu'il se montrât meilleur Français que cet autre Renaud, son métropolitain, l'archevêque de Reims, Renaud de Chartres ? On sait avec quelle désinvolture ce premier ministre de Charles VII, ce chancelier des lys relevés par Jeanne, abandonna, lorsqu'il la vit aux mains de ses ennemis, la pauvre fille qui avait eu le tort impardonnable de voir plus clair que tout le monde et de secouer, plus vigoureusement que certains n'eussent voulu, la commune « veulerie »... On me pardonnera ici ce néologisme un peu vif, d'abord parce qu'il dit bien ce qu'il veut dire et qu'il qualifie congrûment le grand mal de l'époque, le plus puissant des adversaires que la

(1) Sarrazin, *Pierre Cauchon*, p. 218.

Pucelle eut à combattre, ensuite parce que l'académicien à qui je l'emprunte est M. Gabriel Hanotaux : il ne peut nous être désagréable d'avoir à reconnaître un de nos compatriotes de l'Aisne dans l'historien qui, après avoir sondé plus profondément peut-être que personne les grands mystères de la vie de Jeanne, de sa mission, de sa mort, de son action posthume, vient de lui rendre un des hommages les plus beaux, les plus nobles et, pour diverses causes, les plus significatifs qu'elle ait jamais reçus.

Je n'en dis pas plus touchant le rôle possible ou probable de Renaud de Fontaines pendant les années critiques de 1429 et 1430. Aussi bien on trouvera peut-être que c'est encore trop et qu'il est un peu vain de tant s'attarder sur ce que je ne donnai jamais moi-même que pour une simple conjecture ; j'en tomberais tout à fait d'accord s'il n'y avait que la conjecture seule, mais il y a de plus, autour d'elle, les quelques faits, quant à eux très réels, qu'elle m'a fourni l'occasion de rencontrer depuis mon précédent travail (1) et sans lesquels, redisons-le, je ne la reproduirais certainement pas en ce moment. Ne retiendrions-nous qu'eux et si menus soient-ils, ce serait toujours autant pour nous aider à

(1) Dans *Nouvelles recherches, etc.*, j'ai rappelé, d'après l'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher, que le duc, à la suite du siège de 1414, avait accueilli des bourgeois de Soissons, ses partisans, chassés et dépouillés par les Armagnacs, et qu'il en entretenait sept auprès de lui : sauf erreur, je crois avoir, depuis, trouvé les noms de ces sept dans une lettre du 12 février 1415 (n. st.) par laquelle Philippe gratifie de 70 livres tournois « Jean d'Esparnay, grainetier (officier du grenier à sel) de Soissons, Jean Pancêtre, prévôt forain de Laon, Jean Paste, argentier (trésorier) de Soissons, Jean Le Coq, Gilles de Villeu (?), Colard Josset et Jean de Molins, bourgeois dudit Soissons, lesquels ont forte

reconstituer petit à petit la vraie physionomie de l'époque ou encore, le cas échéant, à renouer le fil rompu des événements.

II

C'est pourquoi je vais continuer, mais en dehors maintenant du débat qui précède, de recueillir au sujet de Renaud quelques traits de nature à prendre place dans sa biographie, si quelqu'un voulait un jour l'entreprendre.

Le nom de Fontaines, sous la forme plurielle (en latin *de Fontanis*), se présente très fréquemment dans les pièces d'archives et chez les chroniqueurs de la guerre de Cent ans. Plusieurs de ceux qui le portèrent remplirent auprès des ducs bourguignons des charges de confiance fort bien rétribuées (1), mais plusieurs aussi, j'ai hâte de le dire, furent sérieusement attachés à la cause nationale. Je citerai, parce qu'ils étaient tout à fait contemporains de l'évêque de Soissons et, comme lui, nommés Renaud, — d'où peut provenir une confusion à éviter, — un religieux qui fut troisième prieur à l'abbaye de Saint-Denis et trépassa en 1424 (2), et un chevalier, parfois appelé aussi Rigaud, qui batailla dans notre

ment tenu son party et assisté avec luy contre ses ennemis, pour quoy en haine de luy ils ont été bannis, pris, etc. » (Extraits des registres de la Chambre des Comptes de Dijon, Bibl. nat., ms., *Collection de Bourgogne*, t. 56, fol. 217). Le tome 22 de la même collection (f° 136 v°) mentionne aussi, parmi les conseillers de Philippe-le-Bon, « messire Waleran de Soissons, seigneur de Moreuil, chambellan, bailli d'Amiens ».

(1) *Coll. de Bourg.*, t. 23, 24, 26, *passim*.

(2) *Coll. Gaignières*, 2048.

région aux côtés de La Hire, de Xaintrailles, voire même de Jeanne d'Arc. En mai 1430 notamment il prit part à la tentative sur Pont-l'Évêque avec l'héroïne, puis, au mois d'octobre suivant, à la levée du siège de Compiègne et nous le retrouvons plus tard gouverneur du Valois sous Charles VII (1). Ces deux Renaud de Fontaines étaient-ils parents plus ou moins proches de l'évêque de Soissons? Les familles de ce nom sont trop nombreuses et leurs généalogies trop incomplètes et incertaines pour que l'on puisse, je crois, rien affirmer à cet égard. Au dire de Launoy et de la *Gallia Christiana*, celui qui devait être notre évêque naquit au bourg de Fontaines, en Champagne, — il y a dans cette province plusieurs localités ainsi nommées, — il fut élevé dans l'église d'Auxerre, passa de là au collège de Navarre et y conquit ses grades théologiques. Du Boulay et la *Gallia Christiana* nous apprennent qu'il avait été recteur de l'Université de Paris dès 1404 ; c'est fréquemment en effet que je retrouve son nom dans les deux grands recueils du P. Denifle à propos de grades ou de fonctions universitaires ; le cartulaire de l'Université notamment nous le montre remplissant ses fonctions de « *tentator* », c'est-à-dire d'examineur, « *lepide, laudabiliter, honorifice scientifique* » (2). En 1414, il fut chargé par la province ecclésiastique de Sens de la représenter au concile de Constance d'où il rapporta, en 1415, la nouvelle de

(1) Monstrelet, IV, p. 382 ; Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 54-60 ; *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XV, p. 55-43.

(2) IV, p. 402, n° 2189.

la démission du pape Jean XXIII : je ne mets pas en doute un fait ainsi précisé par des auteurs aussi graves que ceux de la *Gallia Christiana* et Pécheur, mais je dois dire que je n'en ai pas trouvé la confirmation dans les ouvrages spéciaux que j'ai pu consulter sur ce concile (1). Toujours est-il que la personnalité de Renaud attirait l'attention; de bonne heure il est nanti de divers bénéfices dans les diocèses d'Auxerre, de Nevers, de Beauvais; en octobre 1421, Charles VI, dont nous avons dit qu'il était alors, et probablement depuis peu, le confesseur, lui octroie, en vertu du droit de régale, une prébende vacante à Notre-Dame de Paris (2). On a vu tout à l'heure dans quelles circonstances il était devenu vice-chancelier de l'Université et enfin évêque de Soissons.

On a écrit plusieurs fois qu'il résida peu dans son diocèse et surtout à Soissons, du moins avant 1436; cela encore n'est pas sans vraisemblance : ainsi en avait-il été de ses deux prédécesseurs immédiats, Victor de Camerin et Nicolas Graibert. Toutefois il est certain qu'il fit quelque séjour à Soissons aux environs de l'année 1428 et cette année même, en pleine domination bourguignonne, car, dans la pièce des Archives du Nord qui nous a appris « grosse mesagerie » en Aragon, ses frais de déplacement lui sont comptés à partir de son départ « de son hostel audit lieu de Soissons » jusqu'à son retour en cet

(1) Finke, *Acta Concilii Constantiensis*; Valois, *La France et le Grand Schisme*, etc. Crevier (*Hist. de l'Univ. de Paris*, III) rend compte assez longuement du rôle de l'Université au Concile, il ne nomme point Renaud. Cf. Denifle, *Les délégués des Universités françaises au Concile de Constance*.

(2) *Auctarium*, II, col. 288, note.

hôtel. Et si, nommé évêque, il dut se faire suppléer auprès de l'Université, c'est vraisemblablement que ses fonctions le retenaient d'habitude ou souvent hors de Paris, donc probablement dans son diocèse. Le P. Denifle, dans son grand ouvrage sur la désolation des églises pendant la guerre de Cent ans (1), a dressé une curieuse liste des évêques qui obtinrent permission de faire visiter ou administrer leurs diocèses par des suppléants, la liste est longue et Renaud n'y figure pas. Les comptes de la ville de Compiègne mentionnent sa présence en cette ville, qui était de sa juridiction, en octobre 1436 et janvier 1437 (2).

« On ne trouve, dit Henri Martin, aucune trace de son administration ». Disons plutôt que l'on en trouve très peu et c'est sans doute seulement une conséquence du malheur des temps, ce malheur des temps si souvent invoqué par les historiens de l'époque pour excuser leurs lacunes ! Ses deux prédécesseurs, en effet, sont absolument dans le même cas, on sait infiniment peu de chose de leur administration épiscopale. Pour Renaud, outre une prébende attribuée ou confirmée par lui à la dignité de grand-chantre de sa cathédrale, dont était titulaire un deses parents, Pierre de Fontaines (3), je puis noter jusqu'à deux actes. Ce n'est rien évidemment pour un évêcat de dix-neuf ans et il va de soi qu'il y en eut beaucoup d'autres et de plus importants, je compte sur mes collègues de la Société pour les tirer

(1) I, p. 569.

(2) Champion, op. cit., p. 201.

(3) Pécheur, *Annales*, IV, p. 505.

quelque jour de l'oubli. Les deux que je veux dire remontent aux dernières années de Renaud, l'un des deux même à ses tous derniers jours. Par le premier, qui est de 1439, il confirme, après information canonique préalable, l'élection de Philippe de Gacion comme abbé de Saint-Crépin (1). Le second m'a été révélé tout récemment par une recherche dans le supplément à la collection de dom Grenier, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. J'ai eu là (2) entre les mains une lettre de Renaud ordonnant une enquête sur la situation de l'abbaye de Saint-Léger et, à côté, le compte-rendu très détaillé de cette enquête. Bien que ce dernier document ne se rapporte pas directement à la personne de l'évêque, il évoque d'une façon trop précise les misères de l'époque pour qu'on me reproche d'en donner ici l'analyse. J'y joins une épreuve photographique de la lettre de Renaud.

Donc en 1442 l'abbé et les religieux de Saint-Léger, ayant besoin d'argent pour des réparations urgentes à faire à leur église et à leur couvent, sollicitèrent de l'évêque l'autorisation d'aliéner une maison, des vignes et des terres qu'ils possédaient à Bucy; aussi bien cette propriété, en raison de certaines obligations, avait-elle été quelquefois l'occasion de fâcheux dissentiments avec la cathédrale de Soissons et les curés de Bucy. Avant d'accorder la permission demandée, Renaud voulut s'assurer que de

(1) Pécheur, *Annales*, IV, p. 444.

(2) T. 282, pièces 20, 21, 22. D'après le catalogue imprimé de cette collection, c'est Saint-Jean-des-Vignes qui serait en cause dans ces pièces : comme on va voir, c'est bien de Saint-Léger qu'il s'agit.

réelles nécessités la justifiaient et, par lettre du 25 août, il commit, pour le renseigner à cet égard, l'official du diocèse, maître Jean Huet, et l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, alors Jean Machart. En conséquence ces deux ecclésiastiques se rendirent à Saint-Léger le 31 août et y interrogèrent tour à tour, sous la foi du serment, l'abbé et trois religieux de cette maison, plus deux laïques. L'abbé, — alors Jean III (1), — rendit compte des démarches qu'il avait tentées pour satisfaire les nombreux créanciers de l'abbaye; n'ayant plus rien à mettre en gage, il s'est adressé à des gens qu'il croyait dévoués à Saint-Léger, ils lui ont répondu qu'ils n'avaient pas de quoi le secourir. Cependant il faut aviser, les deux clochers de l'église menacent ruine, ils vont tomber et, en tombant, ils écraseront la plus grande partie de l'église elle-même; les autres propriétés de l'abbaye ne valent pas mieux, ses revenus qui, avant la maudite misère du royaume, — *ante hujus regni maledictam miseriam*, — s'élevaient à 400 livres tournois (11.600 de nos francs actuels) (2), ne vont plus maintenant qu'à 30 livres parisis (environ 1.100 fr.). L'écart est grand et donne une fâcheuse idée de cette maudite misère, cette « grand'pitié du royaume de France » et du Soissonnais en particulier... Or Saint-Léger, si malheureux qu'il fût, n'était pas pourtant le plus à plaindre : on peut signaler, toujours dans le Soissonnais et peu avant la même époque, en 1428, une diminution plus sensible encore : les revenus de

(1) *Histoire de Saint-Léger* par Poquet et de La Prairie, p. 93.

(2) Valeur d'achat ou 2600 en valeur intrinsèque (d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale*, p. 322).

la seigneurie de Bazoches, qui avaient été de plus de mille livres, étaient tombés à 30 ou 40 (1)..... et il y eut pire puisqu'il y eut, aux portes de Soissons, des domaines qui demeurèrent des années absolument sans culture et dont on ne savait même plus à qui ils appartenaient (2)..... Pour Saint-Léger un seul remède se présente, la vente des biens de Bucy. Depuis cinq ans que le déposant est à la tête de l'abbaye, ces biens n'ont rapporté annuellement au monastère qu'une queue de vin d'environ 6 livres tournois ; néanmoins plusieurs acheteurs font des propositions, la cathédrale, apparemment mieux pourvue de fonds disponibles que les autres établissements religieux, offre 150 livres tournois.

Les trois autres religieux, Baudouin Morel, qui est aussi curé de Vauxbuin, Thomas Doré et Jean Flobert, confirmèrent la déposition de leur supérieur. Telle est la pauvreté de la maison que ses habitants vont être obligés de la quitter et d'aller chercher au dehors de quoi vivre et se vêtir. Doré, par exemple, depuis seize ans qu'il est à l'abbaye, n'a pas reçu, pour son habillement, la valeur de quatre deniers. Il n'y a pas que les clochers de l'église qui vont s'écrou-

(1) Voir aux Arch. de l'Aisne, G. 253, un accord entre Isabelle de Châlons, dame de Bazoches, et le chapitre de la cathédrale : « ladite terre, ville et seigneurie de Bazoches (était) arse et toutes les maisons et habitations dicelle et ses hommes et hostes absents et hors du pays et ladite terre de nulle valeur par le fait des guerres et divisions qui sont en ce royaume ». L'ancienne prospérité mit longtemps à reparaitre dans notre région si l'on en croit une requête des habitants de Saint-Pierre-Aigle, datée de 1460 (Bibl. Nie, ms., pièces orig., t. 2160, n° 687.)

(2) D'Avenel, op. cit., p. 95.

ler, le réfectoire, le dortoir donnent les mêmes inquiétudes. Flobert ajoute qu'à sa connaissance il reste seulement deux calices, encore l'un des deux est-il engagé déjà. D'ailleurs les trois religieux sont d'accord pour mettre hors de cause, en cette détresse, la responsabilité de leur abbé ; il est homme de bien, sobre et vigilant, — *bonum virum, sobrium et vigilantem* ; — le seul coupable, c'est le temps qui court.

Les deux laïques interrogés étaient des hommes de métier, Guillaume Le Fournier, couvreur en tuiles, — *tegularum coopertor*, — et Julien de Fornery (?), charpentier juré à Soissons. Ils ont établi de concert le devis sur papier, — *cedula papirea*, — des travaux à exécuter aux deux clochers de l'abbaye, il monte à 45 livres tournois ; la main-d'œuvre et les matériaux pour le clocher de l'église paroissiale coûteront 16 livres parisis, les matériaux pour un autre petit clocher 36 livres 5 sous tournois ; le réfectoire et le dortoir ne peuvent être réparés à moins de 40 livres tournois et l'on doit s'attendre, ces travaux à peine entrepris, à découvrir la nécessité d'en entreprendre d'autres encore.

Quelques difficultés s'étant élevées au sujet de dîmes revendiquées sur les biens de Bucy par le chapitre de la cathédrale, au sujet aussi de la garde d'une grange située dans le même village, les commissaires crurent devoir procéder auprès du chapitre, le 3 septembre, à un supplément d'information dont ils joignirent le résultat à leur premier procès-verbal ; ils déclarent s'en rapporter pour le tout à la sagesse de l'évêque.

Celui-ci eut-il le temps de prendre une décision ? Cela est bien douteux, car il mourut deux jours plus tard, le 5 septembre, probablement au château de Septmonts d'où est datée la commission du 25 août. Quelques mots d'une lettre de Gérard Machet, dont nous parlerons en finissant, nous donnent à penser, si nous les comprenons comme il faut, qu'il succomba à une crise de gravelle. La vente des biens de Bucy dut être finalement autorisée : je vois (1) qu'une somme de 250 livres léguée par Renaud au chapitre fut employée, selon l'obitier de la cathédrale, à l'achat d'une maison de Saint-Léger à Bucy, sans doute la maison sur laquelle les pauvres augustins comptaient comme sur leur dernière ressource ; le legs de Renaud était venu bien à point. D'après Dormay (2), il aurait, dans son testament, fait quatre parts de son bien, l'une pour l'évêque qui lui succéderait, la seconde pour le chapitre de la cathédrale, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour ses parents à condition qu'ils voulussent la recevoir « comme un legs pieux ou une aumône » (3).

Avec raison, mais sans y insister peut-être suffisamment, l'abbé Pécheur signale l'amitié qui avait uni Renaud de Fontaines et le théologien Nicolas de Clamanges (ou de Clémengis), l'une des plus intéressantes, des plus imposantes figures, après

(1) Pécheur, IV, p. 505.

(2) II, p. 410.

(3) D'après les Archives hospitalières de Soissons (reg. 342) il laissa aux religieuses de l'Hôtel-Dieu 56 sous parisis ; ses exécuteurs testamentaires (ibid., reg. 345) donnèrent au même établissement, pour des réparations, 6 livres 10 sous.

Gerson et Pierre d'Ailly, du monde universitaire pendant le règne de Charles VI et la première partie de celui de Charles VII : une telle amitié est tout à l'honneur de notre évêque. Ils étaient tous deux Champenois de naissance, ils appartenrent tous deux au collège de Navarre et à l'Université de Paris : c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer leur liaison. M. Pécheur écrit, d'après Launoy et la *Gallia Christiana*, que l'on possède huit lettres du docteur au prélat ; mais ces lettres, il ne semble pas que notre érudit annaliste les ait eues sous les yeux. M'étant reporté aux œuvres complètes de Clamanges (1) qui les contiennent, j'y ai trouvé deux lettres de plus, soit dix en tout (2), à l'adresse de Renaud, auxquelles dix il faut très probablement ajouter la lettre 55 du recueil, que précède cette suscription : *ad M. (3) de Fontanis*.

Nous n'avons plus, hélas ! les lettres de Renaud et nous ne pouvons nous faire aucune idée de son style épistolaire. Tout au plus entrevoyons-nous çà et là, bien rarement, quelque chose de ses pensées et de ses préoccupations personnelles à travers les réponses de son ami A en juger par celles-ci, le ton de la correspondance était des plus affables, Clamanges visiblement y prenait plaisir et pour cela sans doute ses épîtres sont plutôt longues. Il était, comme on sait, un de ces humanistes de la première heure qui annoncèrent de loin la Renaissance littéraire. On éprouve même quelque étonnement

(1) *Nic. de Clemangis opera omnia*, Leyde, 1613.

(2) Numéros 40, 43, 47, 54, 94, 113, 122, 133, 134, 135.

(3) *Magistrum* (?)

devant ce beau latin tout farci de réminiscences antiques et surchargé de périodes cicéroniennes : ainsi donc, même en ces années qui nous apparaissent toutes rouges de sang et de feu, il pouvait se trouver des gens pour s'intéresser encore à ces jolies choses, se livrer à ces honnêtes passe-temps ? Croyons que Renaud faisait de son mieux pour ne pas demeurer, dans ce commerce épistolaire, trop au-dessous de l'homme éminent qui l'appelait son « excellent Renaud, *optime Reginalde* », qui le comblait d'amabilités, qui lui donnait maintes marques d'estime et de confiance, qui refusait d'ajouter foi à de mauvais rapports sur son compte (1), tout cela non sans laisser percer cependant une nuance, un rien de supériorité courtoise, comme si l'ami auprès duquel il s'épanchait si tendrement était en même temps pour lui, par certains côtés, un disciple.

L'une de ces lettres, la septième des dix, ne pouvait pas ne point attirer tout de suite mon attention à cause du titre que l'éditeur a mis en tête : *Consolatio de depopulata civitate Suessionum*. J'espérais y recueillir quelques détails, plus ou moins précis et instructifs, sur les calamités qui affligèrent notre ville au temps de Clamanges et de Renaud, ou, à défaut, quelque indication sur les préférences politiques de l'un ou de l'autre (2) ; mais elle ne renferme en réa-

(1) Lettre 40 du recueil.

(2) On ne parait pas bien d'accord sur les dates des lettres écrites par Clamanges aux princes français, au duc de Bourgogne, au roi d'Angleterre (cf. Muntz, *Thèse sur Nicolas de Clamanges*, et Fêret, *La Faculté de Théologie de Paris*, IV, p. 286-291) en sorte qu'il est peut-être imprudent de le ranger formellement, sauf plus ample examen, dans

lité que des lieux communs sur les malheurs de la France, juste punition des péchés français, ce qui peut assurément se prendre aussi bien du côté armagnac que du côté bourguignon. Le début de la lettre a seul de quoi nous intéresser directement, encore les phrases sont-elles bien vagues et je donnerais leur redondante élégance pour quelques noms propres, pour quelques faits locaux déterminés, enfin pour quelques précisions. Vraisemblablement Renaud avait déploré dans le sein de Clamanges le fâcheux état du Soissonnais, car le docteur lui répond : « Cette contrée, votre siège, naguère si agréable, si pleine de charmes, pourvue de commodités de toute sorte — *suavem dudum tuam sessionem et variis amœnitatum commoditatumque generibus exuberantem*, — vous gémissiez maintenant de la voir en proie au pillage des hommes d'armes, ravagée par ses larrons domestiques — *domesticorum latrunculorum rapinis infestissimis* ». Suit le tableau attendu : le pays changé en désert, les paysans massacrés et brûlés, le bétail enlevé, les champs hérissés de broussailles, couverts de cadavres humains, les châteaux, les bourgs et les villes envahis par les loups. « Pour vous et pour votre cité, continue Clamanges, je compatis à toutes ces douleurs. Soissons fut la première ville à souffrir

l'un ou l'autre camp. Dans une lettre au roi d'Angleterre Henri V (n° CXXXVII du recueil) il félicite ce prince de rechercher, non seulement la paix avec la France, mais « *affinitatem cum regni Francorum domo* » : cela semble viser le traité de Troyes. Je ne vois pas que Clamanges ait été mêlé directement ou indirectement à l'histoire de Jeanne d'Arc. En tous cas, il était, à Paris, recteur de Navarre pendant les dernières années de la domination anglaise.

des désastres du royaume : puisse-t-elle être aussi la première à voir s'apaiser la rigueur du sort ! Il nous est certainement permis d'exprimer ce souhait, mais c'est au Seigneur qu'il appartient de l'accomplir. Votre devoir, à vous et à vos concitoyens, c'est de mériter la fin de vos maux par de fréquentes prières à Celui qui dispense aux villes et aux contrées les maux de la guerre et les biens de la paix suivant qu'elles se sont attiré les uns ou les autres, etc ». Cette lettre, par malheur, ne porte aucune indication de jour, de mois, ni même d'année ; tout ce que nous savons de façon certaine, c'est que Renaud avait déjà, depuis plus ou moins longtemps, pris possession de son siège lorsqu'elle fut écrite. par conséquent elle est d'entre 1424 et 1437, date de la mort de Clamanges (1) ; elle est datée de Paris, mais je n'ai pas de certitude sur l'époque où Clamanges, après une longue retraite à l'étranger et à Langres, rentra dans la capitale, du moins était-ce encore au temps de la domination anglaise (2). Lorsqu'il dit que la ville de Soissons fut presque la première à souffrir de la guerre civile, il fait sans doute allusion au siège de 1414, de si cruelle mémoire, et aux massacres commis alors chez nous par les Armagnacs ; on voit que la situation ne s'était guère améliorée depuis. Peut-être a-t-on remarqué en passant que le docteur appelle Soissons « *suavem sessionem* » : ces deux mots

(1) Art. de M. Thomas, dans *Romania*, XXV, p. 131-133.

(2) D'après Du Boulay (V. p. 908) c'est en 1424 que Clamanges, rentré à Paris, devint proviseur de Navarre ; d'après sa vie dans les *Gersoniana* de Du Pin (*Gersonii op. omn.*, I, p. XXXIX), il aurait conservé cette charge jusqu'en 1434.

m'ont rappelé l'explication que d'obligeants étymologistes eurent un jour la gracieuseté d'imaginer pour le nom de notre ville, *suavis sessio*, les termes mêmes dont se sert Clamanges.

Il ne ménageait pas, je l'ai déjà fait entendre, les conseils à son ami. Il était intervenu, quand Renaud n'était encore que professeur de théologie au collège de Navarre, pour le conjurer au nom de l'Évangile, très vivement et très tendrement, de mettre un terme à sa rivalité fâcheuse avec Raoul de la Porte, candidat comme lui et finalement, d'après Launoy, candidat plus heureux, à la direction du fameux collège (1). Plus tard et bien que sans autre titre ecclésiastique que celui de chanoine (2), il conserva auprès de l'évêque ce rôle de directeur de conscience. La lettre sur la ruine de Soissons est émouvante, nous voyons par une réponse de Clamanges que le destinataire l'avait reçue, lue et relue, — *quam tu sæpius lectitasse aïs*, — mais elle lui avait apporté moins de réconfort qu'elle n'avait ajouté à sa tristesse. Lui décrire ses maux ne suffisait pas à l'en consoler, moins encore à l'en tirer; il souhaitait quelque chose de plus. Alors Clamanges, à la manière d'un bon médecin, — *more periti medici*, — essaie d'un remède mieux approprié; au lieu de condoléances qui redoublent la peine, il adresse des exhortations qui relèvent le courage. Il rappelle à Renaud que sa qualité de père et de pasteur d'un peuple lui impose de

(1) D'après Du Boulay au contraire (V, p. 915-916), c'est Renaud qui « *in contentione illd superior fuit* ».

(2) De Langres d'abord, puis de Bayeux.

rigoureux devoirs. « Vous que le jugement des sages a proclamé très sage, — *sapientium iudicio sagacissime*, — vous qu'illustrent à la fois la charge épiscopale et le haut grade théologique, veillez à n'oublier ni votre vocation ni votre dignité .. Vous êtes l'une de ces hautes colonnes de l'Eglise qui doivent demeurer debout au milieu de toutes les tempêtes... Et si vous souffrez dans vos intérêts privés, si votre évêché ne vous rapporte plus les mêmes avantages qu'à vos prédécesseurs, sachez supporter paisiblement cette diminution ; ces biens que vous avez perdus auraient peut-être développé en vous l'amour du faste et du luxe, vous auraient peut-être amené à mépriser votre prochain, à négliger votre propre salut ».

Dans les deux dernières lettres Clamanges gourmande Renaud de façon assez vive, en termes d'ailleurs toujours affectueux, mais où je m' imagine sentir que se mêle sourdement un peu d'ironie. Cédant peut-être à quelque tentation de découragement assez explicable en ces jours mauvais ou au dépit de quelque déconvenue, ou encore, si l'on préfère, à un mépris trop ascétique de la vie active, Renaud avait exprimé à son conseiller l'opinion que se mêler des affaires publiques est pure folie et que le véritable sage s'en désintéresse. Le zélé Clamanges frémit à une pareille proposition et s'empresse d'argumenter à l'encontre. Il avait le droit de le faire, ayant commencé par prêcher d'exemple ; il aurait pu rappeler tels traités écrits et telles démarches entreprises pour éteindre le schisme dans l'Eglise et la guerre civile entre les princes : hélas ! il faut avouer que ses leçons n'avaient pas toujours servi beau-

coup. Devant Renaud il invoque seulement celles de l'Écriture et aussi, toujours fidèle à ses goûts littéraires, le souvenir des grands hommes et des philosophes de l'antiquité, Platon, Cicéron, Boëce ; il ne manque pas de citer le fameux vers de Térence tant de fois reproduit à toutes les époques, *humani nihil*, etc. « Vous voulez que le sage extirpe radicalement de son âme toute affection ? Alors faites qu'il renonce à la vie, retranchez-le de la société .. Et pensez-vous ne pas appartenir au public, vous qui êtes à la tête d'une si grande ville, d'un si grand diocèse, d'un si grand clergé, d'un si grand peuple, *qui tantæ urbi et diocæsi, tanto clero, tanto populo, tantis oppidis et parochiis præfectus es* vous qui répondez d'eux au suprême Pasteur ? Je vous en conjure, renoncez à une pareille opinion ». Renaud semble n'avoir été qu'à demi convaincu ; il pensa se défendre suffisamment auprès de Clamanges en lui disant que la doctrine incriminée n'était pas de lui, qu'il l'avait empruntée à un auteur, lequel malheureusement ne nous est pas nommé. « Je me réjouis, lui répondit Clamanges, d'apprendre que vous n'en avez pas la paternité, mais vraiment ne persistez pas à la faire vôtre. Elle est tout à fait absurde et jamais l'homme que vous me citez n'a pu l'avoir sérieusement en l'esprit ; il a parlé sans savoir ce qu'il disait, comme le perroquet qui crie « bonjour », lorsqu'il veut qu'on lui donne à manger (ce perroquet, lui aussi, est purement classique : Clamanges le prend dans une satire de Perse). Espérons que Renaud aura tenu compte d'aussi judicieuses observations, mais déploreons qu'elles nous soient parvenues sans être accom-

pagnées de leur date qui eût beaucoup ajouté pour nous à leur intérêt.

Un sympathique témoignage fut rendu à Renaud, peu après sa mort, par son collègue de Castres, Gérard Machet. Dans une lettre adressée au chapitre de Saint-Martin de Tours (1) et où il annonçait que le successeur de Renaud sur le siège de Soissons, Jean Milet, venait d'être sacré, Gérard avait commencé par parler brièvement du défunt qui, dit-il, lui avait, dans leur dernier entretien, annoncé sa fin prochaine et il ajoutait : « il prêchait avec zèle à son peuple, *predicabat populo suo sedulo* » : c'est donc qu'il ne poussait pas le détachement philosophique jusqu'à négliger les devoirs de sa charge. La lettre de l'évêque de Castres est fort courte, c'est plutôt un simple billet et qui n'est même pas complètement intelligible dans la copie, de l'époque ou à peu près, mais peut-être tronquée (2), que nous en posédons. Cela est d'autant plus regrettable que Machet, autre « navarriste » de marque, avait entretenu avec Renaud, d'amicales relations; il aurait pu nous laisser sur son caractère et ses actes des données dont nous ferions aujourd'hui notre profit.

Somme toute, je veux penser que si ce petit travail avait pu tomber sous les yeux de M. Ledouble, notre très regretté et très érudit chanoine serait con-

(1) Bibl. Nat., Ms. latins, 8577, lettre 215 du recueil, p. 53 verso.

(2) Cette lettre a eu d'autres malheurs encore. Launoy, qui en reproduit trois ou quatre lignes, en a mal lu certains mots, en sorte que M. Pécheur, ne connaissant qu'un texte inexact, a donné une traduction qui fausse le sens. Au lieu de *contributionis verba predicabat*, on lit très distinctement dans le manuscrit : *inter cetera confabulationis novissime verba predicabat velocem exitum suum...*

vaincu facilement qu'en parlant de Renaud comme je l'avais fait, je ne cédaï point, ainsi qu'il paraît l'avoir cru, à je ne sais quel parti pris contre l'évêque de Soissons. En général je ne nourris point de tels sentiments à l'égard des évêques, même défunts. A l'égard des chanoines non plus.



TROIS PIÈCES
concernant
LA MUNICIPALITÉ DE SOISSONS
en 1670, 1675, 1682.

Les documents relatifs à la municipalité soissonnaise avant la Révolution sont devenus si rares que l'on voudra peut-être ne pas négliger tout à fait les trois pièces que je vais reproduire. Je les ai rencontrées à la Bibliothèque Nationale dans la collection de dom Grenier (vol. 164, p. 31, 32 et 33) sous forme de copies faites par dom Grenier lui-même, si l'écriture ne me trompe pas, et d'après « trois registres aux délibérations de la ville de Soissons ».

La première en date, 18 mars 1670, concerne un mémoire dirigé contre l'administration du maire, M. Chantereau-Le Febvre, et qui, prétendait-on, était l'œuvre de certains officiers du présidial. Le maire avait présenté au roi un placet pour se justifier des accusations portées contre lui. Par l'acte qu'on va lire, le Conseil de ville intervient auprès de l'intendant, alors M. de Machault, en faveur du maire et déclare le mémoire « purement calomnieux ».

La seconde pièce est une lettre de Louis XIV, 22 juin 1675, datée du « camp de Neufchâteau, près Darlem », c'est-à-dire Neufchâteau-lez-Vizé, près

de Daclem (province de Liège) où le roi, pendant la campagne de cette année-là en Flandre, séjourna du 19 au 23 juin (1). Elle concerne un autre maire soissonnais, M. Hébert. Celui-ci n'avait été nommé que pour deux ans; le roi entend que la durée de sa magistrature soit de trois années, conformément d'ailleurs à l'usage soissonnais d'alors.

La troisième est aussi une lettre de Louis XIV, datée, celle-ci, de Versailles, 13 juillet 1682. Le roi y annonce au maire et aux échevins de Soissons que, sur la liste de trois noms qu'ils lui ont fait présenter pour l'élection à la première magistrature municipale, il a choisi le sieur Le Febvre, trésorier de France au bureau des finances de Soissons. Une note de dom Grenier, au bas de cette pièce, dit ceci : « les actes de la ville faits ensuite sont signés Chantereau Le Febvre ».

I

Mardi 18 mars 1670. — L'assemblée du Conseil de la ville, sur la proposition faite par le sieur Chantereau Le Febvre, maire de la ville de Soissons, qu'ayant présenté son placet au roy afin d'être justifié de plusieurs faits calomnieux à luy imputez en ladite qualité de maire par certain mémoire prétendu dressé par aucuns officiers du présidial de ladite ville dont les articles concernent les échevins en charge et conseillers ordinaires d'icelle, n'ayant jamais rien entrepris de son chef à ce que lesdits

(1) V. les minutes de la correspondance aux archives de la Guerre (vol. 426).

échevins et conseillers intervinsent avec lui par devant Monseigneur de Machault, intendant, à qui S. M. a renvoyé la connaissance des faits :

L'affaire mise en délibération, (il) a esté unanimement résolu et arrêté que ladite ville interviendra pour représenter et soutenir par-devant mondit seigneur de Machault que ledit mémoire en forme de libel (*sic*), contenant treize articles prétendus dressés et présentés par aucuns des officiers dudit présidial de Soissons contre ledit sieur Chantereau Le Febvre, maire, est purement calomnieux et qu'il n'a rien fait ni entrepris que conformément à l'usage de tout temps et aux délibérations et résolutions de l'Hostel de ladite ville et, à cette fin, bailler requête au nom de la ville audit seigneur de Machault, contenant ce que dessus, sinon à l'endroit des articles où il est fait mention du bois de la Halle. Signé: Bouzet (?), Bonnet, Chrétien, du Pré, Le Febvre, Le Blond, etc. (*sic*).

II

12 juin 1675. — De par le Roy. —

Chers et bien amés, estant informé que, par la lettre que nous vous écrivîmes sur le choix que nous avons fait du sieur Hébert pour estre maire de notre ville de Soissons, il n'est fait mention que de deux années au lieu de trois que les maires de ladite ville ont accoustumé d'exercer, et voulant que ce qui a esté pratiqué jusques à présent soit continué à l'égard dudit Hébert, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que notre intention est qu'il soit con-

tinué dans les fonctions de maire de notre dite ville encore une année entière, à commencer du jour de l'expiration des deux portées par notre dite lettre, après lequel temps vous pourrez procéder à une nouvelle élection en la manière accoustumée. Si n'en faites faute, car tel est nostre plaisir.

Donné au camp de Neufchâteau près Darlem, le 22^e de juin 1675. Signé : Louis et plus bas : Colbert. Au dos : à nos chers et bien amés les échevins, corps de ville et habitants de Soissons. Enregistré le 1^{er} de juillet 1675.

III

De par le Roy.

Chers et biens amez, ayant veu par l'acte d'assemblée des habitants de nostre ville de Soissons que vous nous avez envoyé, les trois qui ont été nommez pour exercer la charge de maire de ladite ville, nous avons fait choix de nostre amé et féal le sieur Le Fèvre, trésorier de France au bureau des finances de ladite ville, pour remplir la charge, dans l'espérance que nous avons qu'il fera si bien son devoir que nostre service et le public en retireront tout l'avantage qu'on en peut attendre. C'est pourquoi nous vous laissons (*sic*) cette lettre pour vous dire que nostre intention est qu'il soit receu et installé en ladite charge. Si n'en faites faute, car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles, le 13^e jour du mois de juillet 1682. Signé : Louis et plus bas : Colbert.

FÉLIX BRUN.

Le Prieuré et La Ferme des Blancs-Manteaux

A POMMIERS

Dans les Annales du diocèse de Soissons, par l'abbé Pécheur, T. II, p. 615, on lit : « On ne sait
« quelles furent les origines et les destinées du
« prieuré ou prévôté de Chacrise, du prieuré béné-
« dictin de Pommiers, bénéfice simplement uni au
« monastère des Blancs-Manteaux de Paris, congré-
« gation de Saint-Maur et que l'on suppose avoir été
« autrefois conventuel ».

Au sujet de ce dernier prieuré et de la ferme, sur lesquels l'abbé Pécheur a manqué de renseignements, je crois pouvoir en communiquer quelques-uns à la Société.

Il existe aux Archives nationales un carton, S., 3681 (Domaines ecclésiastiques) qui contient sur le prieuré et sur la ferme des Blancs-Manteaux, situés à Pommiers, 7 dossiers très importants, qui comprennent :

1° Baux de 1366 à 1668 et pièces diverses.

2° Enquête de 1487 pour savoir si les religieux n'avaient pas loué la terre de Pommiers à un prix trop minime.

3° 14 baux antérieurs à 1777 et autres documents.

4° Baux de 1777 et 1779 et diverses pièces.

5° Sentences et jugements relatifs à la ferme de Pommiers.

6° Echanges, accords et autres renseignements.

7° Déclarations et arpentages dont un figuré de 1751.

Origine du Prieuré remontant à 1344

Au sujet de la fondation du prieuré, je crois devoir donner la copie textuelle d'un mémoire qui se trouve dans l'un des dossiers du carton S. 3681.

« 1344. L'acte passé à Rosoy-en-Brie au mois de juin 1344, sous le règne de Philippe de Valois, prouve que M. Jacques Rousselot, conseiller du Roy et Archidiacre de Reims, a acquis de Jean Gouille dit Cordelier (autrement appelé Cordelier Pouillet) et d'Isabeau, sa femme, une grande maison appelée Lhôtel de Pomiers (1), avec plusieurs terres, vignes, prez, bois, Rente et Revenus, le tout tenu en Fief, scis à Pomiers et aux environs. Le prix de l'acquisition est de cinq cent livres, ce qui en 1344, estoit une somme considérable. Tous les biens acquis par M. Rousselot de Cordelier Pouillet furent bien et dûment amortis. En la même année 1344, M. Jacques Rousselot obtint la permission du Roy, et du consentement de M. et Mme la Comtesse de Soissons, pour

(1) Presque toutes les pièces des dossiers portent Pomiers et non Pommiers.

établir deux chapelains dans Lhôtel de Pomiers qui jouiroient de tous les biens et revenus en dépendant à condition qu'ils seroient obligés de dire deux messes par iour ou tout au moins huit par semaine. Les lettres Royaulx données à cet effet furent expédiées à Château-Thierry au mois de juillet 1344. La permission de Louis de Chastillon, comte de Blois et de Soissons, fut donnée à Chambon le 11 juin suivant. Il est marqué dans Lacte du 17 mai 1344 que M. le Comte de Soissons et ses successeurs seront participants des messes qui se diront perpétuellement à Pomiers dans la chapelle de Lhôtel.

« 1374. Il est hors de doute que les Religieux des Blancs manteaux furent choisis pour déservir la chapelle de Pomiers et que tous les biens et revenus en dépendant leur furent donnés à cet effet, puisque trente ans après que M. Rousselot en eut fait l'acquisition ils les donnèrent à Bail emphytéotique à Jean Lévêque Bourgeois de Soissons et à sa femme, moyennant une redevance annuelle de dix livres tournois payable à Noël. Au mois de Febvrier de la même année, le P. Procureur du monastère des Blancs manteaux présente une requête à M^r Simon (1), Evêque de Soissons, dans laquelle après avoir exposé que le malheur des guerres estant cause que Lhôtel de Pomiers tombait presque en ruines, faute de réparations, et que les vignes et autres héritages estoient en friches, l'on s'estoit trouvé dans la nécessité de donner tous ces biens à Bail emphytéo-

(1) Simon 1^{er} de Bucy, évêque de Soissons de 1362 à 1404.

tique pour une redevance fort modique et que n'estant pas suffisante pour l'entretien de ceux qui deserviroient la chapelle il le supplioit de trouver bon que le calice, le missel, les livres et ornemens qui estoient dans la dite chapelle, où lon ne pouvoit plus offrir le Saint-Sacrifice avec la décence convenable, fussent transportés dans l'Eglise des Blancs manteaux, où l'on diroit les messes que l'on avoit coutume de dire dans la chapelle de Lhôtel de Pomiers.

« M^r Levêque de Soissons, ayant eu égard aux raisons énoncées dans la requete, consentit à tout ce qui lui avoit été demandé, adioutant seulement que la chapelle dans laquelle on diroit aux Blanc manteaux les messes qui se disoient auparavant à Pomiers seroit dédiée sous L'invocation de St-Come et de St-Damien et qu'a coté de la dite chapelle lon peindroit la figure de M. Rousselot qui avoit donné le bien de Pomiers pour l'entretien des deux chapelains qu'il y avoit établis .

« 1429. Au mois de juin 1429, les Religieux des Blancs manteaux qui estoient pressés d'argent vendirent les dix livres qu'ils avoient sur les biens de Pomiers à Jean de Normandie, Bourgeois de Senlis et Jacqueline, son épouse, moyennant quatre vingt dix livres tournois, à condition néanmoins qu'aprez leur mort et celle de leurs enfans, la dite rente de dix livres tournois reviendroit aux susdits religieux et que leurs droits d'amortissement n'en subiroit aucune atteinte .

« Aprez la mort de Jean de Normandie et de Jacqueline son épouse, Jean Legay entra en possession

de la maison de Pomiers et de ses dépendances a cause de Périne, sa femme.

« 1492. A Jean Legay succédèrent dans la iouissance des biens de Pomiers Lucain d'Anteuille et Jacqueline, sa femme. Ce fut de ce tems que les Religieux des Blancs manteaux en firent le retrait en vertu d'un arret du Parlement du 18 aout 1492, qui ne fut cependant exécuté que deux ans après, déduction et compensation faite des arrearages d'euls, des impenses et améliorations, des frais de proces, etc... Les religieux des Blancs manteaux ne payèrent à Lucain d'Anteuille, pour rentrer dans leur bien de Pomiers, que vingt et une livres onze sols six deniers. Ce fut Dom Gosse Dupré, pour lors Procureur de la maison des Blancs manteaux, qui finit cette affaire, en consequence de la Procuracion qui lui fut donnée par la Communauté le 12 décembre 1484. En comparant les dernières déclarations avec le détail des biens de Pomiers qui est spécifié fort au long dans le contract d'acquisition du mois de juin 1344, il est aisé de voir qu'on en a laissé perdre une bonne partie.

« 1511. Suivant la déclaration du mois de janvier 1511, les biens de Pomiers consistoient en une maison manable, deux cours, deux granges, deux salles, une chapelle, une chambre dessus la grande porte, un grand jardin, une cave, des étables, des porcheries et 105 arpens un pichet de terre labourable, 5 arpens 2 septiers et demi de vigne en trois pièces, 5 arpens de bois et saulsaye en huit pièces et 1 arpent de pré.

« 1600. Dom Anselme Debonnaire, Religieux de

Saint-Guillaume du monastère des Blancs manteaux, qui s'estoit establi à Pomiers avec la permission de son Provincial et avec le titre de Prieur de Saint-Cosme et y demeroit encore dans le tems que la réforme de Saint-Maur fut introduite dans le dit monastère (1), fit faire une déclaration de son prétendu Prieuré au mois de décembre 1624, par laquelle on voit que les batimens estoient composés d'un corps d'hôtel réédifié de neuf, d'un autre bâtiment attenant à la grande porte qui estoit à l'usage du fermier, d'Ecuries, Bergeries, Estables à vaches et à porcs, le tout parfaitement bien couvert en Thuilles et en Essilles, le reste en longue paille, qu'il y avoit trois jardins différens auprès des batimens bien fermés de murailles toutes neufves, qu'il y avoit un quatrième jardin, vis a vis la maison de l'autre coté de la rue, fermé de vieilles murailles tout autour desquelles lon avoit planté depuis quatre ans une grande quantité de noyers qui venoient fort bien et portoient desia du fruit. Qu'il se trouvoit 89 arpents et demi tant terre que vigne et six arpents tant bois que pré.

« 1628. Quatre ans après que cette déclaration eut été faite, Dom Anselme Debonnaire céda la maison de Pomiers aux Religieux de la Congrégation de Saint-Maur, suivant l'accord fait depuis 1628 (2) jusque la présente année 1734.

(1) Les Blancs Manteaux Guillemites avaiient fusionné avec les Bénédictins en 1618.

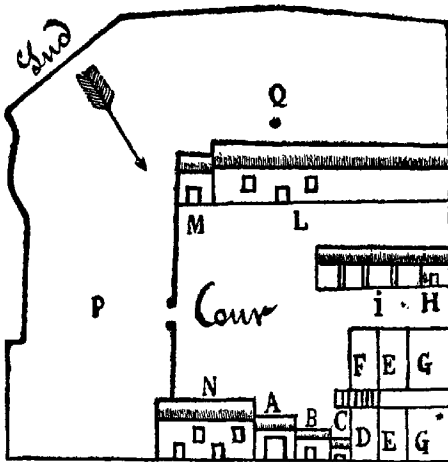
(2) Dans le dossier des échanges et accords (n° 6) se trouve la transaction notariée du 14 avril 1628, par laquelle les Bénédictins devaient payer 400 livres à Dom Debonnaire pour prendre possession de la ferme et des biens des Blancs-Manteaux Guillemites.

« 1734. Les choses sont restées à Pomiers a peu près dans le même estat, du moins quant aux terres, et autres héritages, mais les batiments qui avoient été mis en fort bon état par Dom Anselme Debonnaire, Religieux de Saint-Guillaume, ont été un peu négligés. »

Ce sont là les renseignements que j'ai trouvés aux Archives nationales sur le prieuré qui a existé à Pommiers. Je crois qu'il peut être intéressant de donner aussi ceux ayant rapport à la ferme des Blancs-Manteaux, vendue au district de Soissons, le 2 janvier 1791, comme bien national.

Ferme des Blancs-Manteaux

On a vu que dès 1374, trente années après la fondation du prieuré, par suite des guerres, la ferme, tombant en ruines et les terres restant en friches, les Blancs-Manteaux donnèrent la ferme et les biens en dépendant, par bail emphytéotique, à Lévêque, bourgeois de Soissons, et à Simone, sa femme, pour une redevance minime annuelle de 10 livres tournois. En 1429, les Religieux vendirent ces 10 livres de rente à Jean de Normandie et à Jacqueline, son épouse, mais avec droit de retour à la communauté, ce qui fit surgir plus tard des procès. Une enquête fut ordonnée en 1487, un arrêt du parlement fut rendu en 1492, à la suite duquel les Blancs-Manteaux reprirent possession de la ferme et des biens en 1494.



Ferme des Blancs-Manteaux à Pommiers en 1781

LÉGENDE

A. Grande porte.
B. Bergerie.
C. Poulailler.
D. Cellier.
E. Chambres.
F. Fournil.
G. Maison.

H. Petite étable.
i. Remise.
L. Grange.
M. Bergerie.
N. Ecurie.
P. Jardin.
Q. Chanvrière.

Voici en quoi consistait, à diverses époques, la ferme dite des Blancs-Manteaux, d'après l'ancienne mesure des comtes de Soissons :

En 1511

Maison, batiments divers et un grand jardin:	
105 arpents, 1 pichet de terre, labourable, correspondant à	43 h. 29 a. 79 cent.
5 arpents, 2 septiers de vigne, correspondant à	2 h. 15 a. 63 cent.
5 arpents de bois et saussaie, correspondant à	2 h. 5 a. 99 cent.
Total :	<u>47 h. 51 a. 41 cent.</u>

En 1624

Maison, bâtiments divers, 3 jardins et un 4 ^e isolé:	
89 arpents 1/2, tant terre que vigne, correspondant à	36 h. 87 a. 22 cent.
6 arpents de bois et pré, cor- respondant à	2 h. 47 a. 18 cent.
Total :	<u>39 h. 34 a. 40 cent.</u>

L'arpentage avec plans figurés, de 1751, comprenait :

Maison, bâtiments divers et Jardins.	
7 muids, 21 essains et 8 ver- ges 2/3 de terre, correspon- dant à	38 h. 96 a. 79 cent.
29 verges 3/5 de vigne, corres- pondant à	12 a. 69 cent.
11 essains 14 verges 1/3 de bois, correspondant à	2 h. 32 a. 59 cent.
Total :	<u>41 h. 42 a. 7 cent.</u>

On peut remarquer que la contenance de 1511 était de 47 hect. 51 ares 41 centiares ; en 1624 elle était de 8 h. 20 a. 1 cent. en moins qu'en 1511 ; cela s'explique, car on trouve aux Archives un mémoire dans lequel il est dit qu'il y a eu beaucoup d'usurpations faites par des particuliers sur les terres des Blancs-Manteaux.

Il est intéressant de faire remarquer qu'en 1511 il existait 2 hect. 12 ares 63 cent. de vignes, en 1751 il n'y en avait plus que 12 ares 69 cent. ; ce fait prouve qu'au xvi^e siècle tous les côteaux bien exposés du Soissonnais devaient être garnis de vignes.

Baux et prix de location à diverses époques

Il existe encore aux Archives nationales 22 baux ayant été faits depuis 1503, pour la ferme et les propriétés qui en dépendaient : on peut donc se rendre compte du prix de location à diverses époques. Voici la liste de quelques-uns de ces baux avec la redevance annuelle en livres :

1522 Bail à Adrien Bourgoin et Suzanne Rochard, pour . . . ,	230 livres
1592 Bail à Martin Fromont, pour . .	200 »
1654 » » Simon Boursier, pour . .	260 »
1663 » » Philippe Villette, pour , .	400 »
1666 » » Jacques Laval, pour . . .	300 »
1684 » » Prince Leport, pour . . .	300 »
1727 . » » Pierre d'Arsonville et Made- laine Pescheux, pour	230 »

1750 Bail à Nicolas Fournival et Marie Moreaux, pour	275 livres
1768 Bail à Louis Morel et Françoise Férin, pour	360 »
1777 Bail à Philippe-Michel Vauvillé et Marie-Jeanne Thinot, pour	500 »

Le bail suivant consenti à Philippe-Michel Vauvillé était (1) de 600 livres.

Comme on le voit les redevances de la ferme des Blancs-Manteaux ont bien varié, on en trouve les motifs dans un mémoire qui est aux Archives et que je reproduis ci-après :

« Depuis le 14 avril 1628 que les Religieux de la congrégation de Saint-Maur sont entrés en jouissance des biens de Pomiers, tout y a été extrêmement négligé, tant de la part des officiers des Blancs manteaux que de celle des fermiers qui avoient été mal choisis et qui n'estoient pas en estat de bien faire valoir les terres, aussi il ne faut pas s'estonner si dans la suite les réparations sont devenues considérables et si les terres et autres héritages, n'ayant pas été cultivés ni amendés comme il auroit été convenu n'ont plus été dans leur iuste valeur.

« Une 2^e raison sur la diminution des redevances de la ferme de Pomiers, c'est qu'on n'a pas eu soin de replanter des noyers à la place de ceux qui furent abattus après l'hiver de 1709, et dont on tiroit alors un profit considérable ; car ces noyers avoient environ 90 ans et produisoient chacun au moins un

(1) D'après une lettre de M. Calais, lettre qui est aux Archives.

écu par an, en supposant qu'il y en avoit une centaine, cestoit 100 écus d'augmentation dans le revenu.

« Sur le pied que sont présentement les choses à Pomiers il seroit assez difficile d'affermir ce bien au delà de 100 écus, parceque la plupart des terres sur lesquelles lon empiète tous les iours sont suiettes à la dixme et au champart et que quelques-unes sont exposées aux inondations de la rivière d'Aisne, ce qui dans certaines années, ne laisse pas de causer un préjudice considérable au fermier.

« Comme l'entretien des batiments absorbe tous les ans une bonne partie du revenu de la ferme, lon pourroit les louer à quelque particulier de Pomiers pour un prix modique, en le chargeant des réparations et affermer à part les terres et autres héritages, ce qui ne laisseroit pourtant pas d'avoir son inconvenient à cause de la difficulté qu'il y auroit de se faire payer de tous ces petits fermiers, qu'il ne seroit pas d'ailleurs fort aisé de trouver. Si cependant ce système pouvoit réussir, lon pourroit dans la suite abbatre petit à petit les batimens et vendre les matériaux, car si on les abattoit tout d'un coup, cela feroit trop d'éclat.

« Si lon prend le parti de continuer à affermer les batimens et les terres de Pomiers a un seul fermier, il est temps de penser a en trouver un bon, supposé que celui qui y est à présent ne voulut pas de donner de la ferme une redevance convenable, et dans ce cas là il ne faudroit pas oublier de mettre dans le bail quon lui fera qu'il soit obligé de donner dans un certain tems une déclaration bien circonstanciée,

de fournir une certaine quantité de paille pour l'entretien des couvertures, de souffrir que l'on prenne dans les bois dépendant de la ferme tous ceux dont l'on aura besoin pour faire les réparations, de faire à ce suiet les voitures nécessaires, de planter tous les ans une certaine quantité d'arbres et surtout des noyers pour lesquels le terroir est excellent... »

« Il conviendrait aussi que le Religieux qui a soin de la ferme du Pleissis Grassot (1) fut aussi chargé de celle de Pomiers (2), qu'il y allât deux ou trois fois tous les ans pour tenir en haleine le fermier, empêcher les usurpations qu'on ne cesse de faire, ordonner et faire faire les réparations convenables, planter des arbres le plus qu'il seroit possible et recevoir les redevances ».

Le bail fait le 9 janvier 1777, au nom des Blancs-Manteaux de Paris, est aux Archives nationales, en voici un extrait :

« Passé devant Charles-Louis de Beffroy, seigneur de Beffroy... Fut présent Dom Thuri Ronsin ? pretre Religieux et procureur de l'abbaye royale de Saint-Médard-les-Soissons, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, au nom et comme fondé de procuration des Vénérables Religieuses personnes les Prieur et Religieux dits Blancs manteaux, même ordre et congrégation établie à Paris, rue de Paradis... Lequel a reconnu et confessé avoir baillé et

(1) Arrondissement de Pontoise

(2) Ce fait prouve qu'il n'y avait plus de religieux au prieuré de Pomiers à l'époque où ce mémoire a été écrit et qui n'est pas daté, mais qui est postérieur à 1709.

délaissé par ces présentes à titre de ferme en argent, pour 9 années entières et consécutives. ...savoir : la ferme avec les jardins et 37 pièces de terre, pré, etc (1), ...Philippe-Michel Vauvillé et Marie-Jeanne Thinot, son épouse. ...Redevance annuelle de 500 livres plus les lods et ventes, champarts et autres droits ci autant sont duts et tels qu'on a coutume de ly payer aux seigneurs que de maisons, terres et héritages sont tenus et manans sans diminution de la redevance ».

A la révolution les biens de Pommiers furent confisqués, comme bien national, ils furent vendus au district de Soissons, le 21 janvier 1791, et adjugés à M. Nicolas Calais, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage siège présidial de Soissons, assesseur au criminel, seigneur de Rochement.

Après la vente, Pierre-Michel Vauvillé resta fermier de la ferme des Blancs-Manteaux; le 5 pluviôse an XII, un bail de 12 années, passé devant M^e Rigaux, notaire à Soissons, fut consenti par M. Calais au même fermier, qui mourut en 1807, et fut inhumé à Pommiers le 3 mai. Son fils Honoré-François Vauvillé, marié à Caroline Desmarest, continua l'exploitation de la ferme des Blancs-Manteaux jusqu'en 1813; à cette époque on abandonna la ferme comme on va le voir.

Par acte passé devant M^e Rigaux, notaire à Soissons, un bail du 31 mai 1813, d'une durée de 18 années, fut consenti par Nicolas-Marie Quinette, officier de la légion d'honneur, conseiller d'Etat, baron de l'empire, agissant en son nom personnel et

(1) Il y a une désignation bien détaillée.

comme fondé de pouvoir de madame Marie Henriette Calais, veuve de Jean Quinette (1), au sieur Honoré-François Vauvillé et à Marie-Caroline Desmarest, sa femme de :

1° La ferme de Rochemont, nouvellement construite ;

2° Toutes les pièces de terre, prés, bois, vignes, aulnaies et saulsois, formant autrefois l'exploitation des deux anciennes fermes supprimées appelées de Rochemont et des Blancs-Manteaux. Le tout contenant 149 hectares 32 ares 52 centiares en 300 parcelles. Les articles 1 à 240 étaient à Mme veuve Quinette, comme les ayant hérités de feu Calais (2), son père, dont elle était fille unique. Les articles 279 à 282 avaient été donnés à Quinette par Calais, son aïeul maternel, à l'occasion de son mariage, avec Marie-Aimée Périn (3). L'emplacement du château et de la ferme de Rochemont (4) avait été donné à Jean Quinette par sa mère ; celui-ci avait fait construire à ses frais le château et la ferme. Depuis le château et la ferme passèrent successivement au baron Théodore-Martin Quinette et à son fils, Emile Théodore, baron Quinette de Rochemont.

(1) Ceci explique la parenté qui existait entre la famille Quinette et M. Périn (Charles) ancien président de notre Société.

(2) L'ancien château et l'ancienne ferme furent détruits, il n'en reste plus maintenant qu'une cave qui sert au concierge actuel du château.

(3) Nicolas-Marie Quinette avait trois fils et une fille, Aimée Quinette, devenue plus tard la comtesse, Sèyès, l'un des fils, Théodore-Martin Quinette fut maire de Soissons de 1832 à 1843, les deux autres fils, dont l'un avait épousé Mlle Calais, périrent victimes d'un naufrage dans l'Océan Atlantique.

(4) Les parcelles provenant des Blancs-Manteaux y étaient comprises.

Après la suppression des anciennes fermes de Rochemont et de celle des Blancs-Manteaux, cette dernière, et les jardins y attenant, furent vendus à Jean-Louis Rocher, marié avec Elisabeth Catté. Après la mort du mari, décédé le 8 octobre 1830, ce fut leur fils Jean-François-Victor Rocher qui devint propriétaire du tout. En 1832, le même Rocher vendit à Jean-François Remy une grange et toute la partie du jardin qui se trouvait à l'est de la ferme des Blancs-Manteaux.

M. Remy fit démolir la grange et construire une habitation et des bâtiments au nord du jardin, sur le bord de la route.

En 1838, à la mort de Jean-François Remy, ce fut son fils Eugène-François Remy qui hérita de la propriété.

Après la mort de Jean-François-Victor Rocher, décédé le 22 mars 1865, et celle de sa femme, née Marie-Rose Villette, morte le 25 septembre 1875, les héritiers firent vendre la ferme et le jardin; le tout fut adjugé, le 6 août 1876, à M. Remy.

Vers 1877, M. Remy fit démolir presque tous les bâtiments de la ferme, le jardin fut joint à celui de l'acquéreur, de sorte que toute la propriété fut réunie, comme elle l'était primitivement.

Actuellement il ne reste plus de cette ancienne ferme, qu'une cave sur laquelle on a conservé un reste de la vieille habitation, que Mme veuve Remy loue à des ouvriers.

O. VAUVILLÉ.

NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS LAPIDAIRES

intéressant la Région du Soissonnais

et relevées dans deux Eglises de Rome

Lorsque l'on visite à loisir les églises de Rome, l'on ne peut manquer d'être frappé du grand nombre d'inscriptions, se rapportant à des Français, qui se rencontrent dans leurs pavements ou sur leurs murailles. C'est ce qui nous avait inspiré l'idée, pendant un séjour à Rome, qui ne fut pas assez long pour permettre de la mener à bonne fin, de recueillir ces inscriptions et de les empêcher de périr totalement sous les pas des visiteurs. Nos recherches furent aidées par une nomenclature des principaux de ces monuments, insérée dans l'histoire des Etablissements français à Rome de Mgr Lacroix. Laisant provisoirement de côté les inscriptions nombreuses de l'église nationale de Saint-Louis des Français, déjà publiées en grande partie dans le beau livre de Mgr d'Armailhaq sur Saint-Louis des Français, nous avons surtout recueilli une riche moisson dans les églises de Sainte-Marie d'Ara-Cœli, de la Trinité des Monts et de Sainte-Marie du Peuple. Malheureusement dans ces inscriptions, où se coudoient clercs et laïcs, nobles et bourgeois, gens du Nord et du Midi, Provençaux, Gascons, Normands, mais surtout Bourguignons et Lorrains, bien peu se rapportent à nos pays et sans parler de quatre inscrip-

tions intéressant les départements voisins : Oise, Seine-et-Oise et Nord, nous n'en voyons vraiment que deux qui intéressent de près ou de loin, le Soissonnais.

La première se trouve dans l'Eglise de la Trinité des Monts sur le Mont Pincio, en compagnie d'au moins dix-huit autres, ce qui ne doit pas étonner, car l'Eglise de la Trinité des Monts est aussi une église française, fondée en 1495 par Charles VIII, et restaurée aux frais de Louis XVIII. L'inscription qui nous occupe commémore la construction de l'aile orientale du couvent adjacent à l'église, due à la munificence d'un enfant de 8 ans, Henri de Guise. En voici le texte et la traduction :

HENRICVS
CAROLI ET HENRICÆ CATARINÆ
DVCM GIS. FIL.
AB IPSA INEVNTE ÆTATE
ECCLES. ORDINI FELICITER MANCIPTVS
ET IN LOCA PIA MVNIFICE LIBERALIS
PARTEM HANC ORIENTALEM
QVÆ DEERAT ELEGANTIÆ CENOBII
A FVND. EXSTRVXIT
AN. ÆT. VIII CHRISTI D^{NI} MDCXXI
SEDEnte IN PETRI CATHEDRA GREG. XV
REGNANTE IN GALL. LVDOV. XIII

en français : « Henri, fils de Charles et d'Henriette duc et duchesse de Guise, heureusement attaché dès sa plus tendre enfance à l'ordre ecclésiastique et magnifiquement libéral envers les édifices sacrés, a construit entièrement cette aile orientale qui manquait à la beauté du couvent. La 8^e année de son âge. L'an de N. S. 1621. Grégoire XV étant assis sur le siège de Pierre Louis XIII régnaient en France. »

Cet Henri de Guise dont il s'agit ici, et qui, destiné par ses parents dans son jeune âge à la vie ecclésiastique, n'y a pas persévéré, n'est autre que le second Henri de Lorraine, duc de Guise, petit-fils du Balafré. Son père, Charles, fils aîné du Balafré, fut fait prisonnier lors de l'assassinat de son père et de son oncle, le Cardinal. Evadé en 1591, il se soumit à Henri IV en 1594, mais ayant porté ombrage à Richelieu, il fut obligé de sortir de France avec sa femme Henriette Catherine de Joyeuse et ses enfants dont Henri, ci-dessus nommé. Il se retira en Italie, à Florence, puis dans le Siennois, où il mourut en 1640.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que ce fils Henri soit venu en voyage jusqu'à Rome et ait, à cette occasion, fait sentir au couvent de la Trinité des Monts les effets de sa libéralité. Ayant quitté l'habit ecclésiastique à la mort de son frère aîné, il eut une vie fort agitée, prit part à la révolte du comte de Soissons contre Richelieu, à celle des Napolitains contre l'Espagne et, rentré en France, y mourut en 1664 sans postérité.

La seconde inscription dont il s'agira ici se trouve dans l'église de Sainte Marie du Peuple, sur la place du Peuple. Cette église, elle aussi, et sans qu'il soit bien facile d'en donner la raison, possède un bon nombre d'inscriptions relatives à des Français, treize ou quatorze.

Celle qui nous occupe se trouve dans le chœur de l'Eglise, à gauche, derrière l'autel. En voici le texte et la traduction.

Le texte reproduit la disposition linéaire de la pierre tombale.

SEDEnte INNOCENTIO VIII
JOHANNI MILETI DECRETORVM PROFESSORI NATI
ONE LOTHORINGO (sic) PRÆPOSITO HASELACEN. AR
GENTINEN DIOC. ET CANONICO TVLLENSI
AVDIENTIÆ LITTERARVM APLICARVM CONTRADICTORIAR.
PROCVRATORI
JOHANNES RALE NEPOS DECRETOR. DOCTOR ET LITTE
RARVM APOSTOLICARVM SCR. HÆRES AVNVCVLO B. M. POSVIT
ANNIS LXXII SEDI APLICÆ ANN XLII INSERVIENTS (vel XIII)
OBIIT VIII AVGVST. MCCCCLXXXV

ou en français :

« Sous le Pontificat d'Innocent VIII, à Jean Milet, professeur de droit canon, Lorrain de nation, prévôt d'Alsace au diocèse de Strasbourg et chanoine de Toul, procureur d'audience pour les lettres apostoliques contradictoires, Jean Rale, son neveu, docteur en droit, greffier des lettres apostoliques, son héritier, a dédié ce marbre à son cher oncle, d'heureuse mémoire (B. M. Bonæ Mémorie ou Bene Nerenti).

« Agé de 72 ans et servant le siège apostolique depuis 42 ans (ou depuis 13 ans peut-être, mais c'est moins probable) il est mort le août 1485. »

Voici en quoi cette inscription peut nous intéresser :

La Gallia Christiana nous apprend que Jean Milet, évêque de Soissons de 1442 à 1503, obtint en comende, en l'an 1463, l'abbaye de Crespin, au diocèse de Cambrai (ce qui a valu à M. l'Abbé Pêcheur la rectification que nous avons enregistrée en juillet dernier) et ce par le crédit de son frère, secrétaire du pape Pie II. Or, le Jean Milet dont il est ques-

tion dans notre inscription étant mort en 1485, après avoir servi le saint-siège apostolique pendant quarante deux ans, à ce qu'il semble, se trouvait donc bien en 1463 au service du pape Pie II. L'identification serait donc toute naturelle, s'il n'y avait presque exagération dans la conformité des noms. Car les deux frères se seraient tous deux appelés Jean. Toutefois la difficulté n'est peut-être pas insoluble. L'un ne pouvait-il pas porter un second nom qui le différenciait de l'autre ou s'appeler par exemple Jean-Baptiste. Il est vrai aussi que le Jean Milet de l'inscription nous est donné comme Lorrain, tandis que l'évêque passe pour être de Paris, mais nous pensons qu'il n'y a pas là non plus de difficulté, car ses parents, tout en étant de famille Lorraine, pouvaient être établis à Paris.

Nous pensons donc que le Jean Milet de notre inscription doit être le frère de notre évêque. Ce n'est point certain cependant, car ces deux noms sont singulièrement répandus. Le père de l'évêque s'appelait Jean Milet. Un autre Jean Milet, du diocèse de Troyes, lui aussi employé à la secrétairerie des brefs, a sa tombe en l'église d'Ara Cœli, en 1559, et dans mes recherches dans la biographie universelle de Michaud, j'ai encore trouvé deux ou trois personnages portant ces deux mêmes noms.

P. de LARMINAT.



SOISSONS EN 1815

Les années 1814, 1815 comptent parmi les plus émouvantes, les plus tragiques de notre histoire, et ces années terribles, nul ne les a vécues avec plus d'intensité que les habitants de Soissons.

En 1814, ils ont vu leur ville prise d'assaut, puis mal défendue par Moreau au grand dommage de la France, ensuite attaquée par les troupes françaises, enfin confiée aux vaillantes mains de Gérard qui sut la conserver à l'Empereur et au Roi.

En 1815, ces mêmes habitants voient passer dans leurs murs la garde impériale, de nombreux régiments pleins d'ardeur et, quelques jours après, ces mêmes soldats vaincus, en désordre, en proie au désespoir, criant à la trahison. Comme en 1814, Gérard avait reçu le commandement de Soissons, et la suite de notre récit prouvera, je pense, qu'il méritait ce témoignage de confiance.

L'histoire de la ville de Soissons et du Soissonnais en 1814 a déjà fait l'objet de nombreux travaux; au contraire, la période de 1815 a été peu étudiée, presque personne ne s'en est occupé.

Nous avons voulu combler cette lacune et, pour y arriver, nous avons compulsé les documents contenus aux Archives nationales, aux Archives de l'Aisne, au Dépôt de la Guerre; consulté les délibérations

du conseil municipal de Soissons, le registre de correspondance des sous-préfets de cette ville, les Essais historiques de Brayer (1), les pièces recueillies par Périn et enfin quelques livres imprimés. C'est le résultat de ces recherches que nous voudrions faire passer sous vos yeux.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Soissons.



PLAN
de
SOISSONS
et de ses environs.
Designé par Goussier
Géomètre, le Juillet 1761
par Jean-Baptiste de Lamoignon



CHAPITRE PREMIER

Du 1^{er} Janvier au 20 Mars 1815

A la fin de 1814 le conseil municipal de Soissons se composait de trente membres, dont la moitié était soumise au renouvellement en vertu de l'article 81 du règlement du 19 fructidor an X. Par deux ordonnances rendues le 20 décembre 1814, le Roi nomma quinze membres du conseil municipal, dont cinq pris parmi les anciens, puis en désigna cinq autres pour remplir des vacances produites par suite d'incompatibilités ou de décès.

Peut-être ne sera-t-il pas superflu de donner la liste des membres de ce nouveau conseil ; en la parcourant, on trouvera beaucoup de noms rappelant de vieilles familles soissonnaises.

Voici ces trente conseillers (1) :

1. Levesque de Pouilly, propriétaire ;
2. Levesque Mennesson, propriétaire ;
3. Paillet, notaire ;
4. Moreau, notaire ;
5. Petit, juge ;
6. Grévin-Lécart, marchand de bois ;
7. Guyon, propriétaire ;
8. Leclercle-Thomier, négociant ;
9. Branche, propriétaire ;
10. Geslin père, négociant ;
11. Pille, entreposeur ;

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

12. Missa, médecin ;
13. Wullefroy, propriétaire ;
14. Duprez, propriétaire ;
15. Godart-Vingré, propriétaire ;
16. Brayer, président du tribunal civil ;
17. Brayer-Pinton, propriétaire ;
18. Delabarre, juge de paix ;
19. Rigaux, notaire ;
20. Morel, avocat ;
21. Blin, avocat ;
22. Courtois, imprimeur ;
23. Chéron, négociant ;
24. Joveneau, propriétaire ;
25. Véron, négociant ;
26. de Beaufort père, propriétaire ;
27. Petit de Reimpré, notaire ;
28. Lecrocq, receveur des domaines ;
29. Grévin de Laneuville, (Jean-Pierre), sous-inspecteur des forêts ;
30. Fovelet-Gilbert, marchand de blé.

A cette époque la municipalité était prise en dehors du conseil municipal. Le maire se nommait Desèvre, notaire, et les deux adjoints Darras, avocat, et Bedel.

En 1810 (1), Desèvre, qui était maire depuis 1806, avait sollicité le poste de sous-préfet de Soissons et, à l'appui de sa demande, il donnait l'énumération des différentes fonctions qu'il avait déjà remplies, énumération qu'il n'est peut-être pas inutile de reproduire :

Il fut successivement secrétaire du conseil géné-

(1) Arch. Nat. Fib., II, Aisne 4.

ral de la ville de Soissons en 1790 ; agent national de la ville le 13 brumaire an II ; membre de l'administration municipale le 22 brumaire an IV ; premier adjoint le 10 prairial an VIII.

Le Conseil municipal, après avoir prêté serment le 20 février, se réunit le 24 pour établir le budget de 1815, tâche rendue difficile par les événements de 1814 (1).

Les recettes ordinaires furent fixées au chiffre de 89.943^f, provenant pour la plus grande partie de l'octroi, soit pour 78.000^f. Les centimes additionnels devaient produire 4.064^f, la ferme des droits de mesurage et de pesage 2.375^f ; la location des places aux foires et marchés 1.600^f ; la salle de spectacle 600^f.

Les recettes extraordinaires s'élevaient à 25.862^f dont 20.596^f fournis par la vente des arbres des remparts abattus par le génie, non utilisés et rendus à la ville.

Le total des recettes ordinaires et extraordinaires étaient en 1815 de 115.805^f ; en 1911, de 664.987^f.

L'écart est grand !

Passons maintenant aux dépenses, mais disons tout de suite qu'au 1^{er} janvier 1815 la dette de la ville s'élevait à 89.472^f, dont 19.920^f dus aux personnes qui avaient versé les fonds nécessaires à la construction de la salle de spectacle, et 3.195^f dépensés à l'occasion du passage de l'Impératrice à Soissons le 27 mars 1810.

Les dépenses ordinaires furent fixées en prévision

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

à 58.404. Il peut être curieux d'en citer quelques-unes :

- 4.062^f pour les dépenses d'administration ;
- 7.800^f représentant le 1/10^e des recettes de l'octroi à verser dans les caisses de l'Etat ;
- 2.000^f pour la location d'un local servant de mairie et l'achat de mobilier ;
- 1.500^f pour le traitement du commissaire de police et de ses agents ;
- 800^f pour l'entretien du pavé de la ville ;
- 5.000^f pour entretien et éclairage des réverbères pendant six mois ;
- 300^f pour le salaire du guetteur ;
- 450^f pour les gages des trois portiers de la ville ;
- 1.800^f pour l'entretien des bâtiments militaires appartenant à la ville ;
- 2.000^f pour les logements militaires ;
- 500^f pour les gages des trois portiers des bâtiments militaires ;
- 5.000^f pour l'entretien des bâtiments municipaux, des promenades, des ponts, aqueducs et fontaines ;
- 2.400^f pour secours aux indigents ;
- 1.300^f pour les bourses aux lycées et collèges ;
- 6.000^f pour le collège communal ;
- 800^f au professeur de l'école gratuite de dessin ;
- 800^f pour le traitement du bibliothécaire et 400^f pour celui de son aide et l'entretien de la bibliothèque ;
- 2.000^f pour le traitement des frères de l'école chrétienne, et 1.500^f pour celui des dames chargées de l'instruction ;

500^f au curé pour lui tenir lieu du logement qui lui était dû ;

1.200^f pour les trois vicaires.

Les dépenses extraordinaires devaient s'élever à 56.985^f. Ainsi, on prévoyait 5.000^f pour la construction d'une nouvelle porte d'entrée sur la route de Laon ; 15 000^f à verser en à-compte aux créanciers de la ville ; 3.195^f destinés à régler les frais de passage de l'Impératrice ; 6.000^f pour l'acquittement des dépenses de 1814 ; 10.000^f pour réparations aux bâtiments militaires.

Cette dernière dépense était faite en vue d'obtenir une garnison et, d'autre part, on mettait 10.000^f en réserve pour la reconstruction de l'hôtel de ville brûlé en 1814.

On nous excusera, je l'espère, d'être entré dans tous ces détails qui nous semblent donner une physionomie assez exacte du budget de la ville de Soissons à une époque déjà reculée.

Si les habitants de Soissons comptaient mener désormais une vie tranquille et calme, réparer en paix les maux causés par la guerre, ils allaient être rapidement détrompés. Dès le 7 mars, ils pouvaient lire sur les murs de leur ville un extrait du *Moniteur* annonçant le débarquement de Bonaparte.

Le 10 mars, le conseil municipal se réunissait et votait une adresse exprimant en termes assez chaleureux ses sentiments de dévouement et de fidélité au Roi (1), adresse que le maire Desèvre s'empressait de transmettre le jour même au ministre de l'intérieur (2).

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

(2) Arch. Nat. Fl^o. III, Aisne 12.

D'autre part, si nous en croyons le *Moniteur* des 18 et 19 mars, le 15, de nombreux jeunes gens, qui s'étaient enrolés, parcoururent les rues de Soissons, accompagnés des fonctionnaires publics, aux cris de « Vive le Roi ! » ; le même jour, la population de la ville aurait, au passage des généraux Lallemand, arrêtés pour avoir voulu soulever les troupes contre l'autorité royale, manifesté la plus vive indignation ; les volontaires affluaient et la commune d'Haramont toute entière venait à la sous-préfecture pour s'enroler.

Il ne faut cependant pas trop se fier au *Moniteur*, qui, surtout à ce moment, est très sujet à caution, et, en effet, dans une lettre en date du 14 mars (1), le sous-préfet présentait les choses sous un tout autre aspect.

« Je ne puis vous dissimuler, écrivait-il, qu'il est à craindre de ne pas rencontrer la bonne volonté et l'élan qui seraient nécessaires. Déjà cependant M. Branche (2), chevalier de Saint-Louis, s'est présenté comme volontaire, je l'ai nommé capitaine de la compagnie de la ville de Soissons, s'il est possible d'en former une. Trois autres personnes ont suivi cet exemple. »

Il ajoutait que, pour répondre à son appel, plusieurs fusils de chasse et de calibre avaient été déposés à la sous-préfecture ; il fait confectionner des cartouches, mais on n'a pas mis d'argent à sa disposi-

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Nous avons vu disparaître récemment le dernier représentant de cette vieille et estimable famille, Mme Branche de Flavigny.

sion (le désarroi semble avoir été grand dès la première heure).

Enfin le sous-préfet terminait sa lettre en disant qu'il venait de recevoir et qu'il transmettait aux maires la circulaire enjoignant de fournir un homme sur 20 en état de porter les armes.

Nous trouvons la même note découragée dans une lettre du préfet de l'Aisne en date du 16 mars.

Il rend compte tout d'abord des mesures qu'il a prises pour la mobilisation des gardes nationaux, la formation des corps de volontaires qui doivent se rendre à Melun ; il se loue des bonnes dispositions du conseil général qu'il vient de convoquer et continue en ces termes :

« Les journaux d'aujourd'hui ont un peu relevé les esprits de la consternation dans laquelle ils sont plongés. On se rassure en voyant que Bonaparte ralentit sa marche et que tous les corps de l'Etat se prononcent avec fermeté. Le département est tranquille, la stupeur règne dans les campagnes. La crainte qu'inspire Bonaparte est grande chez le peuple qui ne raisonne point et qui était accoutumé à trembler au seul bruit de son nom. Ses partisans sont peu nombreux ; ils ne tiennent point de propos, sachant que la police a les yeux ouverts sur eux. Les gens honnêtes, que je m'indignais de voir tièdes et consternés, commencent à se montrer avec plus d'énergie. »

En tous cas, le conseil municipal de Soissons faisait preuve de beaucoup de zèle pour la cause royale, Réuni extraordinairement le 16 mars (1), il adressait

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

une chaleureuse proclamation aux habitants de la ville pour les engager à s'enroler et, ne se contentant pas de simples paroles, il décidait que, pour venir en aide aux volontaires qui n'auraient pas de suffisants moyens d'existence, on allouerait à chacun d'eux, ou à leur famille, s'ils le préféraient, une gratification de 30 sous par jour, payables d'avance de 5 jours en 5 jours, gratification qui leur serait continuée jusqu'à leur retour à Soissons.

L'arrondissement semblait d'ailleurs vouloir suivre l'impulsion qu'on cherchait à lui donner, car le préfet constatait, dans une lettre du 18 mars (1), que, si l'arrondissement de Château-Thierry était animé du plus mauvais esprit, celui de Soissons se distinguait par l'empressement qu'on mettait à s'enroler, tant dans les villes que dans les campagnes.

Tous les efforts tentés en faveur du Roi devaient d'ailleurs être inutiles ; l'Empereur arrivait le 20 mars à Paris et, peu de jours après, Louis XVIII se réfugiait en Belgique.

Nous assistons immédiatement à une complète volte-face, dont il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'étonner, le fait ayant été presque général.

(1) Arch. Nat., F⁷. 8972.



CHAPITRE II

Du 20 Mars au 18 juin 1815

Le 10 mars, le conseil municipal de Soissons avait assuré le Roi de son dévouement ; le 27 il votait une nouvelle adresse à l'Empereur, adresse, nous devons le reconnaître, plus chaleureuse et moins banale que celle du 10. En voici le texte qui donnera une idée de la phraséologie de l'époque(1) :

« Sire,

« Des hommes indignes de vos bienfaits ont livré à l'ennemi votre capitale et renversé les plus sublimes conceptions de votre génie.

« Vous avez mesuré les profondeurs de l'abîme dans lequel ils vous avaient plongé, vous n'avez point voulu compromettre l'honneur de vos armes contre la trahison et la perfidie, vous vous êtes immolé vous-même et, pour sauver la France, vous avez renoncé momentanément à votre Empire.

« Quinze jours après que vous vous fûtes imposé un si noble, un si glorieux sacrifice, la ville de Soissons, forte de son zèle, de son dévouement et de l'intrépidité de vos braves, défendait encore ses remparts contre les efforts impuissants des armées coalisées, l'ennemi n'a point triomphé de notre cité, la capitulation consentie lui a même défendu l'entrée de la ville à son retour. Les habitants de Soissons,

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

soumis par principes, ont enfin obéi à la force de l'autorité supérieure, mais ils vous conservaient leur attachement et leur fidélité.

« Fière d'avoir été un des derniers retranchements de votre puissance, la ville de Soissons vient, Sire, par l'organe de son conseil municipal, d'un mouvement libre et spontané, déposer aux pieds de Votre Majesté le tribut de son amour et de son admiration.

« La France vous avait perdu, Sire, avec vous elle avait perdu sa force et sa gloire ; vos aigles reparaissent, elle retrouvera sa puissance et sa dignité. La nation reprend son pacte d'union, et de nouveaux sentiments d'orgueil se réveillent dans tous les cœurs. Vous nous avez garanti le bonheur, l'égalité de nos droits ; nos espérances ne peuvent être trompées. »

L'adresse devait être portée à l'Empereur par une délégation composée du maire et de quatre conseillers municipaux : Guyon, Rigaux, Joveneau et le docteur Missa.

Enfin, le 17 avril (1), le maire, les deux adjoints et 25 conseillers municipaux prêtaient le serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur.

Disons tout de suite que, malgré leur prompt soumission, la municipalité et le conseil municipal de Soissons furent profondément remaniés.

Par arrêté du 12 mai, le comte de Sussy, ministre d'Etat, commissaire extraordinaire de l'Empereur

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

dans la 1^{re} division militaire, renouvela entièrement la municipalité. Joveneau (Célestin-Joachim) fut nommé maire. Vielle et le notaire Rigaux, premier et deuxième adjoints; Rigaux n'accepta d'ailleurs pas le poste qui lui était confié.

Joveneau fut installé par le sous-préfet le 16 mai et prêta serment le même jour (1).

Par un autre arrêté en date du 15 mai, le comte de Sussy nommait quinze nouveaux conseillers municipaux dont deux en remplacement de Joveneau, devenu maire, et de Lévesque de Pouilly, élu député. Parmi les treize conseillers révoqués, citons Godart de Vingré, de Beaufort, Petit de Reimpré et surtout les deux Brayer. La malveillance peu déguisée de l'auteur des *Essais historiques* vis-à-vis de l'Empereur ne résulte-t-elle pas de cette mesure?

Le nouveau conseil municipal fut installé et prêta serment le 27 mai (2).

Si la plupart des membres du conseil s'acquittèrent de leurs fonctions avec un certain zèle, quelques-uns abandonnèrent leur poste en juin, au moment du danger. Morel, avocat, un des conseillers municipaux les plus actifs, auteur d'intéressants souvenirs manuscrits (3) sur cette époque troublée, cite parmi ceux qui se retirèrent, avec le maire, Joveneau, Grévin de la Neuville, le notaire Paillet, Guyon-Grévin, Geslin père.

Le conseil municipal de Soissons, en se ralliant rapidement à l'Empereur, n'avait fait d'ailleurs que

(1) Registre des délibérations du Conseil municipal.

(2) Registre des délibérations du Conseil municipal.

(3) Catalogue Perrin, n° 5092.

suivre l'exemple de la plus grande partie des fonctionnaires, et, en particulier, du sous-préfet de Fourment qui aurait été cependant un ardent royaliste, si nous en croyons un curieux dossier conservé aux Archives Nationales (1), dossier que nous voudrions rapidement analyser.

De Fourment avait été l'objet d'une dénonciation de la part d'un de ses administrés nommé Legry, avoué à Soissons. Voici la lettre très violente adressée par celui-ci au ministre de la police générale de l'Empire le 25 avril 1815 :

« Monseigneur,

« La faveur que vient de m'accorder l'Empereur en me nommant, par son décret du 11 de ce mois, chevalier de la Légion d'honneur, m'impose de nouvelles obligations envers lui et envers la patrie. Pénétré de ce sentiment, je viens vous prier de vous faire remettre une plainte que j'ai déposée dans vos bureaux le 23 mars contre le sous-préfet de notre ville; l'amour seul de mon pays a dicté cette plainte, dont l'Empereur doit avoir connaissance.

« J'ai exposé que ce sous-préfet était un chaud partisan de l'ancien gouvernement, qu'il avait, pour le servir, fait des actes arbitraires contre ceux qu'il savait être restés attachés à l'Empereur; qu'il avait menacé de dénoncer au Roy ceux de ses administrés qui ne voulaient pas porter l'habit de garde national; j'ai été une de ses victimes; soupçonné d'être un des chefs du parti de Napoléon, j'ai été emprisonné et confondu avec des criminels, par la seule raison que

(1) F 7. 8972, Dossier 24987.

j'avais refusé d'exécuter son ordre de porter le lis et de crier Vive Louis XVIII : ce sont des faits qu'on a peine à croire et qui sont cependant très vrais. Ils se sont passés le 17 mars devant plus de 200 personnes. »

Legry ajoute que de Fourment n'a aucuns talents, c'est un fou qui a failli faire éclater la guerre civile dans l'arrondissement, et qui s'exprimait en termes indécents contre l'Empereur sur le point de rentrer dans sa capitale. Il est détesté de tous, et certainement, le conseiller d'Etat Quinette, qu'il désigne comme son protecteur, ne prendrait plus sa défense.

« C'est encore ce même fonctionnaire, dit Legry en terminant, qui s'est battu en duel avec un officier polonais, il y a quatre jours. »

Sa mésaventure du 17 mars avait peut-être rendu Legry injuste, mais il faut reconnaître que de Fourment avait soulevé de violentes animosités, car nous le voyons attaqué avec véhémence dans une autre lettre conservée en copie aux Archives Nationales (1) ; cette lettre porte la date probablement inexacte du 18 juin (2), le nom du signataire a été omis.

Cet inconnu se plaint vivement de la marche suivie par l'administration : « Le peuple ne doit-il pas désespérer de sa cause, ajoute-t-il, s'il continue à voir tous ses ennemis à la tête des administrations locales ? Que doit-il penser, quand il voit à Soissons pour premier

(1) Arch. Nat., AF IV. Cent jours, Intérieur.

(2) Au 18 juin, de Fourment n'était plus sous-préfet de Soissons, et c'est lui qui est visé dans cette lettre.

magistrat le même sous-préfet qui a témoigné tant de fureur à la nouvelle du débarquement de l'Empereur, qui, lorsque les généraux Lallemand eurent été arrêtés à la Ferté-Milon et qu'il scut qu'on les amenait à Soissons, ameuta et soudoya la canaille pour aller à leur rencontre, lui à leur tête, leur prodiguer les injures et les insultes et boire leur sang par avance. Ensuite, quand ils furent en prison, il fit continuer à leur égard les mêmes outrages, et même des dames de la bonne société, dignes d'être assimilées aux tricoteuses de 1793, allèrent à leur prison joindre leur part d'insultes et leur donner un avant goût du supplice qu'elles, la canaille et le sous-préfet, espéraient leur voir subir sous leurs yeux. Pour savoir la vérité, il n'y a qu'à consulter ces généreux défenseurs de la patrie, qui s'étaient dévoués pour elle avec tant de grandeur d'âme. »

Ne semble-t-il pas que notre épistolier manie un peu trop facilement l'hyperbole ?

En tous cas, de Fourment eut connaissance des attaques dirigées contre lui, et il se défendit énergiquement dans une lettre écrite au préfet le 27 mars et dans une autre adressée quelque jours après au ministre de la police générale (1).

Il rappelait d'abord sa carrière. Nommé en 1811 auditeur au Conseil d'Etat, il fut envoyé en mission en Espagne avec le baron Dudon, intendant général de l'armée du Nord, et occupa successivement, et avec succès les fonctions d'administrateur des domaines et d'intendant de diverses provinces.

(1) Arch. Nat. F⁷. 8972. doss. 24987.

Rentré en France, il fut attaché à la commission extraordinaire établie à Montpellier, sous les ordres du comte Pelet de la Lozère ; resté fidèle à l'Empereur jusqu'au bout, il faillit être victime de la populace qui voulait arborer la cocarde blanche à Montpellier.

Délié de ses serments par l'abdication de l'Empereur, de Fourment crut pouvoir accepter le poste de sous-préfet de Soissons, auquel il avait été appelé le 10 juin 1814. Fidèle à la foi jurée, rigoureux observateur du devoir, il a depuis servi le Roi avec zèle et dévouement ; qui pourrait lui en faire grief ? D'ailleurs, dès le 20 mars au soir, ayant appris l'arrivée de l'Empereur à Paris et le départ du Roi, il a laissé passer les courriers du comte de La Valette.

Mais, ajoute de Fourment dans la lettre adressée au ministre, on lui a fait des reproches plus précis ; il aurait traité les généraux Lallemand avec une sévérité qui tiendrait de la barbarie, ils les aurait réduits au pain et à l'eau.

« Cependant, écrit-il, il est prouvé par les registres du restaurateur Mahieux, dont je joins ici un extrait, que ces messieurs ont fait un repas que l'on peut appeler splendide, puisqu'il a coûté près de cent francs pour quatre ou cinq personnes. »

Le sous-préfet leur a fait aussi apporter des lits.

Il a, il est vrai, placé un officier de garde à la prison, dont il a interdit l'entrée pendant la nuit, il a fait accompagner le lendemain l'escorte par un détachement de garde nationale à cheval ; il avait eu en effet connaissance de tentatives d'évasion, et il est allé à la prison, non pour insulter les généraux, comme

on l'a prétendu mais pour s'assurer si les mesures de sûreté avaient été prises.

A la lettre du sous-préfet, on trouve joints le certificat du tapissier Barbier Dauten, attestant qu'il avait fourni cinq lits garnis pour les généraux Lallemand et leurs deux aides de camp, et le mémoire du restaurateur Mahieu montant à 98^{fr}60 dont 50^{fr} pour huit bouteilles de Bourgogne et quatre de Bordeaux. Le dîner ne dut pas être triste.

Le gouvernement ne prit sans doute pas au tragique les accusations portées contre de Fourment; il se contenta de le faire permuter le 22 avril avec Delaage, sous-préfet de Château-Thierry, qui ne prit d'ailleurs possession de son nouveau poste qu'à la fin de mai.

Quelle impression avait pu produire le retour de l'Empereur sur les habitants de Soissons et de l'arrondissement ? Napoléon pouvait-il compter sur leur zèle, leur dévouement ? Nous n'avons guère, pour répondre à cette question, que des documents officiels, et on sait qu'on ne peut les consulter qu'avec une certaine circonspection.

Le 28 mars (1), le sous-préfet écrivait au préfet, (2) pour lui accuser réception d'une circulaire et ajoutait : « Je puis vous assurer que l'esprit public est excellent dans mon arrondissement et qu'on peut faire à juste titre à ses habitants l'application du second paragraphe de votre circulaire, où vous dites

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Le baron Micoud, ancien intendant de la marine et des colonies, préfet de l'Ourthe, nommé à titre provisoire le 22 mars en remplacement de M. Malouet, et à titre définitif par décret du 6 avril.

que les évènements, dont le récit la précède, sont conformes aux vœux du peuple français et que le gouvernement actuel est de leur choix. »

Le 3 avril (1), rendant compte au préfet de l'état d'esprit des municipalités, le même sous-préfet disait que, si quelques maires pouvaient regretter Louis XVIII, aucun d'eux n'était un royaliste fanatique et dangereux. « S'il y a en parmi eux (et c'est le petit nombre) qui aient désiré le retour de la famille de Bourbon, ou qui lui conservent de l'attachement, ils pensent comme les royalistes modérés, c'est-à-dire que, la tranquillité étant le bonheur des peuples, ils préfèrent le gouvernement de l'Empereur à celui qui ne pourrait se rétablir sans de violentes commotions, ils n'ont donc ni l'intérêt, ni le désir de fomenter des troubles ou d'entretenir qui que ce soit dans un parti ».

Si, traduisant la pensée du sous-préfet, nous disions que les populations fatiguées de tant de secousses n'aspiraient qu'au calme et au repos, qu'elles étaient disposées à accepter avec résignation, sinon avec joie, le nouveau régime, mais non à le défendre, je pense que nous ne serions pas loin de la vérité.

Il y a, en tous cas, une chose que tous voulaient ardemment : la paix ; et si, au début, on put avoir quelques illusions, on ne fut pas longtemps à savoir que les puissances coalisées étaient intraitables, la guerre inévitable, aussi les dispositions hostiles à l'Empire ne tardèrent-elles pas à se faire jour.

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

Le 28 avril (1), le préfet pouvait écrire au ministre de l'Intérieur Carnot :

« Des rapports assez unanimes me font connaître les dispositions contraires au Gouvernement de la part des personnes qui avaient des prétentions sous celui des Bourbons et j'ai lieu de remarquer leur influence dans l'arrondissement de Soissons ». Il citait d'une façon particulière comme suspects : de Montbreton, de la commune de Corcy, ancien écuyer de la princesse Borghèse; de Chézelles, domicilié à Montgru; de Vatrouville, ancien aide des cérémonies, établi à Ancienville; de Saint-Marceaux, habitant Villers-Cotterêts.

Le préfet espérait que le changement d'une partie des fonctionnaires « diminuerait l'influence des malveillants, plus nombreux que je ne pensais »; il aurait, disait-il, de la peine à trouver des maires dans beaucoup de petites communes.

Le maréchal de camp de Langeron, commandant le département, écrivait de son côté le 1^{er} mai au ministre de la guerre (2).

« L'esprit public est généralement bon dans le département de l'Aisne..... Dans l'arrondissement de Soissons, le peuple paraît aussi dévoué à l'Empereur, on ne peut néanmoins se dissimuler que les opinions sont un peu partagées par la crainte d'une nouvelle guerre qui jette beaucoup d'inquiétude pour la suite.

« ...Les partisans du comte de Lille sont en petit

(1) Arch. Nat., F 7, 8972, doss. 25751.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

nombre, et ils seraient bientôt ralliés à la cause générale, s'ils voyaient l'Empereur bien affermi. »

Le comte de Sussy pouvait bien écrire dans son rapport adressé à l'Empereur le 18 mai (1) : « J'ai éprouvé une jouissance bien vive dans le département de l'Aisne. Le dévouement des habitants pour Votre Majesté est un véritable enthousiasme. Les détachements nombreux de militaires rappelés et de gardes nationaux que je rencontrais sur la route entouraient ma voiture aux cris de Vive l'Empereur ». Mais qui aurait osé dire à l'Empereur une vérité qu'il ne voulait pas entendre, et le récit des difficultés qu'on rencontra pour le recrutement des gardes nationales mises en activité montrera que l'enthousiasme dont parlait de Sussy n'était pas bien vif.

Les autorités prenaient d'ailleurs quelques précautions contre les malveillants. Le commissaire extraordinaire, comte de Sussy, avait épuré les fonctionnaires, les municipalités, et nous voyons encore, le 26 mai (2), le sous-préfet proposer le remplacement des conseillers d'arrondissement de La Villehernois, habitant Soupir, et de Noue, domicilié à Villers-en-Prayères, par Masure, notaire à Braine, et Quinquet, notaire à Oulchy.

Le ministre de la guerre avait particulièrement attiré l'attention sur les officiers de la maison du Roi. Ceux qui étaient revenus chez eux avec leurs armes et leur chevaux devaient être arrêtés, les autres éloignés, s'il y avait lieu, de leur domicile.

(1) Arch. Nat. AF IV 1815. Cent Jours.

(2) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

Le sous-préfet, chargé de faire une enquête à ce sujet, s'acquitta avec beaucoup de modération de sa délicate mission.

Dans ses lettres des 6, 17 et 21 avril (1), il constatait qu'aucun de ces officiers n'était dans le cas d'être arrêté ou même envoyé au loin, que tous avaient signé la déclaration qui leur était demandée; il ajoutait que tous ces officiers jouissaient de l'estime publique, et que même plusieurs avaient servi dans les armées impériales. C'était le cas du grand-père de M^{me} Firino, Paul de Rivocet, lieutenant aux lanciers rouges de la garde impériale, et de son demi-frère, Valérien de Rivocet, lieutenant au 5^e hussards, puis au 31^e chasseurs, devenus tous deux cheveu-légers de la garde royale.

Les autorités impériales eurent aussi à s'occuper du clergé qui ne pouvait guère oublier les rigueurs exercées contre le Pape et causait certaines inquiétudes.

Dans le département de l'Aisne, la fermeture du petit séminaire de Liesse, par ordre du grand maître de l'Université en date du 17 mai, ne pouvait que l'indisposer encore davantage.

Cependant, si nous en croyons un compte rendu sur l'esprit public du clergé en date du 25 avril (2), l'évêque de Soissons aurait déclaré qu'aucun prêtre de son diocèse ne lui avait été dénoncé comme cherchant à provoquer des dissensions civiles, à inquiéter les acquéreurs de biens nationaux, comme se

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Arch. Nat. F¹. 8972 . dossier 25751, Direction générale des cultes.



MGR LEBLANC DE BEAULIEU

montrant partisan du rétablissement des anciennes dîmes, des privilèges seigneuriaux; tous chantaient le *Domine salvum fac imperatorem*.

Notons seulement que le témoignage de Mgr Le Blanc de Beaulieu ne peut être accueilli qu'avec une certaine réserve et que le préfet de l'Aisne écrivait le 28 avril au ministre (1) : « Le clergé est presque généralement mauvais, et on a remarqué que l'évêque est devenu intraitable depuis quinze mois, »

Mgr Le Blanc de Beaulieu eut d'ailleurs bientôt l'occasion de manifester d'une façon très nette ses sentiments d'hostilité vis-à-vis de l'empereur. Invité, ainsi que tous ses collègues, par le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à assister à l'assemblée du champ de Mai qui devait se tenir à Paris le 1^{er} juin, il refusa de s'y rendre et adressa au ministre des cultes une lettre qui se trouve aux Archives Nationales (2) et que nous croyons devoir reproduire toute entière, ainsi que le rapport adressé à l'Empereur au sujet de cet incident.

Voici la lettre de l'évêque :

« 19 mai 1815.

« Monseigneur,

« D'après l'ordre que vous me transmettez de me rendre à l'assemblée du Champ de Mai, le moment est venu pour moi de vous déclarer, avec toute la franchise et la liberté qui conviennent à un Evêque, quels sont mes sentimens sur les circonstances poli-

(1) Arch. Nat., F 7, 8972, doss. 25751.

(2) Arch. Nat., F 7, 8972, dossier 25751.

tiques dans lesquelles se trouve aujourd'hui la France.

« Je ne connais point d'autre souverain légitime en France que Louis XVIII. Je lui ai promis fidélité, je suis résolu de la lui garder constamment et de ne rien faire qui puisse y porter atteinte.

« Cette fidélité, que j'ai promise à Louis XVIII et que je veux lui garder inviolablement, je l'ai promise et gardée à Napoléon Bonaparte jusqu'au jour où lui-même, en abdiquant l'Empire, il m'a, ainsi que toute la France, délié de mes sermens et affranchi de son obéissance pour toujours.

« Jusqu'alors, j'avais vu en lui le souverain voulu par la providence et, dans son autorité, *le pouvoir établi* dont parle Bossuet, et *auquel tout homme*, selon Saint-Paul, *doit obéissance et respect*. L'anarchie à laquelle il succédait, le consentement de toutes les puissances qui le reconnaissaient comme souverain, les succès inouïs qu'avaient obtenus ses armes, la sanction donnée par le Chef de l'Eglise à un pouvoir qui semblait promettre à la Religion des jours plus heureux, tout alors concourait à lui assurer de ma part une fidélité qui, j'ose le dire, ne s'est jamais démentie. Tous ces motifs, qui m'ont paru pendant longtemps militer en faveur de Napoléon Bonaparte, ne subsistent plus aujourd'hui. Lui-même s'est dépouillé de l'Empire, auquel le besoin et le vœu de la France avaient paru l'appeler. Le Chef auguste de la famille de Bourbon a repris l'exercice de ses droits. Le gouvernement doux, paternel et sage dont il nous a fait jouir, a justifié toutes les espérances que peut faire concevoir son retour, comme il

a pleinement réfuté toutes les craintes par lesquelles on s'est efforcé pendant vingt ans de le bannir de notre cœur ainsi que de son Royaume.

« Maintenant donc, Mgr, je trahirais ma conscience et ma patrie, je croirais commettre envers la Religion et l'Etat un crime dont la seule pensée me fait horreur, si je coopérais par ma présence, je me liais par serment à un acte défendu en termes formels par mon souverain légitime, et dont le but est d'affermir et de paraître légitimer la puissance de Celui que le vœu véritable de la France repousse, et à qui je ne crois plus devoir autre chose aujourd'hui qu'une soumission purement passive.

« Je la lui rends et la lui rendrai, Mgr, cette soumission passive, non seulement en ne provoquant ni sédition, ni trouble, mais en maintenant de tout mon pouvoir la paix qui, jusqu'à ce jour, a régné dans mon diocèse. Mes devoirs envers lui ne sauraient aller plus loin.

« J'ai prévu, Mgr, les dangers auxquels pourrait m'exposer une pareille déclaration ; je les envisage, grâce à Dieu, sans épouvante pour moi-même, quoique avec peine pour mon Diocèse, et me soumetts à tous les malheurs personnels qui peuvent en être la suite, étant résolu de vivre toujours dans les sentimens que je viens de vous exprimer et de mourir plutôt que de m'en écarter jamais.

« Je prie V. E. d'agréer l'hommage de mon respect.

« † J. A., Ev. de Soissons.

« P. S. — S'il devenait nécessaire que, d'après le contenu de la présente lettre, je me misse à l'écart

pour un tems, il dépendrait de vous, Mgr, que la paix qui règne dans mon Diocèse n'en fût nullement altérée. Je pourrais tenir ignorée la vraie cause de mon absence, tant que je ne me verrais pas contraint de la faire connaître et, quant aux besoins ordinaires de l'administration, j'y ai pourvu par des moyens prudents et simples, qui n'ont donné l'éveil à personne et qui sont applicables à tous les cas où, soit par suite d'événemens militaires, soit par une cause quelconque, on ne serait plus à portée d'en recevoir de l'autorité épiscopale. »

Cette lettre très digne et très courageuse dut étonner des ministres habitués à plus d'obéissance ou de servilité, et Bigot de Préameneu adressait à l'Empereur, le 23 mai, le rapport suivant (1) :

« Sire,

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la réponse fort extraordinaire que je viens de recevoir de l'évêque de Soissons sur une simple invitation de venir à Paris à l'époque de l'assemblée du Champ de Mai.

« M. Le Blanc de Beaulieu est un Ev. Constitutionnel qui fut, dans le principe, nommé à l'Archevêché de Rouen, mais, cette dignité étant trop au dessus de ses moyens, il eut, après le Concordat, l'Ev. de Soissons.

« Quand il se forma un parti ultramontain, il a pensé qu'en s'y livrant il ferait oublier son origine, et il y a porté des idées exaltées; il s'est ainsi prononcé au Concile et dans toutes les occasions. C'est d'ail-

(1) Arch. Nat., AF 17, 1815. Cent Jours.

leurs un homme borné et entêté jusqu'au fanatisme. Il est âgé de 62 ans, d'une mauvaise santé, ayant presque perdu la vue. Il eut, même, au mois de janvier 1813, l'ordre de donner sa démission par motif d'infirmité; il fut ensuite retenu par la difficulté des institutions des nouveaux Evêques.

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de m'autoriser à appeler Mgr l'Evêque de Soissons à Paris, à lui demander sa démission, afin qu'ensuite il se retire hors du Diocèse, de l'administration duquel il ne se mêlera plus, et qu'il reste dans le lieu de sa retraite en surveillance.

« Je suis persuadé qu'il se soumettra sans difficulté, et, autant je le crois fanatique en ce qui tient aux idées de discipline ecclésiastique ultramontaine, autant je crois qu'en raison de sa santé et de son caractère naturellement timide, il est loin d'être à craindre comme chef de parti. Le lendemain de la lettre où il déclare son royalisme, il me rend compte, par une autre lettre ci-jointe, des mesures de répression prises de concert avec le Préfet et le commandant de gendarmerie contre des prêtres qui se conduisaient mal.

« Mon opinion étant que l'on pourra éconduire cet Evêque sans éclat, j'ai cru pouvoir proposer ce parti comme étant dans les circonstances le plus convenable.

Signé : « Comte Bigot de Prémeneu. »

La réponse de l'Empereur, datée du même jour, 23 mai, fut brève, mais péremptoire ;

« Faites donner la démission de l'évêque de Sois-

sons. Faites-moi connaître de quel pays il est et renvoyez-le dans son pays (1). »

Nous avons vu le ministre des cultes faire allusion à une lettre de l'évêque postérieure à celle qui avait excité la colère de l'Empereur.

En effet, le 20 mai (2), Mgr Le Blanc de Beaulieu écrivait au ministre que tous ses ecclésiastiques étaient soumis à l'autorité et que le préfet, ainsi que le commandant de gendarmerie, ne lui avaient signalé que trois prêtres ayant tenu des propos séditieux. L'évêque les a immédiatement retirés de leurs paroisses, et a envoyé à tous les doyens une circulaire dans laquelle il les engageait à rappeler à leurs prêtres qu'ils ne doivent rien faire qui puisse troubler la tranquillité publique.

« Toutefois, Monseigneur, ajoutait-il, je dois vous observer que je n'ai déféré si promptement aux désirs de M. le Préfet qu'à raison des circonstances impérieuses dans lesquelles nous nous trouvons, car il serait contre la justice que, sur une simple dénonciation qui peut être provoquée par des méprises ou des animosités particulières, ou enfin par cette haine irréfléchie qui poursuit aujourd'hui les prêtres, je prisse toujours contre eux des mesures aussi sévères que celles dont je viens d'user, et que je le fisse sans avoir entendu ceux qui me sont dénoncés et examiné leurs moyens de défense. »

Il n'était vraiment pas possible d'être plus conciliant, et peut être le ministre des cultes n'avait-il pas

(1) Arch. Nat., AF^{IV}, 908 et Lecestre. Corresp. ined. de Napoléon, p. 349.

(2) Arch. Nat., AF^{IV} 1815, Cent Jours.

tort en écrivant que l'évêque de Soissons n'était pas très dangereux.

En tous cas, Mgr Le Blanc de Beaulieu ne crut pas devoir attendre l'effet des foudres impériales. Il détruisit ses papiers les plus compromettants, confia l'administration du diocèse aux vicaires généraux, se retira à Paris, puis dans une ville voisine de la capitale, et enfin en Angleterre, d'où il ne revint qu'après le retour de Louis XVIII (1).

L'Empereur avait dû aussi s'occuper de faire élire une chambre de députés, et un décret du 30 avril avait ordonné la réunion des collèges électoraux.

Cette assemblée eut lieu le 7 mai à Soissons.

Elle fut présidée par Boujot, notaire et maire de Vailly. La candidature du duc de Gaète et celle du général Dulauloy ayant été écartées à cause des fonctions qu'ils occupaient, les voix se partagèrent entre Collard, de Villers-Hélon, et Lévesque de Pouilly, commandant de la garde nationale de Soissons. Ce dernier fut élu au 2^e tour.

« Je ne puis qu'applaudir au choix de l'assemblée, écrivait le sous-préfet (2) ; M. de Pouilly est un des bons citoyens de la ville, il est connu pour être attaché à son pays et, par sa fortune, il est intéressé au maintien du gouvernement. C'est un homme éclairé, de mœurs pures et exempt d'ambition ; il n'avait même aucunes prétentions à être nommé, quoiqu'il soit flatté du choix que ses concitoyens ont fait de lui. »

(1) Abbé Pécheur, *Annales du Diocèse*, ix, p. 168.

(2) Arch. de l'Aisne, *Registre de correspondance des sous-préfets*.

Pierre-Elisabeth Lévesque de Pouilly, fils de Jean-Simon Lévesque de Pouilly et de Marie-Anne-Julie Hocquet, était né en 1766 à Reims et appartenait à une vieille et honorable famille de cette ville, dont plusieurs membres avaient écrit des ouvrages qui ont joui d'une certaine réputation (1).

Lévesque de Pouilly avait été officier de dragons sous Louis XVI. Il était devenu Soissonnais par son mariage avec Louise-Françoise-Delphine, fille de Louis-Joseph Godart de Vingré, et de Marie-Elisabeth Petit. Le mariage avait eu lieu à Paris le 3 février 1797, et avait été célébré dans un oratoire particulier par un prêtre capucin insermenté.

Avant d'être élu député, il avait été nommé par le gouvernement, en 1809, conseiller général du canton de Soissons et il était, nous l'avons vu, conseiller municipal de cette même ville (2).

Le sous-préfet avait fait de Lévesque de Pouilly un éloge auquel l'Empereur n'aurait peut-être pas souscrit, s'il était resté sur le trône. Notre député semble en effet s'être rangé parmi ceux qui, animés d'un certain esprit de libéralisme, voulaient mettre un frein aux pouvoirs presque illimités de l'Empereur.

A la séance de la Chambre des députés du 15 juin, (3) de Pouilly déposa une proposition tendant à régler

(1) V. Abbé Genet. Une famille rémoise au XVIII^e siècle.

(2) Lévesque de Pouilly fut conseiller général de 1809 à 1830, de 1831 à 1834; il fut élu député en 1823 et en 1830. Il mourut le 25 février 1855. Il avait marié sa fille à Charles-François Broquart de Busières qui devint maire de Soissons, conseiller général, député de l'Aisne.

(3) *Moniteur Universel*.

par une loi les cas où la Constitution pourrait être suspendue sur le territoire de l'Empire. Il faut absolument, disait-il, régulariser ces mesures extraordinaires qui n'avaient été employées jusqu'à ce jour que d'une manière arbitraire. Cette proposition fut vivement appuyée, et il fut décidé que son auteur la développerait le lendemain.

Le 16 juin (1), de Pouilly prit de nouveau la parole. Le ministre de la police devant lire le rapport de son département et apporter ainsi quelques éclaircissements sur le point en question, le député de Soissons consentit à l'ajournement de la discussion de sa proposition, mais déclara qu'il demanderait que tous les actes ayant suspendu la Constitution de l'Empire sur un point quelconque du territoire fussent communiqués aux Chambres et soumis à leurs délibérations, comme tout projet de loi.

De pareilles propositions n'auraient sans doute pas eu l'heur de plaire à Napoléon.

Enfin, avant d'aborder les questions militaires, notons que, par décret du 10 juin, de Jessaint, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de Genève, fut nommé sous-préfet de notre arrondissement ; il remplaçait Delaage qui avait permuté, nous l'avons vu, avec de Fourment. Il prêta serment le 23 juin entre les mains du préfet qui se trouvait à Soissons.

Si l'Empereur avait pu se faire quelques illusions sur les dispositions de l'Europe, il ne dut pas les conserver longtemps et se prépara activement à la guerre.

(1) *Moniteur Universel*.

Les hommes manquaient, et Napoléon, soit qu'il fût hanté par le souvenir des volontaires de la Révolution, soit sous l'empire de la nécessité, fit appel à la garde nationale, dont 204 bataillons furent mis en activité, en vertu du décret du 10 avril, pour former la garnison des places frontières.

Le département de l'Aisne devait fournir 7 bataillons de grenadiers, chaque bataillon comprenant 6 compagnies, et chaque compagnie 120 hommes.

La part de l'arrondissement de Soissons était d'un bataillon de grenadiers et, en outre, d'un bataillon de chasseurs, qui ne devait tenir garnison qu'à Soissons. Les grenadiers et les chasseurs étaient pris parmi les hommes âgés de 20 à 40 ans (1).

Pour l'organisation de cette troupe il était formé, par arrondissement, un comité composé du sous-préfet, d'un officier supérieur, d'un officier de la garde nationale, d'un membre du conseil d'arrondissement et d'un officier de gendarmerie (2).

Ce comité avait la délicate mission de choisir les hommes, d'indiquer ceux qui devaient s'équiper à leurs frais, enfin de présenter les officiers.

Trouver 720 grenadiers parmi les hommes âgés de 20 à 40 ans de tout un arrondissement pouvait sembler à première vue une tâche assez facile, mais il ne faut pas oublier que le pays était épuisé par la

(1) Tous les hommes de 20 à 60 ans devaient le service de la garde nationale et, en dehors des grenadiers et des chasseurs, il y avait les fusiliers.

(2) Le comité d'organisation de Soissons comprenait avec de Fourment, sous-préfet, Joveneau, officier de la garde nationale (depuis maire de Soissons), Capitain, officier de gendarmerie, Morel, conseiller d'arrondissement et Mottet, lieutenant-colonel de l'armée active.

conscription, découragé, et on se heurta à mille difficultés.

Dès le 25 avril, le comité d'organisation adressait un chaleureux appel aux municipalités (1). Il leur demandait de fournir des hommes et aussi l'argent nécessaire pour l'achat de l'équipement, armement et habillement des gardes nationaux, qui ne pouvaient faire cette dépense estimée devoir s'élever à 120 fr. par homme.

Le conseil municipal de Soissons voulut donner le bon exemple et se réunit le même jour, assisté d'un grand nombre de notables. Le sous-préfet exposa l'état de la question ; la ville de Soissons devait fournir environ 90 hommes.

Le conseil municipal consentit à faire l'avance de la somme nécessaire pour mettre sur pied les gardes nationaux qu'on lui demandait. Cet argent serait recouvré au moyen d'un rôle de répartition dressé par une commission spéciale, en prenant pour base les contributions personnelle et mobilière de 1815. Devaient être exemptés de cette charge les gardes nationaux appelés, leurs familles, les personnes qui ne payaient pas 6 francs d'impôts personnel et mobilier (2).

Par suite du peu d'enthousiasme qui régnait, chacun s'ingéniait à trouver un motif pour rester dans ses foyers, un cas d'exemption ; le comité ne pouvait naturellement donner satisfaction à tout le monde et se débattait au milieu de mille difficultés.

(1) Affiche imprimée de la collection de l'auteur.

(2) Registre des délibérations du Conseil municipal.

S'inspirant des intérêts généraux, ainsi que de ceux de l'agriculture, il avait cru pouvoir exempter, moyennant le versement d'une somme d'argent destinée à l'équipement des gardes nationaux, des cultivateurs faisant valoir plusieurs charrues et privés de tous leurs domestiques ; pour des motifs analogues, il avait accordé des dispenses à des notaires, à des clercs de notaire (1).

Le préfet donna tort au comité ; il lui rappela que le décret du 10 avril ne permettait aucune exception ; on devait prendre même des hommes mariés, s'il y avait lieu, mais les réserver cependant de préférence pour le bataillon de chasseurs qui resterait à Soissons. Des exemptions ne pouvaient être accordées qu'aux fonctionnaires dont le départ désorganiserait les services publics. Ainsi Carlier et Clouet, le premier receveur principal des droits réunis, et le second receveur particulier de l'arrondissement, ne devaient pas partir, quoique n'étant pas rigoureusement classés parmi les fonctionnaires, remarquait le préfet. Au contraire Grevin et Vuillefroy, nommés par le roi juges auditeurs auprès du tribunal de Soissons, et suspendus par l'Empereur n'avaient droit à aucune exemption (2).

Le malheureux comité ne savait où donner de la tête. Même en prenant les hommes mariés (ce qui occasionna le 8 mai une petite émeute à Soissons), des hommes plusieurs fois réformés, il ne parvenait pas à compléter son bataillon de grenadiers. Il faisait

(1) Arch. de l'Aisne. R. 131. Lettres du sous-préfet et du comité du 7 mai

(2) Arch. de l'Aisne, R. 131. Lettres du préfet des 8 avril, 5 et 9 mai.

bien valoir au préfet que l'arrondissement de Soissons, ayant toujours satisfait avec exactitude aux lois de la conscription, était plus épuisé que les autres, il demandait le 17 mai qu'on lui donnât une centaine de jeunes gens non mariés de l'arrondissement de Laon. Plaintes inutiles ; le préfet répondait assez sèchement que la répartition avait été bien faite et qu'il n'y avait pas lieu de la modifier. (1).

D'ailleurs, ainsi que les hommes, les armes manquaient. Sur 1000 fusils déposés à la sous-préfecture, il n'y en avait que 300 en état de servir. Les effets d'habillement et de d'équipement n'arrivaient pas. (2)

On aboutissait cependant tant bien que mal.

Le 4 mai (3), le préfet écrivait que le bataillon allait partir pour Lille, où on lui délivrerait les armes et les effets d'habillement qui lui manquaient.

Le 7 mai, le bataillon était passé en revue par le préfet à Laon ; il manquait 200 hommes.

Le même jour, (4) le maréchal de camp Langeron déclarait que les sept bataillons de l'Aisne étaient pleins d'enthousiasme.

Peut-être est-ce un peu exagéré ; remarquons cependant que le ministre de la guerre, dans un rapport en date du 28 mai (5), après s'être plaint de l'état d'esprit d'une partie des gardes nationales,

(1) Arch. de l'Aisne, R, 131. Lettres diverses du préfet et du sous-préfet.

(2) Arch. de l'Aisne, R, 131. Lettre du sous-préfet.

(3) Arch. de l'Aisne, R, 131.

(4) Arch. hist. de la guerre.

(5) Arch. Nat. AF 17 1936.

écrivait : « Les sept bataillons de l'Aisne, qui sont à Lille, font au contraire éclater le plus vif enthousiasme ; ils offrent le tableau parfait des bons premiers bataillons des volontaires de 1792 ». C'est un témoignage flatteur pour nos concitoyens.

Avec le départ du bataillon de grenadiers, la tâche du comité d'organisation n'était pas achevée. Il dut s'efforcer de compléter ce bataillon (1), puis s'occuper de celui de chasseurs, dont le recrutement semblait plus facile, puisqu'il ne devait pas quitter Soissons.

Enfin le comité avait à former deux compagnies de canonniers destinées au service de la place de Soissons. Le 8 mai, (2) une de ces compagnies était sur pied, écrit le sous-préfet, et le 22 mai, (3) le comité pouvait annoncer au préfet que les deux compagnies allaient être mises à la disposition du commandant de place ; il insistait sur la nécessité de leur payer immédiatement la solde, ces compagnies n'étant composées que de journaliers. Il proposait en même temps les officiers : les deux capitaines furent Roger et Flobert qui avaient servi, le premier dans l'artillerie, le second dans la cavalerie, les autres officiers avaient aussi porté les armes.

Il ne suffisait pas de mobiliser la garde nationale, il fallait armer Soissons, et l'Empereur, qui n'avait pas oublié le rôle important joué par cette ville en 1814, n'y manqua pas.

Dès le 27 mars, dans trois lettres différentes (4),

(1) Arch. de l'Aisne, R. 131. Lettre du sous-préfet

(2) Arch. de l'Aisne, R. 131. Lettre du sous-préfet.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 545. Lettre du sous-préfet.

(4) Correspondance de Napoléon. T. 28, p. 44, 46, 48.

il s'occupait de cette place : ordre de la mettre en état de défense dans un délai de 30 à 40 jours, d'y envoyer 10.000 fusils, des cartouches, des boulets. Soissons sera sans doute le siège du quartier général de l'armée du Nord.

Le 10 avril, le colonel Gérard était de nouveau appelé au commandement de la ville qu'il avait si énergiquement défendue en 1814, et, le 7 juin, en vue de lui donner plus d'autorité, on lui conférait le titre de commandant supérieur. Puisque le nom de ce vaillant soldat se trouve pour la première fois sous notre plume, nous voudrions, interrompant un instant notre récit, retracer sa carrière militaire, en utilisant le dossier qui existe aux Archives administratives de la Guerre.

Gérard (François-Anthoine-Christophe), naquit à Nancy le 25 juillet 1786 ; il avait donc en 1815 29 ans.

Engagé le 22 novembre 1804 au 62^e de ligne, il passait avec les galons de fourrier, le 21 mai 1805, au 26^e léger, et y obtint le 20 février 1807 les épau-lettes de sous-lieutenant, le 11 avril 1809 celles de lieutenant.

Devenu le 5 août 1809 aide de camp du général baron de Pouget, il fut nommé capitaine le 18 juin 1812. Il justifia cette dernière promotion par une action d'éclat au combat de Polotsk le 18 août 1812. Voyant le 124^e de ligne fléchir sous un feu très violent, il saisit un fanion, se porte devant le front du régiment, le ramène en avant, puis, coupant la retraite à une batterie ennemie, il la prend, après avoir tué de sa main un canonnier sur sa pièce. Ce

fait d'armes est relaté dans un certificat délivré par les officiers du 2^e corps, le 18 septembre 1812, à Vilna.

Déjà blessé au combat de Hoff (6 février 1807) aux batailles d'Essling et de Wagram, Gérard le fut plus sérieusement à Polotsk,

Adjoint le 20 février 1813 à l'état-major du corps d'observation de l'Elbe, il dut rentrer en France, au mois de mai, pour raison de santé, et, le 14 décembre 1813, il fut nommé chef de bataillon au 32^e de ligne.

Appelé le 6 février 1814 au commandement d'un bataillon de grenadiers réunis, de deux pièces de canon et d'un escadron de hussards pour couvrir la retraite de Troyes à Nogent, il défendit pendant 12 heures le pont de cette dernière ville. Le 17 février, au combat de Nangis, il enlève à la baïonnette, à la tête de son bataillon du 32^e, le village de Mormant ; il est cité au bulletin de l'armée.

Légèrement blessé dans cette dernière affaire il se soignait à Paris, lorsque les circonstances le portèrent au premier plan.

Soissons, livré par Moreau à l'ennemi, allait être repris et, le 6 mars, Napoléon écrivait au duc de Feltre : « Envoyez-y pour commandant un jeune homme, chef de bataillon ou colonel, qui ait sa fortune militaire à faire. » Les bureaux présentèrent le 8 Gérard au ministre ; on relatait ses brillants états de service et on ajoutait : « On a vu cet officier au bureau, il est d'un physique heureux et paraît avoir reçu une excellente éducation. »

On connaît le rôle joué par Gérard à Soissons. Le

gouvernement du Roi, rendant justice à son mérite, le nomma colonel le 18 janvier 1815. Dix ans auparavant il était simple soldat, son avancement avait été rapide !

Le 17 mars 1815, le commandement de la place de Sens était confié à Gérard ; la tâche était délicate, et voici ce que notre colonel écrivait à ce sujet le 26 avril 1832 au ministre de la Guerre.

« En 1815, le duc de Feltre m'envoya de nouveau à un poste bien difficile encore, avec la promesse d'être fait maréchal de camp, à Sens, pour y commander en chef contre la marche de Napoléon. J'y ai sévèrement rempli mon devoir. Appréciateur de ma conduite l'Empereur me combla de son estime. » Une note trouvée au dossier de Gérard vient corroborer son dire, la voici :

« Le 17 mars, le colonel Gérard fut envoyé à Sens par le ministre de la Guerre pour s'opposer à l'arrivée de Bonaparte. Les troupes dont il devait prendre le commandement en chef ne s'étant point rendues à cette destination, il s'y est trouvé seul ; il y fut arrêté et constitué prisonnier de guerre par le général de division Allix le 19 mars, deux heures avant l'arrivée de Napoléon. Le colonel Gérard s'est néanmoins présenté, la cocarde blanche au schako, à la voiture du souverain de l'île d'Elbe et lui a déclaré que, d'après les ordres du Roi, il avait fait tous ses efforts pour empêcher son entrée, et qu'il était par force son prisonnier. »

Nous avons tenu à citer ce fait, parce qu'il nous semble donner une juste idée du caractère de Gérard, rigoureux observateur des ordres donnés

qu'il exécute jusqu'au bout, sans se laisser distraire par aucune considération extérieure, sans céder jamais au découragement.

Après sa seconde défense de Soissons, Gérard fut mis en non activité le 1^{er} septembre 1815, et ne fut pourvu du commandement du 43^e de ligne que le 14 novembre 1821. Il passe au 64^e le 4 avril 1823, et fut admis au traitement de réforme le 2 décembre de la même année.

Après être resté de nouveau pendant quelques années inactif, Gérard fut attaché le 6 septembre 1829 à la brigade française d'occupation en Morée et chargé d'une mission auprès du gouvernement grec pour l'organisation de son armée.

Il ne revint en France qu'en 1832, reçut le commandement du 22^e de ligne le 9 septembre, et prit part à l'expédition d'Anvers.

Nommé maréchal de camp le 9 janvier 1833, il fut, le 18 janvier suivant, autorisé à se rendre en Belgique pour être employé dans l'armée belge.

Rentré en France en 1839, il reçut le 21 août le commandement du département de la Seine-Inférieure, et dut, en cette qualité, réprimer une assez sérieuse émeute qui avait éclaté à Rouen les 27 et 28 avril 1848. Le 24 juin 1848, il était nommé général de division. Inspecteur général d'infanterie en 1849, Gérard fut admis dans le cadre de réserve le 2 février 1852, et décéda le 22 décembre 1856 au château d'Orme-Guignard, commune de Moisy, département de Loir-et-Cher.

Il était grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur du Sauveur de Grèce.

Ajoutons que, dans son testament, Gérard n'avait pas oublié la ville de Soissons et avait fait un legs aux pauvres de cette ville.

Après cette bien longue digression qu'on nous pardonnera peut-être, Gérard n'est-il pas un peu notre concitoyen d'adoption, revenons à Soissons.

En même temps que Gérard, arrivaient à Soissons les officiers chargés d'assurer les divers services. Parmi eux citons le commandant de l'artillerie, le chef de bataillon de Foucauld, né à Metz en 1783, qui devait se rattacher au Soissonnais par son mariage avec Marie-Alexandrine Grévin, née à Soissons le 24 avril 1796.

Soissons, hâtivement fortifié et armé en 1814, n'était pas en état de défense. Par ordre de l'Empereur, on s'en occupa immédiatement. Le lieutenant général Rogniat, commandant le génie de l'armée du Nord, vint inspecter la place et adressait de Soissons le 18 mai au ministre un rapport qui contient d'intéressants renseignements. (1)

Les remparts sont presque partout sans parapets, on y travaille. Ceux de la couronne Saint-Wast, qui forment tête de pont sur la rive droite, sont terminés aux deux tiers, ceux des bastions de la rive gauche à moitié, ceux des courtines ne sont pas commencés.

Rogniat a donné l'ordre d'achever les parapets, de creuser des fossés au pied du revêtement de l'escarpe, dans les parties où il a moins de 20 pieds de toise, de couvrir les trois portes par des tambours en palanque, des fossés avec pont-levis. On devra aussi

(1) Arch. Nat. AF^{IV}, 1938. Correspondance militaire.

avancer la partie de la gorge donnant sur le mail par un fossé en avant et rattacher cette partie de l'enceinte à la rivière par une coupure. Le bastion 8, le plus faible de tous, sera renforcé ; on défilera par des traverses quelques parties des remparts qui sont vues des hauteurs de Saint-Jean et de Saint-Médard.

Tous ces travaux peuvent être faits en un mois avec 500 ouvriers, et on s'occupera ensuite des ouvrages avancés, car dit Rogniat, tant qu'on n'aura pas d'autres fortifications que l'enceinte dont le tracé est très vicieux, la place est à peine en état de soutenir un siège de quelques jours.

Pour tous ces travaux, il faut de l'argent, or le commandant du génie a épuisé les 20.000^f qui lui avaient été accordés.

L'armement de la place est fixé à 40 bouches à feu, à 200 coups par pièce ; 27 canons sont arrivés. On va commencer par l'armement de la tête de pont de Saint-Wast.

L'artillerie n'a qu'un seul magasin à poudre et on met les munitions dans les caves de la caserne, ce qui est fort dangereux.

Les approvisionnements en vivres sont nuls.

« En résumé, conclut Rogniat, la place de Soissons sera en état de défense dans un mois de temps avec une dépense de 35.000^f. Elle pourra se défendre avec une garnison de 3000 hommes et un armement de 40 bouches à feu contre un corps d'armée qui se présenterait avec ses moyens ordinaires d'artillerie de campagne, mais, si l'ennemi déployait devant cette bicoque de l'artillerie de siège, elle succomberait bientôt devant une attaque en règle. »

Le rapport de Rogniat n'était pas encourageant, et la situation de commandant de la place de Soissons peu enviable !

On se heurtait d'ailleurs à mille difficultés pour activer les travaux ; une curieuse lettre du sous-préfet en date, elle aussi, du 18 mai, (1) et adressée au préfet, va nous le montrer.

Sur 300 ouvriers requis pour travailler aux fortifications, il ne s'en est présenté que 139 la première fois, de moins en moins chaque jour ; l'autorité militaire se plaint. A voir la manière dont les ouvriers sont traités, il est étonnant, observe le sous-préfet, qu'il s'en présente un seul.

Les travaux ont été confiés à un entrepreneur nommé Demondésir, au prix forfaitaire de 5^f la toise. La main d'œuvre manquant, le sous-préfet a, sur la demande de Gérard, procédé par voie de réquisition, mais l'entrepreneur, qui désire réaliser de gros bénéfices (ou qui peut-être ne recevait rien de l'Etat) ne veut payer que 2^f par toise à ses ouvriers, et ceux-ci, ne pouvant gagner leur vie, se sont retirés.

Le commandant de l'artillerie, ajoute le sous-préfet, demande lui aussi des ouvriers qui ne seront pas payés et qui n'ont que leur travail pour vivre ; pourquoi ne pas employer les soldats ?

On continua cependant les travaux aussi activement que possible, mais la mise en état de défense marchait bien lentement, puisque l'Empereur écrivait le 6 juin (2) qu'il voulait qu'il y eût le 10 juin sur

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Correspondance de Napoléon, t. 28, p. 299.

les remparts de Soissons la moitié de l'artillerie nécessaire, et le 20 la totalité.

Il ne suffisait pas d'armer et de fortifier Soissons, il fallait encore lui donner une garnison, et la pénurie d'hommes était telle que ce n'était pas chose facile.

Le 23 avril, ordre fut donné d'organiser à Soissons un régiment d'infanterie polonaise et un autre régiment de chevaux-légers lanciers de la même nationalité. (1) D'autre part, l'Empereur prescrivait le 27 avril (2) de placer dans cette ville une compagnie d'artillerie. Plusieurs dépôts d'infanterie devaient aussi être établis à Soissons, en réalité un seul y vint, ou y resta, celui du 34^e de ligne. Tout cela constituait un premier noyau.

Enfin, en vertu du décret du 30 avril relatif aux garnisons des places de la frontière, Soissons allait être occupé par deux bataillons de gardes nationaux, l'un du Pas-de-Calais et l'autre d'Eure-et-Loir.

En tout cas, dès le milieu de mai, Gérard disposait de quelques troupes; le *Moniteur Universel* du 30 mai annonce que le 25, Gérard a passé la revue de la garnison composée des régiments polonais, du dépôt du 34^e de ligne et de trois bataillons de gardes nationaux d'Eure-et-Loir et du Loiret; l'enthousiasme était indescriptible, dit le journal.

Les casernes étaient occupées par les Polonais, les gardes nationaux logeaient chez l'habitant, mais la ville était déjà encombrée, et Gérard écrivait le 7 juin

(1) Arch. hist. de la guerre.

(2) Correspondance de Napoléon, t. 28, p. 153.

qu'il allait cantonner à Vénizel une partie de ses hommes pour laisser de la place aux troupes de passage. (1)

Un document des Archives historiques de la guerre nous permet de donner la composition et la force exactes de la garnison au 10 juin.

	Offi-iers	Soldats
2 ^e régiment d'artillerie à pied	4	54
Canonniers nationaux	8	240
Dépôt du 34 ^e de ligne	56	279
1 ^{er} bataillon d'Eure-et-Loir	22	486
1 ^{er} bataillon du Loiret	21	469
2 ^e bataillon du Loiret	9	168
1 ^{er} régiment d'inf. polonaise	23	442
7 ^e lanciers polonais	24	499
	<hr/>	<hr/>
Total.	167	2637

Nous ne sommes pas loin des 3.000 hommes demandés, mais si on avait la quantité, la qualité manquait.

L'Empereur avait rapidement inspecté cette garnison à son passage et, le 12 juin, il écrit de Laon que l'infanterie polonaise lui a paru en désordre, les lanciers n'ont pas de montures, fait regrettable, car ce sont tous de bons et anciens cavaliers. De son côté, Bérard, le commandant du dépôt du 34^e, dit dans un rapport qu'il a bien 440 hommes, mais qui lui manque 337 fusils !

Les bataillons de gardes nationaux quittèrent d'ailleurs presque immédiatement Soissons, dont la

(1) Arch. hist. de la Guerre.

garnison ne s'élevait plus au 15 qu'à 109 officiers et 1117 hommes, et Gérard faisait encore partir le 17 un bataillon d'infanterie polonaise.

Soissons jouait cependant un rôle d'une certaine importance dans les conceptions militaires de l'Empereur.

De nombreuses troupes, se rendant à la frontière, devaient passer dans cette ville, la garde y faire séjour, et il était nécessaire d'y réunir de nombreux approvisionnements.

Malheureusement les fonds manquaient, et l'intendant général Daure écrivait le 16 mai que les approvisionnements de réserve étaient nuls à Soissons (1), le sous-préfet disait le 19 (2) qu'il n'y avait dans les magasins que ce qui était nécessaire pour le service courant, et enfin nous lisons dans une lettre écrite le 26 du même mois (3) par le comte de Lobau.

« Les magasins de vivres ne sont pas approvisionnés, il n'y a ni grains, ni farines, ni fourrages, ni chauffage, et le service de la place ne se fait au jour le jour que d'après les moyens personnels du garde-magasin, qui se trouvent épuisés par le manque de fonds ».

Cependant l'intendant général Daure avait écrit le 15 mai (4) que les fours construits à Soissons seraient en pleine activité à partir du 16 pour la fabrication quotidienne de 200.000 rations de pain

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. de l'Aisne, Correspondance des sous-préfets.

(3) Dossier du colonel Gérard. Arch. adm. de la Guerre.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

de mi biscuité ; il y eut sans doute des mécomptes.

D'autre part, l'Empereur avait ordonné le 16 mai (1) que la ligne d'évacuation des malades et blessés passerait par Soissons, et décidé la création d'hôpitaux sur toute cette ligne, et en particulier à Soissons.

Après examen des lieux, il fut reconnu que, seul, le grand séminaire était propre à l'établissement d'un hôpital, mais, le 24 mai (2), le préfet, le baron Micoud, signalait au ministre de l'intérieur la difficulté qui se produisait.

Un décret du 15 juillet 1810 avait concédé à la ville de Soissons le grand séminaire, puis une ordonnance royale du 15 janvier 1815 avait restitué cet édifice à l'Evêché, qui donnait à la ville en échange le couvent des Minimesses; un décret du 4 mai avait confirmé l'arrangement intervenu. L'Evêque avait déjà transféré une partie de ses prêtres au grand séminaire, et fait quelques travaux d'aménagement. Le préfet concluait cependant à la reprise au moins momentanée de cet établissement.

L'autorité militaire, par la bouche de Brugnon, ordonnateur en chef des hôpitaux, réclamait aussi le grand séminaire, non sans une certaine acrimonie :

« Vous savez, écrivait Brugnon au préfet le 24 mai (3), quel machiavélisme a présidé à la rédaction des notes et pièces qui, l'an dernier, ont décidé le Gouvernement. Il est en ce moment indispensable

(1) Correspondance de Napoléon, t. 28, p. 222.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 511.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 511.

d'éclairer le Gouvernement actuel et de lui faire décider qu'en attendant un plus ample informé l'ancien séminaire de Soissons sera remis provisoirement à la ville pour être approprié à l'usage d'hôpital. »

Le 25 mai, le ministre de l'intérieur, Carnot, approuvait les propositions préfectorales et un décret du 27 mettait, jusqu'à nouvel ordre, le grand séminaire à la disposition du ministre de la guerre.

L'autorité épiscopale, immédiatement avisée, ne souleva aucune difficulté, et, le 30 mai (1), le vicaire général de Bully, remplaçant l'Evêque absent, écrivait au préfet :

« Malgré l'extrême embarras qui résulte pour nous de cette mesure, j'ai déclaré hier à M. le sous-préfet que nous sacrifierions nos intérêts et nos convenances à l'intérêt de l'humanité, que la religion doit nous rendre cher ». Tous les détails d'exécution ont été réglés le jour même, à la suite d'une visite du local faite avec les autorités militaires.

Le vicaire général terminait sa lettre en faisant les réserves suivantes :

« Je crois devoir vous faire observer, Monsieur le Préfet, qu'on vous a mal informé, en vous présentant le séminaire comme ayant été simplement concédé à Monseigneur, et à titre provisoire. La vérité est que la possession du séminaire n'est pas une simple concession, ni une espèce de don gratuit, mais le résultat d'un échange de bâtiment

(1) Arch. de l'Aisne, R. 511

contre bâtiment, échange reconnu avantageux à la ville, expressément consenti par le ministre de la Guerre, et tellement regardé de part et d'autre comme consommé et définitif que nous avons fait au séminaire pour près de quinze mille francs de réparations et de travaux, tandis que, de son côté, la Ville disposait tout à fait du bâtiment reçu par elle en échange, et y faisait aussi tous les travaux nécessaires pour le convertir définitivement en caserne. »

Dès le 1^{er} juin (1), le sous-préfet Delaage pouvait écrire qu'une partie du grand séminaire était évacuée et les travaux d'aménagement commencés ; d'après un autre rapport, l'hôpital devait être prêt le 21 et contiendrait 400 malades.

Il ne suffisait pas d'avoir des bâtiments ; il fallait assurer l'administration du nouvel hôpital. Le ministre de la guerre avait envoyé l'inspecteur des hôpitaux Lesne pour tout organiser, et pensait que la combinaison la meilleure et la plus rapide serait de confier le service à la commission administrative des hospices de Soissons (2).

La commission se réunit le 29 (3) et le sous-préfet, qu'accompagnaient le commissaire des guerres et l'inspecteur des hôpitaux, fit l'exposé des propositions ministérielles. Les hospices se chargeraient de certains frais de premier établissement (construction de fourneaux, de cuisine, aménagements intérieurs, etc), de l'administration alimentaire et

(1) Arch. de l'Aisne, R. 511.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 511.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 511.

pharmaceutique et, en compensation, la journée militaire serait portée de 1^f à 1^f10. Le personnel du service de santé resterait à la charge du département de la Guerre.

La réponse de la commission fut négative ; il lui est impossible de remplir la mission qu'on veut lui confier, et elle en donne les raisons.

Les objets mobiliers qu'elle avait en 1814 furent employés à l'hôpital militaire et ont été perdus ou mis hors d'usage ; il faudrait acheter tout un mobilier neuf, la situation financière ne le permet pas.

D'une part, la commission n'a pu recouvrer les sommes considérables que le gouvernement lui doit pour journées militaires, tant de l'exercice de 1814 que des exercices précédents, d'autre part la fortune des hospices est presque exclusivement territoriale et est, à l'heure actuelle, très diminuée par suite de l'invasion. Les fermiers paient difficilement, les fermes et bâtiments ruraux nécessitent de grosses réparations. Aussi la commission est-elle à découvert pour le service des enfants trouvés, et elle ne peut acquitter les dettes qu'elle a contractées, ce qui nuit à son crédit, crédit dont elle aurait grand besoin, si elle se chargeait du service du nouvel hôpital.

La commission a fait preuve en 1814 d'un grand dévouement pour la cause publique, mais elle ne peut, cette année, sans compromettre les intérêts dont elle a la garde, accéder à la demande du ministre (1).

(1) Les trois administrateurs qui signèrent la délibération se nommaient Dieu, Véron et L. Guyon.

Le préfet transmit le 2 juin (1) au ministre de la guerre le refus de la commission des hospices et ne put qu'en reconnaître le bien fondé.

L'hôpital de Soissons ne semblant pas suffisant, l'intendant militaire décida la formation à Oulchy-le-Château d'un hôpital auxiliaire pour deux cents soldats qui ne devaient y être envoyés que momentanément pour être ensuite évacués sur les grands hôpitaux (2).

Pour exécuter les ordres reçus, le sous-préfet Delaage entretenait une active correspondance avec Brard, l'adjoint d'Oulchy, faisant fonctions de maire, et alla même le 15 inspecter les lieux (3). Brard, qui avait servi pendant six ans comme officier de santé, et qui avait par conséquent une certaine compétence, déclara inutilisable le presbytère auquel on avait un instant pensé, et proposa l'église qui pouvait contenir 109 malades, l'hospice 12 et la mairie 10. La dépense de premier établissement devait s'élever à environ 125.000^f, et ni l'hospice, qui est sans ressources, ni les habitants d'Oulchy ruinés par la guerre en 1814, ne pouvaient apporter leur concours, aussi voyons-nous le sous-préfet lancer, le 17 juin, un appel aux habitants de l'arrondissement et leur demander des dons pour l'hôpital d'Oulchy (4).

Les événements vinrent sans doute empêcher l'exécution de ce projet, ainsi que de celui qui con-

(1) Arch. de l'Aisne, R. 511.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 511. Lettre du préfet du 9 juin.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 511.

(4) Lettres du sous-préfet des 10, 15 juin. Affiche imprimée de la collection de l'auteur.

sistait à créer un autre hôpital auxiliaire à Villers-Cotterêts.

Cependant l'armée marchait à la frontière, et, si quelques chefs se montraient inquiets et défiants, le soldat était plein d'ardeur, de confiance dans son Empereur.

Dès le commencement de mai quelques troupes traversèrent notre ville, mais ce fut surtout à partir de la fin de mai que ces passages furent nombreux, constituant une lourde charge pour l'habitant.

D'après des états des archives historiques de la guerre, 119 officiers et 2.794 soldats traversent la ville de Soissons du 30 mai au 10 juin, sans compter 21.000 hommes de la garde impériale qui passent du 7 au 10 juin ; en outre 329 officiers et 7.979 hommes défilent du 10 au 20 juin. Cela fait un total d'environ 32.000 hommes, et ce chiffre correspond avec celui donné par le sous-préfet dans une lettre adressée au préfet le 8 juin (1) ; 25.000 fantassins et 8 000 cavaliers sont arrivés ou annoncés.

Le 3 juin, en effet (2), l'Empereur donnait au lieutenant général Drouot, aide-major général de la garde, les ordres de départ.

Toutes les troupes de la garde (jeune garde, artillerie, cavalerie), qui se trouvent à Compiègne, doivent se rendre à Soissons.

En ce qui concerne les régiments qui sont à Paris, ils seront mis en route dans l'ordre suivant.

Le lundi 5, partent les 3^e et 4^e chasseurs à pied

(1) Arch. de l'Aisne, R. 538.

(2) Correspondance de l'Empereur, t. 28, p. 291

avec 5 régiments de cavalerie : 1^{er} lanciers, 1^{er} et 2^e chasseurs à cheval, 1^{er} dragons, 1^{er} grenadiers à cheval ; le mardi 6, les 3^e et 4^e grenadiers à pied, avec le 2^e régiment de lanciers rouges, le 3^e chasseurs, le 2^e dragons et le 2^e grenadiers à cheval ; le mercredi 7, les 2^e régiments de grenadiers et de chasseurs, les 3^e régiments de voltigeurs et de tirailleurs et le jeudi 8, le 1^{er} grenadiers et le 1^{er} chasseurs à pied.

D'autre part, d'après une lettre de l'Empereur en date du 6 (1), six batteries d'artillerie, représentant 50 bouches à feu, quittent Paris le 5 juin. Les services administratifs de la garde, les marins et sapeurs se mettent en route en même temps que l'artillerie. Celle-ci doit être toute entière à Soissons le 7 et s'y organiser pour se mettre en marche le 9 ou le 10.

Toute la garde étant réunie à Soissons le 10, chaque homme recevra quatre jours de pain biscuité, les caissons seront chargés de pain.

Les ordres de l'Empereur s'exécutèrent immédiatement.

Le 5, débouche inopinément à Soissons, venant de Compiègne, la division Barrois, de la jeune garde, soit 4.000 hommes et un peu de cavalerie d'après le sous-préfet (2), 5.000 hommes et 3.000 chevaux, si on en croit un rapport de l'intendant général Daure envoyé de Laon le 6 juin (3), et ce n'est que le commencement. D'après les ordres de mouvement

(1) Correspondance de l'Empereur, t. 28, p. 300.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 538. Lettre du sous-préfet du 5 juin.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

parvenus en même temps à la place, le 7 (1) doivent arriver 7.276 fantassins et 3.560 chevaux; le 8, 4.300 hommes d'infanterie et 1.300 cavaliers; le 9, 5.400 fantassins.

Faute de place dans la ville, une partie de ces troupes fut logée dans les villages qu'entourent Soissons.

Le 7, apparaissent les livrées impériales; un fourrier du Palais, suivi de nombreux domestiques, vient prendre possession de la Sénaterie et préparer les logements de l'Empereur (2).

Puis on voit arriver le 8, venant de Compiègne, un groupe d'officiers chamarrés de broderies; c'est la Maison militaire de l'Empereur qui, sur un ordre adressé au comte Bertrand, grand maréchal du Palais (3), se rend à Soissons, où doit se réunir le grand quartier général.

Enfin le 10, nos concitoyens voient défiler les 1^{er} régiments de grenadiers et de chasseurs à pied de la vieille garde, l'élite de l'armée, tous vieux soldats chevronnés; sur la poitrine de beaucoup d'entre eux brille la croix de la Légion d'honneur.

Quel aspect pittoresque devaient présenter les rues de Soissons remplies d'une foule affairée d'officiers et de soldats aux divers et brillants uniformes! Combien il est regrettable que ni Brayer, ni Morel, ni aucun autre témoin oculaire n'aient pensé à nous retracer ce curieux spectacle!

(1) Arch. de l'Aisne, R. 538. Lettre du sous-préfet du 5 juin.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 538. Lettre du sous-préfet du 9 juin.

(3) Correspondance de l'Empereur, t. 28, p. 305

Cependant la garde s'organise, les fourgons se remplissent autant que le permet la pénurie des approvisionnements, et la ville se vide.

Le 10, l'artillerie et la cavalerie de la garde, 6.050 hommes et 5.750 chevaux, cantonnent en très grande partie dans les villages qui s'étendent entre Chavignon et Laon (1), tandis que l'infanterie reste dans l'arrondissement de Soissons.

Le 12, l'Empereur arrive dans la matinée, il inspecte rapidement la place et la garnison, déjeune à la Sénatorerie et part pour Laon où il arrive à 3 heures.

A sa suite toutes les troupes s'écoulent, et Soissons jouit enfin d'un calme relatif, qui devait être malheureusement trop bref.

(1) Un état de ces cantonnements se trouve à la suite de la lettre du sous-préfet de Soissons en date du 9 juin. Arch. de l'Aisne, R. 53B.



CHAPITRE III

Du 18 Juin au 14 Août 1815

Soissons avait été mis en état de siège par décret du 6 juin, et le 18, Gérard adressait une chaleureuse proclamation aux habitants ; il les engageait à se procurer des vivres pour six mois.

Cet appel n'était pas inutile, car bientôt des bruits sinistres se répandent ; l'armée française avait été, disait-on, anéantie dans une sanglante bataille.

Dès le 20, commencent à arriver les fuyards, sans armes, à la débandade ; la discipline n'existe plus. Les soldats, nous dit Morel dans ses intéressantes notes (1), se logeaient chez l'habitant à 25, 30 et même plus, le reste bivouaquant vers Vauxbuin ; blés, jardins et enclos furent dévastés en peu de temps ; on se livra même au brigandage dans les maisons.

Une lettre (2) écrite de Soissons le 21 juin, par le chef d'escadrons Motte au colonel Clément, chef d'état-major de la 1^{re} division militaire (dont relevait Soissons), nous donne sur ces premiers moments de tristes et curieux détails :

« Mon Colonel,

« Je croirais manquer à mon devoir si je tardais plus longtemps à vous faire part de ce qui se passe ici.

« Vous n'êtes pas sans connaître le malheureux

(1) Catalogue Périn n° 5092.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

résultat de la journée du 18. Le découragement des malheureux blessés et des fuyards jette l'alarme dans la campagne ; les malveillants, (il n'en manque pas à Soissons) en profitent pour intimider les esprits faibles. Depuis hier matin il ne cesse d'arriver des blessés et des fuyards, tous sans ordre. Lorsqu'on leur demande où est leur régiment, ils répondent qu'il n'existe plus. Ce mal est grand, surtout dans la cavalerie ; beaucoup de ces mauvais soldats fuyent sans avoir la plus petite égratignure. Sachant qu'on les arrête à Soissons, ils se jettent dans les campagnes et y répandent les plus mauvaises nouvelles. Déjà plus de 6.000 blessés sont arrivés et sont évacués par eau sur Compiègne ; j'ai indiqué ce moyen que je crois très bon. M. le colonel Gérard fait preuve d'une grande activité et prouve son zèle à la cause de S. M. l'Empereur.

« Toute la garnison est occupée aux travaux des fortifications ; ce matin elle y a été aux cris de vive l'Empereur. Il y a deux bataillons de voltigeurs de la jeune garde. Ce renfort est d'une grande utilité.

« Le comité d'organisation s'occupe à mobiliser une compagnie de chasseurs. J'ai proposé de mobiliser tout le bataillon dans ce moment-ci ; on m'a répondu qu'on ne peut pas le faire sans ordre. J'ai eu l'honneur d'en écrire hier à M. le comte Caffarelli (1). C'est l'instant ou jamais.

« Je crois, mon Colonel que, vu les circonstances, il serait urgent pour le bien du service d'avoir un commandant de place à Villers-Cotterêts. Je puis

(1) Qui commandait la 1^{re} division militaire.

vous certifier que j'ai la certitude que l'esprit y est mauvais au point que les agents du comte de Lille font tout ce qu'ils peuvent pour faire déserteur nos soldats (1)... »

Soissons devait donc revoir encore une partie de nos soldats dans ses murs, mais cette fois dans quelles conditions !

Napoléon, avant de quitter l'armée, avait prescrit de la concentrer dans notre ville et, dès le 19, le major général Soult donnait de Philippeville l'ordre à la garde de se rendre à Soissons (2),

Le 22, il expédie de Laon des ordres analogues aux divers corps, sans oublier Grouchy, qu'on savait échappé aux griffes de l'ennemi ; déjà la cavalerie de la garde était à Chavignon et à Mons-en-Laonnois.

Le 23, Soult se rendit de sa personne à Soissons, il trouva dans cette ville, ou dans les communes voisines, environ 25.000 hommes dont le 2^e corps, commandé par Reille, arrivé le jour même. Le 1^{er} corps, sous les ordres de Drouot d'Erlon, devait y venir le lendemain d'Anizy. Ordre était donné au quartier général, aux services administratifs, aux parcs de se réunir à Soissons (3).

Soult attendait Grouchy pour lui remettre le commandement de l'armée et revenir à Paris ; l'Em-

(1) Déjà le 24 mai le Ministre de la Guerre avait transmis au préfet de l'Aisne une lettre de Drouot qui signalait des habitants de Villers-Cotterêts comme ayant poussé des soldats à la désertion. (Arch. de l'Aisne, R. 392).

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. hist. de la Guerre

pereur ayant abdicé, il considérait sa mission comme terminée (1).

Il cherchait d'ailleurs à réorganiser l'armée. Dès le 22, il avait donné à Gérard l'ordre d'arrêter tous les fuyards qui traversaient Soissons et d'envoyer, avec une mission semblable, des officiers à Compiègne, Braine et Fismes (2).

Le 24, les 1^{er}, 2^e et 6^e corps étaient formés en arrière de la ville (3).

Le même jour, suivant les instructions du major général, Gérard faisait sortir de la ville toutes les voitures de l'armée qui devaient se réunir en parc à un quart de lieue sur la route de Paris ; aucune voiture particulière ne devait stationner dans les rues de Soissons, on dut aussi évacuer l'hôpital (4).

Enfin Grouchy, devant ses troupes confiées à Vandamme, arrivait le 26 à Soissons et y conférait avec Soult. La situation de l'armée était la suivante : les 1^{er}, 2^e et 6^e corps à Soissons, la division de cavalerie légère du général Jacquinot dans le faubourg de Laon, la garde entre Soissons et Laon avec la plus grande partie de sa cavalerie à Laffaux, la division de cavalerie Soult à Vailly (5).

Grouchy apprit, aussitôt arrivé, que l'ennemi faisait un mouvement sur l'Oise ; il dirigea immédiatement d'Erlon sur Compiègne avec son corps d'armée réduit à 310 officiers et 4.333 hommes, et le fit

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

(5) Arch. hist. de la Guerre.

soutenir par les 3^e et 4^e corps de cavalerie commandés par Kellermann et Milhaud. Le comte de Valmy devait occuper les villages d'Ambleny, Saint-Bandry, Laversine et Cutry ; Milhaud, le Châtelet (commune de Montigny-Lengrain) et Ressons-le-Long. Les troupes en traversant Soissons, pouvaient y prendre la viande, l'eau-de-vie et une demi ration de pain (1).

Avec les troupes presque intactes de Grouchy, on pouvait réunir à Soissons 60 à 70.000 hommes, force encore assez respectable, malheureusement, et surtout depuis l'abdication de l'Empereur, l'esprit de l'armée était détestable.

Dès le 24, le colonel Thierry, faisant fonctions de grand prévôt, écrivait de Soissons qu'il y avait cinq à six cents déserteurs par jour, et le 26, le ministre de la guerre dut diriger sur Villers-Cotterêts tous les gendarmes disponibles pour arrêter les fuyards (2).

De son côté, la Chambre des Représentants envoyait à l'armée du Nord des commissaires, dont l'un d'entre eux, le général Mouton Duvernet, était bien connu des soldats.

Le 28, ils adressèrent le rapport de leur mission au ministre de la guerre (3).

Arrivés à Soissons le 26 au matin, ils ont fait immédiatement imprimer chez Courtois et afficher une proclamation adressée à l'armée et ont cherché à se rendre compte de l'esprit régnant. L'opinion

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. Nat. AF^{IV}, 1938 Cor. militaire.

générale est qu'on a été trahi et qu'on le sera encore. L'indiscipline est à son comble et la garde donne le plus mauvais exemple. Aussi les commissaires sont-ils allés à Urcel pour tâcher de la ramener à de meilleurs sentiments ; revenus à Soissons le 27, ils ont trouvé l'armée en pleine retraite.

Grouchy était aussi pessimiste.

Le 26, à cinq heures du soir, il écrivait au ministre (1) :

« La désorganisation de l'armée qu'on a cherché à reformer ici est toujours bien affligeante. Quelques ordres que je donne, quelques mesures que je prenne, on ne peut retenir le soldat qui, en quittant ses drapeaux, se livre aux plus coupables excès.

« La garde impériale continue aussi à se débander, travaillée par des agitateurs qui cherchent à lui persuader qu'elle peut être encore utile aux intérêts de l'Empereur Napoléon à Paris ; elle embrasse ce parti pour quitter ses rangs, se dirigeant vers la capitale. »

Il est impossible, dit le maréchal, de se battre avec une armée aussi démoralisée, et ceux qui tiennent un autre langage au Gouvernement ne se chargeraient sans doute pas de la mener au combat.

La population civile n'était pas mieux disposée que l'armée.

Le ministre de la Guerre constatait le 25 juin qu'il y avait un mauvais esprit à Soissons et dans les environs. De son côté, le préfet, qui avait passé par

(1) Arch. Nat. AF^{IV} 1938. Cor. militaire.

Soissons le 23, écrivait de Château-Thierry le 25 que les dispositions du département étaient complètement changées, et que l'ennemi pourrait arriver à Paris sans tirer un coup de fusil (1).

Les habitants étaient d'ailleurs très irrités des excès des soldats. « Le département de l'Aisne, écrit le général Langeron (2) le 27, est abimé par notre armée, elle s'y est conduite comme ses plus grands ennemis, les habitants sont au désespoir (3). »

Tout en s'occupant de la réorganisation des troupes, Soult n'avait pas perdu Soissons de vue.

Dès le 22 juin, il demandait à Gérard l'état de la garnison. Le 24, il écrivait au général Rogniat, commandant le génie, de réunir tous les sapeurs, mineurs, ouvriers de la marine, sapeurs et ouvriers de la garde, même les pontonniers pour travailler à la place; il ordonnait au général commandant l'artillerie d'employer 400 canonniers à l'armement des remparts et de les diriger lui-même jusqu'au moment où toutes les bouches à feu seront mises en batterie et approvisionnées (4).

Soult aurait voulu faire remettre aussi 30.000^f au commandant du génie de la place, mais il n'y avait pas d'argent dans les caisses (5).

Le rapport (6) d'un officier envoyé en mission par le ministre de la guerre, rapport qui porte la

(1) Arch. Nat. AF^{IV} 1815, Intérieur.

(2) Qui commandait à Laon.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

(5) Arch. hist. de la Guerre.

(6) Arch. hist. de la Guerre.

date du 23 juin, donne quelques intéressants détails sur la situation de Soissons.

« A Soissons, on fait des préparatifs de défense. Le commandant de Soissons a l'intention de retenir plusieurs détachements de la garde pour défendre la place. On élève des parapets sur les remparts pour couvrir l'infanterie. Il ne faut pas compter sur la garde nationale qui murmura lorsqu'on lui délivra des cartouches. Il n'y a donc que les deux bataillons de la jeune garde, deux compagnies de canonniers, des isolés et un assez grand nombre de légèrement blessés.

« La place peut être vigoureusement défendue, comme paraît le vouloir le colonel Gérard, qui dit avoir un grand nombre de munitions de bouche et de guerre. Il a une centaine de prisonniers de guerre qu'il compte employer aux travaux de fortifications. »

Gérard, on le voit, cherchait à se constituer une garnison, et il en avait grand besoin : les Polonais, ainsi que le dépôt du 34^e de ligne, avaient reçu l'ordre de se rendre à Paris, la garde nationale n'était pas sûre et les canonniers (1), recrutés en mai dans la population, avaient tous déserté (2).

Le 21, au matin, Gérard avait fait afficher un placard dans lequel il les prévenait que, s'ils n'étaient pas rentrés avant 8 heures du soir, ils seraient arrêtés et poursuivis conformément aux lois militaires. « Le colonel Gérard, ajoutait-il, espère qu'il n'aura pas la

(1) Est-ce à ces canonniers que le rapport susdit fait allusion.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

douleur de faire juger des braves qui doivent au contraire donner l'exemple du devoir, de l'honneur national, et ternir par là la belle réputation des habitants du département de l'Aisne. »

Vain appel, les canonniers ne reparurent pas.

Dépourvu de soldats, le commandant de la place de Soissons manquait d'officiers, aussi vit-il arriver avec plaisir le 22, un de ses anciens collaborateurs, Bergère (1), capitaine du génie de la garde impériale, qui avait déjà commandé le génie à Soissons, en 1814, sous les ordres de Gérard, et avait su se distinguer dans ce poste ; il reprit les mêmes fonctions le 24 juin.

Il ne suffisait pas d'avoir une garnison, encore fallait-il la nourrir, ainsi que les troupes qui passaient dans la ville, et nous voyons qu'on chercha à y pourvoir au moyen de réquisitions ; à la date du 22 juin, on demandait au canton de Vic-sur-Aisne 161 bœufs ou vaches, 78 muids de blé, 33 muids de seigle, 7.300 bottes de paille, et 12.200 bottes de foin (2). On ne dut pas d'ailleurs obtenir ce qu'on réclamait, car le préfet écrivait le 25 juin qu'on aurait de la peine à assurer l'approvisionnement de Soissons, les paysans conduisant leurs bestiaux dans la forêt de Villers-Cotterêts et même plus loin (3).

Il fallait se hâter, l'ennemi approchait.

(1) Bergère (Pierre), né à Auxonne en 1785, devint en 1845 général de brigade. Il avait noté sur un petit carnet, qui est en la possession de l'auteur de ce travail, les principaux incidents de sa carrière militaire, d'une manière malheureusement trop succincte.

(2) Arch. de l'Aisne.

(3) Arch. Nat. AF^{IV}, 1815, Cent jours, Intérieur.

Morel (1), chargé par intérim des fonctions de sous-préfet, avait, sur l'ordre du commandant de place, fait ramener au pont de Soissons tous les bacs et nacelles existant en amont et en aval (2).

D'autre part, Gérard avait reçu le 25 juin au soir une lettre du ministre de la guerre, en date du 23, lui enjoignant de faire abattre, pour dégager la place, toutes les maisons et arbres jusqu'à 150 toises des remparts (3).

Gérard courut immédiatement au faubourg de Paris avertir les malheureux habitants, pour qu'ils eussent le temps de sauver leurs effets et leurs meubles, et envoya des officiers dans les autres faubourgs avec une pareille mission, mais, en lisant la lettre qu'il adressait le 26 à Davout (4), on voit qu'il répugnait à l'exécution d'une mesure aussi rigoureuse.

« Monseigneur, écrivait-il, pour l'exécution de vos ordres et l'intérêt des habitants d'une ville et environs qui m'ont accordé leur estime, mon premier mouvement fut de les prévenir de rentrer leurs effets, etc.,

(1) Morel (Charles), né en 1762, fils de Georges Antoine Morel, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, fut, en 1792, nommé juge au tribunal du district de Soissons, puis, en l'an IV, commissaire du Directoire exécutif près du tribunal de police correctionnelle et du jury d'accusation; administrateur des hospices depuis l'année 1800, il devint conseiller municipal, conseiller d'arrondissement de Soissons. Il reçut, pendant les Cent Jours, la croix de la Légion d'honneur, mais cette nomination ne fut pas ratifiée par le Roi et ne produisit effet qu'en 1831. Morel fut nommé président du tribunal civil de Soissons en 1816 et président honoraire en 1835. Il mourut en 1846 (Bibliothèque Périn, n° 5290).

(2) Souvenirs manuscrits de Morel. Bibl. Périn, n° 5092.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

d'une manière assez pressante pour qu'ils vissent que je ne pouvais leur accorder un long délai, mais, en obéissant au contenu de votre lettre, je me réservais de faire d'abord découvrir et démolir, pour occasionner moins de perte aux habitants qui avaient éprouvé un plus grand malheur en 1814, leurs habitations ayant été incendiées. »

Drouet d'Erlon (1) n'approuvait d'ailleurs pas, ajoutait-il, cette mesure aussi dure qu'inutile à ses yeux, car les travaux de défense étaient tellement peu avancés que les portes n'étaient même pas couvertes, et il proposa à Gérard d'écrire à ce sujet au ministre, « ce que j'ai accepté avec prière de ne pas y manquer. »

D'ailleurs Morel (2) nous apprend que, les habitants ayant offert de remplir leurs maisons de matières inflammables pour y mettre le feu au dernier moment, Gérard renonça à la démolition projetée des escaliers et des planchers ; il se contenta de faire abattre les murs du jardin Breuvery et créneler quelques maisons du faubourg de Paris, notamment celle de la poste, à l'intersection des routes de Paris et de Compiègne.

Combien était donc injuste l'habitant anonyme de Soissons qui, dans une lettre virulente (3), dénonçait Gérard comme un jeune présomptueux, ignorant complètement son métier, un énergumène,

(1) C'est à lui que Leuiller, coiffeur à Soissons, auteur de notes sur les sièges de 1814 et de 1815 (Bibl. Péria n° 5093) attribue le mérite d'avoir empêché la destruction des maisons des faubourgs.

(2) Souvenirs manuscrits.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

un ivrogne, qui voulait dégarnir les postes pour activer une démolition qui n'eut pas lieu !

Drouet d'Erlon, nous l'avons vu, estimait que Soissons n'était pas en état de défense, et Gérard disait de même dans une lettre écrite le 26 ; il avait bien 41 canons dont 35 montés, on devait lui laisser 3 canonniers de l'armée par pièce, mais la garnison était insuffisante et, pour comble de malheur, les chasseurs et grenadiers de la vieille garde débauchaient les soldats de la jeune garde qui constituaient la seule force de la place (1).

Cependant la ville allait être abandonnée à elle-même.

Drouet d'Erlon avait trouvé Compiègne occupé par les Prussiens, et Grouchy, craignant d'être coupé de Paris, donnait le 27 l'ordre de battre en retraite (2).

Pajol devait partir à 5 heures du soir de Soissons, avec ses deux divisions de cavalerie, et occuper Domniers, Saint-Pierre-Aigle, Missy-aux-Bois, Chaudun, Longpont ; la cavalerie légère de Domon, qui était à Bucy, alla s'établir à Montgobert et Vivières. Le 27 au soir, la garde, le 2^e corps, les cuirassiers étaient près de Vauciennes, le quartier général et Grouchy à Villers-Cotterêts.

Vandamme, qui n'était arrivé à Soissons avec l'infanterie de l'aile droite que le 27 au soir, en repartit le 28 à 2 heures du matin (3), se dirigeant sur

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Brayer, souvent peu indulgent, fait à cette occasion l'éloge du général Pécheux (du 4^e Corps) qui, pour soulager la ville, fit bivouaquer ses soldats dans la plaine située entre Saint-Jean et Vauxbuin et établit une ligne de sentinelles, afin de les empêcher de sortir du camp.

Villers-Cotterêts et tomba sur la division d'infanterie prussienne Pirch II.

Ce général, après avoir pris une batterie d'artillerie attardée à Montgobert, avait attaqué Villers-Cotterêts et pris le parc; mais, contenu en tête par les soldats de Grouchy, attaqué à dos par Vandamme, il fut culbuté.

Les habitants de Soissons purent encore entendre cette canonnade puis, à partir de ce moment, la diligence et la poste, venant de Paris, ne passèrent plus, on ne put communiquer qu'avec Reims et Laon.

Le 27 juin, Davout avait écrit à Grouchy : « Recommandez au commandant de Soissons une grande fermeté » (1).

Gérard répondit, le 2 juillet, au ministre qu'il avait 2.000 hommes et qu'il recevrait vigoureusement l'ennemi (2). Il agit en conséquence.

Le 4 juillet il demanda au conseil municipal de désigner quelques-uns de ses membres pour siéger au conseil de défense et de lui procurer quelques fonds; il ne put en obtenir, mais ne voulut pas cependant forcer la caisse du receveur particulier de l'arrondissement, quoique Blin et Morel l'eussent engagé à le faire (3).

De son côté, le conseil municipal s'établit en permanence, se partagea en 4 sections composées chacune de 6 ou 7 membres et se relayant de deux en deux heures (4).

(1) Correspondance de Davout, t. IV, p. 575.

(2) Arch. Nat. AF^{1V} 1815. Cent jours.

(3) Bibl. Périn. Souvenirs de Morel.

(4) Mêmes souvenirs, qui sont d'autant plus précieux que Morel était membre du conseil municipal et que, du 15 mai au 25 juillet, aucune délibération n'a été transcrite.

Il avait été d'ailleurs, et dès la première heure, abandonné par son maire, Joveneau, quoique nommé par l'Empereur. Gérard, à juste titre furieux contre lui, le suspendit le 7 juillet par un ordre du jour qu'il voulait faire imprimer et afficher ; sur les conseils de Vielle, de Blin et de Morel, il renonça à cet éclat, et le premier adjoint, Vielle, prit la direction de la municipalité (1).

Le premier soin du conseil municipal avait été de se mettre en communication avec Paris et avec Lévesque de Pouilly qui s'y trouvait. Le 6 juillet, un de ses émissaires rapporta la nouvelle de la convention de Paris (2).

Malgré tout, Gérard continuait impertubablement ses travaux et, le 6, adressait aux habitants et aux soldats une proclamation pour les engager à assurer la défense de Soissons au nom de Napoléon II (3).

Le même jour, le sous-préfet, de Jessaint, envoyait aux maires une circulaire, par laquelle il leur demandait de presser le paiement des contributions et de renvoyer à Soissons les soldats rentrés dans leurs foyers sans autorisation (4).

Le 6 arrivait à Gérard un petit renfort, 6 canons et 150 hommes venant de Reims.

Il fit en même temps couper les chemins, élever des palissades ; les excès commis par les ennemis à Chauny et à Compiègne furent sans doute, dit Morel, la cause de ces travaux défensifs.

(1) Souvenirs de Morel.

(2) Souvenirs de Morel.

(3) Bibl. Périn, n° 5070.

(4) Bibl. Périn, n° 5069.

Le commandant de Soissons cherchait aussi à maintenir une stricte discipline, mais il semble qu'il fut mal secondé dans ses efforts. Huit soldats avaient cherché à s'échapper par l'égout de la rue Matigny, ils furent, le 14 juillet, acquittés par le conseil de guerre, malgré Gérard qui aurait désiré une condamnation (1).

Notre colonel voulait-il connaître les nouvelles de Paris ou les impressions des habitants de la ville qu'il commandait, craignait-il quelques influences extérieures, nous ne le savons ; il eut, en tout cas, le 11 juillet, une assez singulière idée. Il fit arrêter le courrier venant de Paris, manda le directeur de la poste aux lettres, nommé Guichard, et voulut lui faire ouvrir les lettres contenues dans le paquet de Soissons. Le directeur s'y refusa, des conseillers municipaux appelés déclinèrent aussi cette mission et Gérard renonça à son projet (2).

Ce fut dans la nuit du 11 au 12 juillet que les habitants de Soissons entendirent pour la dernière fois la fusillade.

Quelques officiers et sous-officiers vinrent établir une embuscade sur la route de Compiègne à Soissons, près de Canivet occupé par un poste prussien ; ils tirèrent sur un détachement de cavalerie qui passait et qui s'enfuit, laissant un mort sur le terrain (3).

Cependant le Roi était rentré à Paris le 8 juillet, et avait repris les rênes du gouvernement.

(1) Souvenirs de Morel.

(2) Souvenirs de Morel.

(3) Souvenirs de Morel.

Le 12 Juillet (1), le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la Guerre, donnait à Gérard l'ordre de faire arborer le drapeau blanc.

« La place de Soissons doit être conservée au Roi, ajoutait-il. Il faut tâcher de faire des arrangements avec les alliés de manière à ce que leurs troupes soient cantonnées dans les environs et qu'elles n'entrent point dans la ville. Vous devez maintenir une discipline sévère et empêcher que les citoyens soient molestés. Les troupes se sont déjà portées à quelques excès. C'est le cas de faire des exemples sévères. »

Etait-ce cette lettre qu'apportaient le 12 deux fils d'un garde du corps de Louis XVIII, nommé de France, alors absent de Soissons.

Gérard ne les laissa pas entrer dans la ville, prit leurs dépêches, les lut au conseil de défense et leur remit la réponse, on ne sut rien dans la ville, ni des dépêches, ni de la réponse. La mère et la tante de ces jeunes gens vinrent les voir hors des remparts et rentrèrent avec le commandant de la place « qui eut l'honnêteté de les laisser libres en leurs conversations, en ne les suivant qu'à la distance de quelques pas », nous dit Morel qui relate cet incident (2).

En tout cas, le 13, Gérard adressait sa réponse au ministre. Il s'étonne tout d'abord que la lettre soit signée du maréchal de camp d'Albignac « se qualifiant du titre de secrétaire général du ministère » et croit devoir en envoyer copie au ministre.

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Souvenirs de Morel, Bergère nous dit dans ses notes que, le 13, deux gardes du corps apportèrent l'ordre d'arborer le drapeau blanc.

La place de Soissons sera conservée « au souverain de la France » ajoute-t-il, et les étrangers n'y entreront qu'après la plus vigoureuse résistance, l'ordre et la discipline seront maintenus, les habitants protégés : « les couleurs nationales qui flottent sur nos édifices et nos remparts sont les garants de tout ce que j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence. »

Cette réponse plus qu'évasive ne put que mécontenter Gouvion Saint-Cyr, qui inscrivit en marge de la lettre de Gérard une note assez sèche : « Répondre au commandant de Soissons que le secrétaire général est souvent obligé de signer en l'absence et par ordre du ministre, et qu'il est inutile de renvoyer des copies des lettres que le ministre fait écrire. Le commandant de Soissons ne répond pas aux questions qui lui ont été faites. Le ministre lui ordonne de nouveau de faire arborer le drapeau blanc » (1).

Si Gérard n'avait pas répondu d'une manière très nette, c'est sans doute parce qu'il attendait la réponse à une lettre qu'il avait adressée à Davout ; il voulait savoir quelle conduite comptaient tenir l'armée de la Loire et ses chefs.

Le 15 juillet (2) Davout prévenait le conseil de défense de Soissons que l'armée de la Loire avait fait sa soumission au Roi.

« Imitez notre exemple, disait-il, arborer le drapeau blanc, faites connaître que vous défendez Soissons au nom de Louis XVIII et que, tant que vous existerez, aucun étranger n'y mettra le pied.

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Correspondance de Davout, t. iv, p. 604.

« C'est la conduite que j'ai tenue à Hambourg en 1814, lorsque j'ai eu connaissance des événements arrivés à Paris. Faites connaître cette détermination à Laon et dans toutes nos places fortes.

« 80.000 hommes sont maintenant sur la rive gauche de la Loire. L'esprit qui les anime donnera une grande force au gouvernement français ; s'il partage notre énergie, toutes les prétentions et les pillages de nos ennemis auront bientôt un terme ».

Une fois en possession de l'avis de Davout, Gérard y conforma son attitude et écrivit le 17 (1) au ministre de la guerre que la garnison allait arborer le drapeau blanc et prendre la cocarde blanche, il demandait seulement qu'on lui laissât le choix du moment où cette cérémonie aurait lieu.

« Les soldats n'ont été jusqu'à ce jour retenus sous leurs drapeaux, écrivait-il, que parce qu'ils conservaient les couleurs qu'ils portent depuis 25 ans et auxquelles ils tiennent fortement. Naguères encore, pour arrêter la désertion qui se multipliait d'une façon effrayante, j'ai été obligé de leur annoncer que la cocarde tricolore serait maintenue. Il faut donc que les chefs de corps et moi aient le temps de les préparer, pour que le changement se fasse sans secousse et sans violence. Je puis répondre à Votre Excellence que dans huit jours les instructions de Sa Majesté et les vôtres seront entièrement remplies ».

Il assurait le ministre qu'il saurait garder la place au Roi et demandait, en terminant, le maintien en fonctions des autorités civiles et militaires existan-

(1) Arch. hist. de la Guerre.

tes, tant que les circonstances le commanderaient, la bonne harmonie établie entre elles ne pouvant que contribuer à la conservation de Soissons.

Gérard fit porter cette missive par le chef de bataillon Bergère (1) avec mission de remettre au duc de Feltre une lettre dans laquelle le commandant de Soissons lui recommandait les intérêts de sa garnison. « Je ne crois pas, ajoutait-il, dans tout ce que j'ai fait, m'être éloigné du chemin de l'honneur, et j'espère que l'on ne me fera jamais un crime de m'être opposé (sic) à la défense de ma patrie(2) ».

A la lettre écrite au ministre, Gérard avait joint l'ordre du jour qu'il adressait en même temps aux soldats (3).

Voulant, disait-il, connaître les décisions de l'armée de la Loire, le conseil de défense avait fait partir le capitaine Gentil qui, bravant tous les dangers, était arrivé au quartier général à Orléans et venait de revenir, porteur d'une lettre du prince d'Eckmühl et de l'adresse de son armée au Roi.

« Soldats, continue Gérard, le sol français est envahi par l'ennemi ; notre Patrie est le théâtre d'affreuses dévastations.

« Dans ces jours de deuil, l'armée a senti que tous les Français devaient se rallier à la même cause et que l'indépendance nationale était attachée à l'union du Roi et des militaires ; l'armée a donc reconnu Louis XVIII et arboré le drapeau blanc.

(1) Bergère, capitaine de la garde impériale, avait le grade de chef de bataillon.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. hist. de la Guerre

« Soldats, le mouvement de l'armée est le nôtre. À son exemple, arborons le drapeau blanc. Les Français ne doivent plus en connaître d'autre ».

S'adressant aux habitants, il leur dit qu'ils doivent être reconnaissants aux braves soldats, qui ont éloigné de la ville les horreurs de la guerre. « Nous resterons à la garde de vos remparts, vous demeurerez tranquilles au sein de vos familles ; Soissons reconnait et ne reconnaîtra pas d'autre autorité que celle du Roi ».

Enfin il terminait en disant qu'il nommait le capitaine Gentil officier de la Légion d'honneur, et que le Roi serait supplié de ratifier cette nomination. C'était singulièrement outrepasser ses pouvoirs.

Si on en croit Morel et Leuillier (1), le soir même, à 7 heures, Gérard réunit la garnison sur la place d'armes, et lui annonça qu'on allait arborer le drapeau blanc ; la cocarde blanche ne fut prise que plus tard.

Il fit aussi convoquer le conseil municipal, le prévint qu'il envoyait sa soumission au Roi et lui conseilla de suivre son exemple. Se conformant à cet avis, le conseil rédigea, séance tenante, une adresse par laquelle la ville se ralliait au Roi et demandait à conserver sa garnison et son brave commandant.

Le 18 (2), la députation du conseil municipal et de la garde nationale partit pour Paris avec Bergère et deux autres officiers (3).

(1) Bibl. Périn, Souvenirs de Morel et de Leuillier.

(2) Bergère donne cette même date dans ses notes.

(3) Souvenirs de Morel.

La lettre de Gérard fut remise au ministre le 18, au moment où allait être expédiée une missive comminatoire adressée au commandant de Soissons en conformité avec la note ci-dessus transcrite ; Gouvion Saint Cyr laissa cependant partir sa lettre en ajoutant les mots suivants : « Je viens de recevoir votre soumission ; vous référer au surplus des dispositions prescrites. »

Gérard dut regretter d'avoir attiré sur sa tête la colère du ministre car, dès le 20 (1), il lui adressait la réponse suivante (2) :

« Monseigneur,

« La lettre que j'ai reçue de votre Excellence le 18 juillet me démontre le tort que j'ai eu de ne point me rendre au premier ordre qu'elle m'avait donné par la voie de M. le maréchal de camp d'Albignac. Je vous en fais mes excuses, Monseigneur, j'en témoigne aussi mes regrets à M. le Secrétaire général du Ministère.

« L'empressement que je mettrai à remplir tous les ordres que votre Excellence voudra bien me donner justifiera mon zèle et mon dévouement pour le service militaire et, quand j'aurai l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, j'espère que vous apprécierez la pureté de mes intentions. Ma conduite passée me donne l'espoir que Votre Excellence ne me retirera rien de la considération qu'elle veut bien accorder aux militaires qui n'ont d'autre ambi-

(1) Bergère nous dit dans ses notes qu'il rentra le 20 à Soissons, il rapportait évidemment la réponse du ministre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

tion que celle de gagner l'estime de leurs chefs et particulièrement celle de Votre Excellence. »

Peut-être le vaillant commandant de Soissons a-t-il pris, dans cette occasion, un ton un peu trop humble. Il pouvait en effet, pour justifier sa résistance, invoquer une raison, ou tout au moins une excuse, à laquelle il avait déjà fait allusion dans une lettre précédente.

Il avait ordre de conserver sa place au Roi et, pour ce faire, il fallait des troupes, or le même phénomène se produisait dans la France entière. Chaque fois que le soldat voyait s'abaisser ces trois couleurs qui lui rappelaient, il est vrai, bien des dangers et des fatigues, mais aussi tant de glorieuses journées et une incomparable épopée, il désertait en masse. Partout retentissaient les mêmes plaintes. A Nantes, le général Charpentier écrivait qu'il n'avait plus de troupes ; le général Langeron quittait Laon avec sa garnison et 4 pièces de canon ; au bout de quelques étapes, il se trouvait presque seul.

Enfin à Soissons même, le major Lours, commandant le 1^{er} bataillon du 4^e tirailleurs de la jeune garde, écrivait au ministre de la guerre le 20 juillet que la désertion était considérable dans le corps qu'il avait sous ses ordres et que rien ne pouvait l'arrêter, ni la douceur, ni la rigueur (1).

« La soumission que vient de faire au Roi la garnison de Soissons nous prescrit nos devoirs. C'est de conserver à Sa Majesté une place dont la défense nous est confiée ; mais nous n'en aurons

(1) Arch. hist. de la Guerre.

bientôt plus les moyens, Monseigneur, si la désertion ne cesse promptement, et les alliés alors entreront dans nos murs.

« Votre Excellence pourra être convaincue par les lettres ci-jointes combien est criminelle la conduite de beaucoup des parents des militaires sous mes ordres, puisqu'ils osent les engager à désertir ; elles ne sont qu'une petite partie de celles que j'ai reçues pour mon bataillon. J'ai pris le parti de décacheter devant les hommes auxquels elles sont adressées les lettres qui leur sont renvoyées pour que, sachant que les conseils de leurs familles me sont connus, ils ne soient pas portés à les suivre ».

Le major disait, en terminant, que des caporaux et des sous-officiers désertaient aussi, et que même un capitaine avait quitté le régiment le 28 juin, à un moment où on pouvait craindre une attaque de l'ennemi !

Persévérant dans la nouvelle ligne de conduite qu'il avait adoptée, Gérard faisait paraître le 22 juillet deux ordres du jour qui prouvaient son entière soumission aux ordres du Roi.

Par le premier (1) il décidait que les soldats prendraient le jour même la cocarde blanche.

Par le second (2), et, en vertu de l'ordonnance royale du 7 juillet qui rappelait à leurs postes les fonctionnaires en activité le 1^{er} mars, il invitait le maire Desèvre, les adjoints Daras et Bedel, ainsi que les anciens conseillers municipaux à reprendre leurs

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.



DARAS

D'APRÈS UNE MINIATURE DU MUSÉE DE SOISSONS

fonctions. Il remerciait en même temps les membres sortants de la municipalité, et en particulier l'adjoint Vielle, qui avait remplacé le maire Joveneau, des services qu'ils avaient rendus à un moment critique.

Le même jour (1), Desèvre adressait aux habitants une proclamation dans laquelle il se félicitait du retour du Roi et constatait que Soissons avait moins souffert que beaucoup d'autres villes. « Il nous est bien doux, ajoutait-il, de rendre en votre nom grâce de ce bienfait tant au zèle éclairé, à la perpétuelle vigilance et à la fermeté de M. le colonel Gérard, commandant supérieur de la place, puissamment secondé dans ses soins assidus par notre brave garnison, qu'à la sagesse et au dévouement de tous les magistrats qui nous ont si bien administrés ».

Vielle, de son côté, remerciait les habitants du concours qu'ils lui avaient donné et se félicitait de ses bonnes relations avec les autorités militaires (2).

Le nouveau conseil municipal s'empressa de rédiger une adresse qui était transmise au Roi le 23 juillet (3).

Il tint sa première séance le 25 juillet (4), il décida tout d'abord que, nonobstant l'ordonnance du 12 juillet qui révoquait tous ceux qui avaient accepté une fonction de l'Empereur, les membres de l'ancien conseil, maintenus par le comte de Sussy,

(1) Bibl. Périn n° 5076.

(2) Bibl. Périn n° 5077.

(3) Arch. Nat. F¹⁰ III, Aisne 12.

(4) Registre des délibérations du conseil municipal.

siégeraient provisoirement ; sans cette mesure le conseil municipal n'aurait pu être constitué.

Ensuite, et à l'unanimité, des remerciements furent votés aux membres du conseil municipal installé le 27 mai, ainsi qu'au premier adjoint Vielle qui avait exercé pendant plus d'un mois les fonctions de maire dans les circonstances les plus difficiles, et le maire fut autorisé « à se rendre auprès de M. Vielle et à lui remettre, tant pour lui-même que pour MM. les membres du Conseil qui viennent de cesser leurs fonctions, une expédition de la présente délibération, comme un témoignage public de la reconnaissance des habitants pour la sagesse et le dévouement dont ils ont fait preuve pendant la courte durée de leur administration ».

Le conseil municipal, après ce vote qui lui fait honneur, décida que, jusqu'au moment de la paix générale « objet constant des vœux de tous les Français », il se réunirait tous les jours pour aider le maire et les adjoints.

Enfin il fut arrêté que deux députés pris dans le sein du conseil seraient envoyés aux frais de la ville à Paris.

Accrédités auprès du gouvernement, ils devaient l'assurer de l'amour que les habitants de Soissons professaient pour la personne du Roi, exposer aux ministres l'état d'anxiété et d'inquiétude où se trouvait la ville, faire toutes démarches utiles et correspondre journellement avec le maire.

Les deux députés nommés furent Morel, présent à la séance, et Lévesque de Pouilly, alors à Paris. Morel accepta et promit de partir le jour même

Dans une deuxième séance tenue le 27 juillet (1), Desèvre fit connaître au conseil que le commandant de la place demandait à la ville 3000^f pour payer des travaux urgents faits aux fortifications et pour en permettre la continuation ; Gérard était tenace !

Le conseil municipal « de plus en plus convaincu de l'impossibilité dans laquelle il se trouve pour refuser aux demandes de M. le Commandant supérieur » consentit à cette avance.

Il autorisa aussi le 28 juillet le maire à remettre à Gérard 300^f pour dépenses secrètes (2).

D'ailleurs, tout en continuant ses préparatifs de défense, Gérard ne perdait pas de vue l'engagement qu'il avait pris de faire reconnaître l'autorité du Roi.

Le 1^{er} août, il donnait l'ordre de réunir le lendemain, sur la place d'armes, la garnison, en laissant la droite à la garde urbaine, tout en réservant une place aux habitants, auxquels il avait une communication à faire et, le 2, il donnait lecture aux troupes et à la population assemblées d'une proclamation contenant une chaleureuse invitation à la concorde, la ville devait être conservée à Louis XVIII (3).

Nous avons vu Desèvre décerner des éloges au commandant de Soissons, mais il est peut-être permis de douter de leur sincérité. Il est en tout cas certain que Gérard, par sa tenacité, sa ferme résolution de se défendre, avait soulevé certaines inquiétudes, certaines rancunes ; quelques lettres que nous

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

(2) Registre des délibérations du conseil municipal.

(3) Bibliothèque Périn, n^o 5079, 5080.

avons trouvées aux Archives historiques de la guerre en portent témoignage.

Dès le 9 juillet (1), Desèvre, se disant le porte parole d'un grand nombre de ses concitoyens, exposait au ministre de la guerre que, depuis la mise en état de siège de la ville de Soissons par un décret du 6 juin, on avait fait beaucoup de travaux de défense et qu'on les continuait avec encore plus d'activité. Les nouvelles circonstances dans lesquelles on se trouve semblent cependant devoir amener la cessation de tous ces travaux et des destructions qu'ils entraînent, aussi Desèvre demande-t-il la levée immédiate de l'état de siège. Pour éclairer le ministre sur les sentiments du commandant de la ville, il lui envoie l'ordre du jour de Gérard en date du 6 juillet (2).

On trouve la trace de semblables préoccupations dans une intéressante lettre écrite le 16 juillet par un autre habitant de Soissons, nommé Blin.

Blin était un ancien avocat, membre du conseil municipal, homme très considéré; il gérait dans le Soissonnais les propriétés du duc de Choiseul-Praslin et s'adressait à lui dans les termes suivants (3).

« Monsieur le Duc,

« Depuis le 7 juin notre ville est en état de siège. Le commandant supérieur de la place, qui est le même que celui qui a tenu en 1814 17 jours après la capitulation de Paris, ne paraît pas disposé à

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Dans cet ordre du jour, Gérard déclarait vouloir garder Soissons à Napoléon II.

(3) Arch. hist. de la Guerre

rendre la place. Il a forcé tous les citoyens à porter la cocarde tricolore depuis qu'il sait le Roi à Paris. Sa garnison, qui est forte de 4 à 5.000 hommes, ne connaît d'autre souverain que Napoléon 2^e, que l'on dit avec Marie-Louise à la tête des troupes autrichiennes, prêt à monter sur le trône. En un mot, nous sommes sous un gouvernement militaire très sévère ; que deviendrons-nous, je l'ignore, nous sommes en proie aux plus vives inquiétudes

« La crainte d'être assiégés et de voir nos maisons brûlées, si le commandant se défend, nous a déterminés à cacher ce que nous avons de plus précieux et surtout nos papiers, »

Aussi Blin ne pourra régler ses comptes que lorsque la tranquillité sera revenue.

« Je n'ai pas vu, Monsieur le Duc, vos fermiers depuis six semaines. Je sais qu'ils ont été accablés de réquisitions en tous genres et qu'ils n'ont pas osé venir à Soissons d'où on ne sort pas aussi facilement qu'on y entre,

« Rendez, Monsieur le Duc, rendez, je vous en supplie, à la ville de Soissons, l'important service d'obtenir du gouvernement la levée de l'état de siège de cette place (1). »

On devait à Paris avoir d'une façon spéciale les yeux sur notre ville puisque nous voyons le comte de Lasalle, chef d'escadrons de la garde à cheval, écrire le 22 juillet au ministre de la Guerre, sur

(1) Le duc de Choiseul Praslin transmet cette lettre le 19 juillet au ministre de la Guerre.

ordre de Monsieur, pour lui rendre compte des événements de Soissons (1).

La sévérité de Gérard, dit-il, a porté la désolation dans les campagnes; ainsi, par un ordre de jour du 30 juin, il a établi un tribunal pour juger les personnes qui ne prendraient pas les armes contre le Roi; par un autre ordre du jour du 3 juillet, il a enjoint à 233 gardes nationaux, pris dans les communes de l'arrondissement, de se rendre dans les 24 heures à Soissons et ce, sous peine de mort (2).

Enfin Lasalle terminait sa missive en ces termes : « Une lettre particulière m'apprend que le 18 les soldats, apprenant sa soumission à S. M. et voyant le drapeau blanc arboré, croient que ce signe de paix leur donne la liberté de retourner à leurs travaux, à leurs moissons, quand, en vertu des ordres donnés pour les repousser, l'officier commandant le poste de la porte Saint-Martin plonge son sabre dans le corps d'un de ces gardes nationaux, tandis que son poste en blesse plusieurs autres. Dans une circonstance semblable, M. le commandant se porte au lieu du tumulte, et bientôt il se répand qu'il a tué trois gardes nationaux de sa propre main. Ce n'est que par ce moyen qu'il croit à présent pouvoir contenir des hommes que, pendant trois mois, il a travaillé à exalter en faveur de Buonaparte, et aujourd'hui il n'est pas un bon citoyen, un fidèle serviteur du Roi qui ne redoute autant les soldats de

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Nous ne connaissons ces ordres du jour que par cette lettre sujette à caution.



JOVENEAU JOACHIM-CÉLESTIN,

*Né à Paris en 1766.
Maire de Soissons pendant les Cent-Jours.
Décédé à Soissons en 1805.
Dessiné en 1805 par M. le baron RADEAU.*

D'APRÈS LE TABLEAU DU MUSÉE DE SOISSONS

la garnison que le commandant qui est à leur tête. »

On ne doit évidemment accueillir les dires de Lasalle et ses violentes attaques qu'avec une certaine réserve. Il semble surtout ressortir de ce récit qu'une fois le drapeau blanc arboré la désertion se généralisa ; Gérard voulut y couper court, et il en résulta une effervescence, même une émeute qu'on aura peut-être trop vigoureusement réprimée. Les esprits étaient si troublés, si énervés ! Il faut aussi faire la part de l'intransigeance, des exagérations probables d'un ami de Monsieur. Il est plus surprenant de voir Joveneau entrer dans la lice et attaquer Gérard dans une lettre adressée de Paris au Roi à une date qui n'est pas indiquée (1).

Il a été forcé d'abandonner son poste, dit-il, pour ne pas partager l'odieuse des vexations, des réquisitions que Gérard ordonnait, tandis qu'il aurait dû se souvenir qu'il avait été nommé colonel par le Roi, et faire immédiatement sa soumission.

Cependant Joveneau, pensant que sa présence pourrait être utile à Soissons, y revint le 7 juillet, mais le commandant supérieur, craignant qu'il ne s'opposât à ses projets, le suspendit. Puis le 12, il réunit sa garnison et « avec une voix d'énergumène » lui fit prêter serment de fidélité à Napoléon II. Le 13, il commanda six drapeaux tricolores. Il voulut même s'emparer de tous les fonds publics (2).

Joveneau désespéré rentra à Paris.

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) On a déjà vu qu'il n'en fit rien, et Langeron lui reprocha même d'avoir laissé le receveur des finances verser à l'inspecteur du trésor une somme de 10,000f. qu'il avait en caisse, au lieu de la retenir pour payer la solde (lettre du 24 juillet).

Le 18, le drapeau blanc fut bien arboré, « mais malheureusement la joie que les habitants en éprouvèrent fut troublée par un événement fâcheux. Quarante jeunes conscrits, arrachés depuis deux mois à leur famille, à leur foyer, crurent pouvoir retourner chez eux et voulurent sortir par la porte de Reims.

« Le commandant du poste ordonna de faire feu sur eux, et deux d'entre eux furent tués.

« J'aime à croire, veut bien ajouter Joveneau, que le commandant Gérard n'en avait pas donné l'ordre ».

Il faudrait appeler Gérard à d'autres fonctions, il est trop jeune et a besoin d'être conduit, puis, ces conseils donnés, notre correspondant termine en ces termes : « Daignez, Sire, me confirmer dans la place de maire, et recevoir l'assurance que Votre Majesté n'a pas de plus fidèle et de plus respectueux sujet que celui..... »

Il est bien probable que toute la lettre n'avait été écrite qu'en vue de la phrase finale.

Gérard avait fait sa soumission et pouvait se croire au bout de ses peines. Vain espoir !

Les ministres alliés n'avaient pas craint d'écrire le 3 août à Talleyrand, au sujet de je ne sais quel incident : « Nous considérons la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore comme une ruse de guerre criminelle ».

Même raisonnement pour notre ville. Arborer le drapeau blanc sur les remparts de Soissons, c'était bien, mais vouloir, sous ce prétexte, en interdire l'accès aux ennemis, n'était que duperie, au moins aux yeux de certains des alliés.

Deux curieuses lettres de Gérard en date des 24 et 25 juillet nous le prouveront.

Il y avait bien eu déjà une alerte le 17 juillet (1), on avait annoncé l'arrivée d'une colonne de 20.000 Russes venant de Reims, les avant-postes n'étaient pas loin de Soissons, mais ce n'était encore rien.

Le 24 juillet, Gérard écrivait au ministre (2) que la veille, à 5 heures du soir, 300 cavaliers russes s'étaient présentés au faubourg de Reims ; ils étaient commandés par le colonel baron de Lovenstern, qui venait, disait-il, s'assurer, de la part du Roi, si Soissons avait réellement fait sa soumission, et demanda à voir le commandant.

Lovenstern passait pour un habile homme, d'un esprit fin et délié ; il connaissait déjà Soissons et avait su en 1814, avec le major prussien Martens, décider Moreau à capituler ; il prétend même dans ses mémoires (3) que le succès de cette délicate négociation était dû à lui seul.

Barclay de Tolly, le généralissime russe, avait naturellement songé à l'envoyer à nouveau à Soissons, mais, cette fois, Lovenstern se trouvait, il le reconnaît lui-même (4), en présence d'un homme de caractère plus ferme que Moreau.

La première entrevue fut d'ailleurs pleine de courtoisie.

(1) Bibl. Périn. Souvenirs de Morel.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Mémoires publiés par Weil, Paris, Fontemoing, 1903, 2 vol. in-8.

(4) Mémoires, t. 2, p. 447, et Lovenstern ajoute : « J'avais acquis dans le colonel Gérard un ami ».

« Je fis voir, écrit Gérard, à M. le Colonel que nous avons bien reconnu S. M. Louis XVIII, en me présentant moi-même, ce qui serait contre les principes de la guerre, si je n'eusse reconnu les Russes comme nos alliés.

« Le colonel Russe mit tant de discrétion et d'honnêteté dans sa mission réelle ou supposée que je l'engageai à venir dîner avec moi (1). Je lui ai remis des ordres du jour relatifs à notre soumission, au pavillon blanc et la cocarde blanche. »

Le baron de Lovenstern promit alors d'écrire à Reims pour demander la permission de s'éloigner.

« J'espère que demain il ne me bloquera pas d'aussi près, car il est presque sous le canon, et qu'il ne manquera point à sa parole d'honneur de mettre comme moi de la conciliation pour établir sa ligne de cantonnement, s'il doit cantonner aux environs de Soissons.

« Je vous prie de croire, Monseigneur, que je suis bien en garde contre toute surprise d'ennemis, d'alliés et d'amis auxquels nous ne pourrions trop nous fier. »

Gérard on le voit, conservait une certaine défiance, d'ailleurs assez justifiée, ainsi que le prouve la lettre qu'il devait écrire au ministre le 25 à 4 heures du soir (2).

Le matin le colonel de Lovenstern lui avait de nouveau donné l'assurance que les Russes se contenteraient d'avoir acquis la certitude de la soumission

(1) Bergère dit aussi dans ses notes qu'il dina le 23 avec Lovenstern.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

de la ville au Roi, mais il avait ajouté que les Prussiens ne seraient sans doute pas dans les mêmes dispositions, et que le drapeau blanc ne les empêcherait pas d'attaquer la ville.

En effet un détachement de cavalerie prussienne arriva bientôt par la route de Crouy ; Gérard sortit de la ville avec quelques cavaliers, suivit la rive gauche et, après avoir essuyé le feu d'un cavalier ennemi (1), se mit en rapport, sans cependant se faire reconnaître, avec le commandant du détachement ennemi, et lui reprocha cette agression faite en temps de paix.

« Il répondit qu'il n'était pas du tout en paix avec nous, que le drapeau blanc qui flottait sur nos édifices et nos remparts ne prouvait rien, que d'ailleurs, accoutumé aux trompeuses paroles de la France, il ne croirait à notre soumission que sur un écrit du Roi ou du Ministre, que, dans ce cas au surplus, nous devons lui livrer passage par Soissons. »

Gérard se refusa naturellement à cette dernière exigence et, rentré en ville, il envoya au commandant du détachement un officier porteur des ordres de jour de ralliement au Roi et d'une lettre dans laquelle il disait que tout acte d'hostilité serait contraire à la bonne intelligence qui règne entre les souverains. « Je ne crains point d'être attaqué, ajoutait-il, mais je serais très fâché qu'il y eût, sans aucun motif, une effusion de sang ».

L'officier prussien ouvrit la lettre, la lut, la refusa

(1) Bergère dit, dans ses notes, qu'en allant reconnaître les Prussiens il faillit être tué d'un coup de carabine.

en disant « que c'était une bêtise » et donna une demi-heure au commandant de la place pour lui montrer l'original de l'ordre du Roi, en vertu duquel il lui interdisait l'entrée de la ville. Cet officier avait le triomphe insolent !

Cette fois, Gérard se fâcha et déclara qu'il ferait tirer sur le détachement ennemi s'il ne se retirait pas; les Prussiens partirent immédiatement.

La situation devenait d'ailleurs de jour en jour plus tendue, ainsi que le démontre une lettre écrite le 27 juillet par le maire de Soissons aux délégués du conseil municipal à Paris (1).

« Nos environs, dit Desèvre, se remplissent de plus en plus de troupes alliées tant russes que prussiennes. Quelques petits détachements et même des militaires presque seuls viennent jusque tout auprès des maisons de nos faubourgs, en quelque sorte pour narguer notre garnison. »

Il relate aussi l'incident survenu le 25, ainsi que la mésaventure arrivée à un habitant de Soissons, nommé Lefèvre-Dottin qui, revenant à cheval de Compiègne, fut arrêté aux portes de notre ville le 26 et emmené à Fontenoy, où il fut retenu toute la nuit.

Les désordres continuent. Le corps prussien stationné aux environs de Coucy grossit considérablement et les officiers disent hautement qu'ils vont faire le siège de Laon, Soissons et La Fère.

Enfin Desèvre ajoute que Gérard vient de conférer avec un officier envoyé par le général russe qui

(1) Bibl. Périn, n° 5078.

habite Fontenoy (1) mais il ne connaît pas l'objet de ces pourparlers.

Les commissaires du conseil municipal n'avaient pas attendu ce cri d'alarme pour faire de pressantes démarches.

Morel était parti le 25 au soir, en même temps que le capitaine Gentil envoyé par Gérard.

Arrivés à Paris le 26 (2), ils se concertèrent avec Levesque de Pouilly et commencèrent leurs visites.

Ils allèrent d'abord chez le général Maison, commandant la 1^{re} division militaire. Celui-ci dut convenir, quoique à regret, que la place ne pouvait être défendue.

Chez le ministre de la Guerre, on leur apprit que le sort de Soissons allait être fixé dans des conciliabules engagés avec les ministres alliés. Ils se rendirent alors chez le prince de Bénévent (3) et ne parvinrent auprès de lui qu'avec beaucoup de peine, « en brusquant l'entrée de son salon au moment de la sortie de sa mère de son cabinet. » L'entretien qu'ils eurent avec lui ne fut pas très encourageant.

Enfin ils se présentèrent chez lord Castlereagh pour demander la cessation des énormes réquisitions qui frappaient l'arrondissement. Il leur fut répondu qu'une circulaire allait fixer ce qu'on devait fournir par homme, de manière à faire disparaître tous les abus.

(1) Dans le château des Rivocet. Ce général se nommait Ou-chakoff. Lowenstern le qualifie de jeune et élégant général de la garde. Il prétend qu'il fut très maladroit, qu'il faillit se brouiller avec Gérard, et que lui, Lowenstern, dut tout arranger.

(2) Bibl Périn. Souvenirs de Morel.

(3) Le capitaine Gentil n'était plus avec eux.

• La situation allait en effet s'éclaircir.

Une note officielle, remise le 24 par les quatre ministres des puissances alliées à Talleyrand et publiée dans le *Moniteur* du 27, vint apporter quelque soulagement à la France.

Il fut décidé qu'une ligne de démarcation déterminerait les départements qui seraient occupés par les troupes alliées, les autorités civiles seraient rétablies partout, les réquisitions régularisées.

Le sort de Soissons fut aussi réglé et le 26 (1) le ministre de la guerre écrivit à Gérard pour lui faire connaître les conditions de la reddition de la place et lui fit porter cette lettre par le capitaine Gentil.

Les troupes alliées pourront traverser Soissons, dont la garnison ne sera composée que de la garde urbaine ; les gardes nationales seront licenciées.

Les magasins de subsistance seront remis aux troupes alliées.

Tout ce qui est contenu dans les magasins militaires sera consigné entre les mains d'un officier d'artillerie français.

Cette lettre, arrivée le 27 juillet au soir, dut consterner Gérard ; il avait l'espoir que Soissons ne verrait pas l'étranger pénétrer dans ses murs, ainsi qu'il l'avait obtenu en 1814.

Il communiqua cependant le 28 les instructions reçues au conseil municipal qui les fit transcrire sur ses registres et pria le maire d'employer ses bons offices auprès du commandant supérieur, afin de le déterminer à exécuter sur-le-champ les ordres du ministre et à licencier sa garnison.

(1) Arch. hist. de la Guerre.

Le conseil municipal semblait craindre quelque résistance de Gérard et concevoir certaines inquiétudes qui se trouvèrent assez fondées.

En effet, le 28 (1) le commandant de Soissons écrivait au ministre de la guerre pour lui soumettre quelques observations.

Il viciait de licencier les 200 gardes nationaux encore sous les armes, mais que faire des 2.600 hommes qu'il a en dehors de la garde urbaine, et dont le ministre ne parle pas ? Ne peut-on les faire rester à Soissons pour garder 76 pièces de canon et un matériel considérable ? Il n'y aurait pas de conflit, Gérard s'en porte garant, avec les troupes alliées qui passeraient par la ville.

On pourrait aussi réserver les magasins de subsistances pour les troupes françaises, tout en livrant le superflu aux troupes alliées de passage.

En terminant, Gérard appelle l'attention du ministre sur 250 prisonniers prussiens et anglais qui se trouvent à Soissons et envoie un officier (2) à Paris solliciter de nouveaux ordres.

En réalité, Gérard avait l'intention de tout mettre en œuvre pour conserver la place qui lui était confiée, ce qui amena une querelle très vive entre lui et le conseil municipal avant tout désireux de calme et de tranquillité, et une crise d'une certaine gravité.

Le 29 (3) Desèvre convoqua le conseil municipal et lui rendit compte des pourparlers qu'il avait eus la

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Le capitaine adjudant-major de la garde Magnan.

(3) Registre des délibérations du conseil municipal.

veille avec Gérard, qui se refusait d'une façon absolue à obéir aux ordres du ministre. Il y aurait lieu, dit, le maire, de faire parvenir au ministre de la guerre, par l'intermédiaire de Levesque de Pouilly et de Morel, une lettre lui faisant connaître la situation.

Le conseil municipal approuva cette proposition, ainsi que la lettre rédigée par le maire, lettre qui donne une idée très nette des dispositions de Gérard.

Dans une entrevue qui eut lieu le 28 au matin, écrit Desèvre, le commandant supérieur de la place déclara que, le ministre n'ayant pas statué sur le sort de la garnison composée de deux régiments de la jeune garde (4^e régiment de tirailleurs, 4^e régiment de voltigeurs), d'un détachement de la vieille garde, d'un grand nombre d'isolés réunis en un régiment de marche, de quelques cavaliers, artilleurs et soldats du génie, le tout formant environ 3 à 4.000 hommes, il attendrait de nouvelles instructions, et se contenterait de licencier les gardes nationaux et canonniers mobilisés, ce qui a été fait.

Le maire a pu constater aussi que les travaux de défense continuaient et qu'on en avait même commencé de nouveaux dans les faubourgs.

Le 29, Desèvre est venu trouver de nouveau Gérard, et celui-ci lui a signifié que, l'état de siège étant maintenu, il continuerait à exercer dans toute son étendue l'autorité de commandant supérieur ; il conservera sa garnison, laissera passer dans la ville les troupes alliées, si elles se présentent, sans leur permettre d'ailleurs de séjourner ; il leur fera livrer des subsistances, mais non les magasins entiers.

« Tel est, Monseigneur, continue le maire, la po-

sition dans laquelle je me trouve vis-à-vis de M. le commandant supérieur de la Place ; n'ayant qu'une autorité insignifiante auprès de la sienne et même tout-à-fait subordonnée, je ne puis rien prescrire de mon chef et dois me borner à rendre compte à V. E. des démarches que j'ai dû faire. »

Desèvre demande en terminant de nouvelles instructions, d'autant plus nécessaires que, depuis deux jours, on n'a aucun courrier de Paris et qu'on est privé de toute communication avec le gouvernement.

Le 30 juillet au soir, le capitaine Magnan rapporta à Gérard une lettre du ministre de la guerre, en date du 29 juillet (1) contenant des instructions très précises et très détaillées (2).

Il n'est pas possible de conserver une garnison à Soissons, et le ministre règle de la manière suivante le sort des troupes qui sont dans la place.

Des congés de trois mois seront accordés à tous les officiers, sous-officiers et soldats qui en désireront ; tous ceux qui n'en demanderont pas seront réunis en un détachement qui, par Meaux, rejoindra l'armée de la Loire.

Les hommes, porteurs de congés, partiront sans armes, ce qui pouvait sembler naturel, mais la même mesure s'appliquait au détachement et cet ordre, un peu surprenant, exaspéra à juste titre Gérard et sa garnison.

Gérard distribuera des fusils à la garde urbaine,

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) On lit dans les notes du capitaine Bergère : « Le 30 nous eûmes l'ordre du ministre de remettre la place aux troupes russes, on n'y a pas égard ».

pour qu'elle présente une force de mille hommes armés.

Le ministre réitère l'ordre de livrer les magasins de subsistances à l'officier russe qui sera désigné.

Le matériel d'artillerie et les effets militaires seront confiés au major Bergier et à un garde d'artillerie ; les alliés ont promis de ne toucher à rien, mais ajoute le ministre, peut-être un peu défiant : « J'insiste fortement près de M. le maréchal Barclay de Tolly pour l'exécution de cette mesure essentielle que je vous recommande tout particulièrement. »

Gérard et les officiers de son état-major resteront à Soissons jusqu'à nouvel ordre.

Enfin les prisonniers seront rendus aux avant postes.

Le même jour, Gouvion Saint-Cyr avait écrit au général en chef russe (1) en lui demandant de faire viser les congés accordés aux soldats pour qu'ils ne soient pas inquiétés, et d'indiquer la route que devra suivre le détachement qui rejoindra l'armée de la Loire. La question des magasins de subsistances, du matériel d'artillerie et des prisonniers était aussi traitée.

Le ministre terminait en disant :

« Comme c'est aux troupes de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies que la place de Soissons est remise en dépôt, j'ai tout lieu d'espérer que Votre Excellence protégera cette ville qui a tant souffert l'année dernière, et la ménagera sous le rapport des

(1) Arch. hist. de la Guerre.

logements militaires et des prestations de guerre ».

Disons tout de suite, à l'honneur des Russes, que cette recommandation fut prise en considération.

Devant les ordres si précis du ministre de la guerre, toutes difficultés auraient dû cesser, si Gérard n'avait fait preuve d'une obstination vraiment excessive.

Le 31 juillet (1) le conseil municipal décida de mettre à la disposition de l'autorité militaire toutes les pompes à incendie et des futailles destinées à être remplies d'eau, si la place était bombardée par les troupes qui la cernaient de toutes parts ; le péril était donc imminent !

Le maire donna ensuite lecture d'une lettre par laquelle le commandant supérieur l'invitait à venir avec le conseil municipal, à 11 heures du matin, à la Sénatorerie où il trouverait le conseil de défense.

Le conseil municipal, tout en faisant remarquer que le commandant excédait ses pouvoirs en lui adressant cette convocation, décida de s'y rendre par esprit de conciliation.

Arrivé à la Sénatorerie, il trouva dans la grande salle d'audience presque tous les officiers de la garnison debout autour d'une grande table placée au milieu de la pièce. Gérard notifia alors ses volontés. Le capitaine Magnan, revenu dans la nuit à Soissons, a eu une audience du ministre de la guerre, et celui-ci lui a dit verbalement qu'il ne fallait pas tenir compte des ordres écrits, qu'on devait conserver la place au Roi ; par suite, le conseil de défense a

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

arrêté qu'on ne recevrait pas dans la ville les troupes alliées, qui seraient seulement admises à la traverser, et qu'on allait procéder à de nouveaux travaux de fortification. Le conseil municipal est en outre sommé d'avoir à verser, dans le délai de deux jours, 30.000^f pour payer un mois de solde aux officiers, et 15 jours aux sous-officiers et soldats. Enfin Gérard ajouta que sa résolution et celle du conseil de défense étaient irrévocables et que le conseil municipal n'avait qu'à s'y conformer (1).

Le maire, appuyé par plusieurs conseillers, fit remarquer qu'il n'était pas probable que le ministre eût modifié verbalement des ordres concertés avec les ministres des puissances alliées (il est en effet vraisemblable que Magnan donna à quelques phrases de regret une portée qu'elles n'avaient pas); une discussion animée s'engagea, mais Gérard ne voulut rien entendre.

Une heure après (2), il adressa au conseil municipal, sur sa demande, une lettre par laquelle il maintenait ses résolutions, et exigeait cette fois 40.000^f au lieu de 30.000^f.

« La détermination prise par ma garnison, ajoutait-il, est irrévocable, elle est fondée sur les sentiments de l'honneur et du plus pur patriotisme. Le conseil municipal doit donc regarder les mesures que je prends pour la seconder comme ne pouvant pas être mitigées... »

(1) Morel ajoute que Gérard considérait la condition de rendre les armes comme injurieux pour la garnison et s'en plaignit vivement.

(2) Registre de délibérations du conseil municipal.

Le conseil municipal, justement inquiet des conséquences que pouvait avoir l'intransigeance de Gérard, décida de faire de nouvelles démarches à Paris, et, pour gagner du temps, ajourna au lendemain la délibération à prendre relativement à la somme d'argent demandée; le 1^{er} août il décida de ne statuer que lorsqu'il connaîtrait le résultat des instances de ses députés.

Levesque de Pouilly et Morel, délégués de nouveau par le conseil, partirent le 31 juillet, dans la nuit, et nous trouvons dans les souvenirs de Morel d'intéressants détails sur les démarches qu'ils firent (1).

Avant de se mettre en route, ils firent une visite à Gérard et reçurent de lui l'assurance qu'il ne les avait pas trompés, et que les ordres écrits avaient été vraiment révoqués.

Arrivés le mardi matin 1^{er} août, nos députés allèrent voir Maison et celui-ci leur dit qu'il n'y avait certainement pas eu d'ordres verbaux révoquant les ordres écrits pris d'accord avec les ministres des puissances alliées. Le secrétaire général du ministère de la Guerre ajouta même que le capitaine Magnan n'avait pas vu le ministre, et que, l'état de siège étant levé, la contribution demandée par Gérard était illégale. Mêmes réponses chez le secrétaire général de l'Intérieur, Barante, et chez le prince de Bénévent.

Enfin Morel et de Pouilly se rendirent chez Beugnot, directeur général des postes, pour se plaindre du manque absolu du courrier de Paris. Beugnot leur ayant répondu que tous les paquets avaient

(1) Bibl. Périn. Souvenirs de Morel.

été retenus d'ordre du général prussien Muffling, gouverneur de Paris, ils se transportèrent chez celui-ci et virent un de ses aides de camp qui leur certifia que tout allait s'arranger.

Nos députés revinrent immédiatement à Soissons et, le 2 août, rendirent compte de leur mission au conseil municipal (1), puis allèrent, avec le maire, voir Gérard qui persista dans ses résolutions.

La position était critique et le conseil municipal dut en délibérer de nouveau.

« Considérant que la résolution prise par M. le Commandant de conserver toute sa garnison et de refuser l'entrée dans la ville et même le simple passage aux troupes des puissances alliées (2) a été prise par le Commandant de concert avec tous les officiers sous ses ordres, et que cette résolution est soutenue par toute la garnison; qu'ainsi l'intervention du conseil municipal ne peut être d'aucune autorité auprès de la garnison et de son chef, qui veulent absolument se maintenir dans la ville contre le vœu du Ministre et l'intention bien connue des puissances alliées », le conseil municipal décide que le maire rédigera un rapport très détaillé qui sera immédiatement expédié au ministre de la guerre; celui-ci sera prié d'envoyer à Soissons un officier général chargé de l'exécution de ses instructions.

Le maire écrivit séance tenante une lettre que le premier adjoint Daras porta immédiatement.

Cette lettre ne fait que relater les faits déjà connus,

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

(2) Gérard avait donc aggravé sa résistance.

notons seulement que le maire se plaint de n'avoir aucune communication, ni avec le préfet, ni avec Paris.

« Nous sommes comme dans une île bloquée au milieu de la France, et sous le seul gouvernement de l'autorité militaire. »

La ville est privée de sous-préfet, ajoute le maire, qui ignorait que, le jour même, de Noue venait d'être appelé à ce poste.

A la lettre était jointe une proclamation que Gérard venait de faire placarder, et qu'il adressait aux habitants de Soissons et à la garnison. Il conservera la ville au Roi, la préservera, comme en 1814, des insultes de l'ennemi ; il flétrit les mauvais citoyens, en petit nombre heureusement, qui ont mendié une garnison étrangère et ont attiré sur eux, par leur démarche, le mépris même des alliés.

Le 4 août le ministre de la Guerre adressait au maire une lettre qui était communiquée au conseil municipal le 5, et dans laquelle il annonçait l'envoi de nouvelles instructions à Gérard (1).

Celui-ci avait d'ailleurs écrit le 5 au ministre (2) ; il a reçu, dit-il, le colonel de Lowenstern envoyé par le maréchal Barclay de Tolly, mais attend de nouveaux ordres avant de lui répondre. La garnison et lui redoutent que les alliés ne veuillent prendre les places de 3^e ordre que pour s'emparer ensuite plus facilement de celles de 1^{re} et de 2^e.

Enfin, le 6 août, arrivait le maréchal de camp

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

comte Grundler, avec le titre de commissaire du Roi auprès des généraux alliés à Soissons (1) et Gérard recevait l'ordre de se rendre à Paris. C'était le dénouement de la crise.

A 9 heures du matin, Gerard écrit au maire qu'il avait l'intention d'aller faire au conseil municipal une visite d'adieu, visite qui eut lieu à 1 h. 1/2. A 3 heures, le conseil municipal eut une entrevue avec Grundler et apprit de lui que, grâce à l'intervention du Roi, la garnison russe, chargée d'occuper Soissons, ne se composerait que de 500 hommes (2). Morel fit alors remarquer qu'il n'avait d'abord été question que d'un droit de passage pour les alliés ; il lui fut répondu que les ordres avaient été changés (3).

Dès son arrivée, Grundler écrit à Maison que Gérard n'avait fait aucune difficulté pour lui remettre le commandement ; il a fait cesser les travaux, écrit au général Ouschakoff, commandant les troupes russes sous Soissons, fait commencer le désarmement de la place, donné l'ordre d'imprimer des congés. Le courrier de la malle, qui passe tous les matins à Soissons, n'apporte aucun paquet pour cette ville, ce qui la met dans un grand état d'anxiété, et Grundler demande qu'on ne maintienne pas cette mesure que rien ne justifie (4).

(1) Grundler fut promu au commandement du département de l'Aisne, à titre provisoire, le 19 août 1815, et à titre définitif le 25 septembre de la même année. Le 2 décembre, il passait au commandement du département de l'Aube.

(2) Registre des délibérations du conseil municipal.

(3) Bibl. Périn. Souvenirs de Morel.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

Lorsque Grundler écrivait au général russe, il ignorait que Gérard l'avait depuis trois jours invité à dîner pour ce même jour, ainsi que Lowestern (1), et il vit arriver Ouschakoff avec son état-major, vers 3 heures 1/2, par la porte Saint-Christophe ; il venait de Fontenoy (2).

Ainsi les difficultés s'aplanissaient et le calme après lequel les habitants aspiraient depuis si longtemps semblait renaître, lorsqu'un grave incident vint jeter l'alarme dans toute la ville.

Grundler rendit sur le champ compte de cet événement au ministre de la guerre dans une lettre qui mérite d'être transcrite au moins en partie (3).

Après s'être référé à celle qu'il avait écrite à Maison pour lui faire connaître les premières dispositions prises, il ajoutait qu'il avait pu avoir immédiatement une entrevue avec le général Ouschakoff que Gérard avait invité à dîner.

(1) On trouve aux annexes des mémoires de Lowestern (t. II, p. 489) la lettre d'invitation que Gérard lui avait adressée le 5.

« La lettre du ministre de la guerre à M. le maréchal Barclay de Tolly me prescrivant des dispositions différentes de celles ordonnées par la lettre qui m'a été adressée directement par Son Excellence, je suis dans la nécessité d'envoyer un officier à Paris pour demander au ministre toutes les explications nécessaires. Ce n'est qu'au retour de cet officier que je pourrai avoir l'honneur d'entrer en arrangement pour la mission dont vous êtes chargé.

« J'espère que ce léger retard ne me privera pas du plaisir de vous recevoir, ainsi que M. le général Ouschakoff, auquel je vous prie de faire part également de ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer.

« Demain, à deux ou trois heures de l'après-midi, j'aurai une ordonnance qui vous attendra en avant de la ville et un officier à la porte pour vous accompagner avec M. le général jusque chez moi ».

(2) Bibl. Périn. Souvenirs de Leuillier, n° 5093.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

« Il s'est rendu en effet ici aujourd'hui, accompagné d'un colonel aide de camp (1) de M. le maréchal Barclay de Tolly et deux officiers de hussards. Environ trois heures après son arrivée, un rassemblement très nombreux de militaires formant la garnison de Soissons s'est présenté devant le logement du colonel Gérard ; quelque temps après, une vingtaine d'officiers de tous grades sont venus me demander un peu tumultueusement pourquoi les travaux avaient cessé, pourquoi le désarmement de la place commençait à s'opérer. J'ai commencé par répondre, avec beaucoup de calme et de dignité, que je n'avais aucun compte à leur rendre de l'exécution des ordres que j'avais reçus de Votre Excellence, et que je n'étais point habitué à voir ni à souffrir les officiers s'inquiéter des motifs qui m'avaient déterminé à donner tels ou tels ordres dans un lieu confié à mon commandement et j'ai fini par les engager à la résignation et à l'obéissance.

« Cependant le tumulte allait croissant parmi la garnison, quelques soldats se permirent même de faire battre la générale ; en un instant tout courut aux armes. Le colonel Gérard, qui a beaucoup d'ascendant sur ses troupes, se porta au milieu de ce rassemblement pour les exhorter à rentrer dans l'ordre ; il fut longtemps avant de pouvoir se faire entendre ; il apprit enfin que cette prise d'armes était motivée sur le chagrin qu'éprouvaient les soldats de le voir partir, et par la crainte de se voir désarmés et renvoyés de la ville à la merci des troupes alliées dont ils seraient, disaient-ils, pillés et maltraités.

(1) Lowenstern.

« J'étais déjà convenu avec M. le général Ouchakoff, d'après l'ordre verbal que j'en avais reçu de M. le général Maison, de conserver ici une partie de la garnison française et de renvoyer l'excédent dans ses foyers avec des congés limités de trois mois, mais ce qui est arrivé ce soir me prouvant le danger de conserver ici des troupes françaises, concurremment avec celles des alliés, pour former la garnison de cette place, nous avons résolu, M. le général Ouchakoff et moi, de demander, chacun de notre côté, que la garnison de Soissons fût mise en route sous le commandement de M. le colonel Gérard pour être envoyée au-delà de la Loire, où M. le maréchal Macdonald en disposera comme du reste de l'armée. Je vais d'abord offrir des congés limités de trois mois à tous ceux qui voudront en accepter; si, par ce moyen, je ne réussis point à diminuer la force de la garnison de Soissons et l'état d'exaltation dans laquelle elle se trouve, je prie Votre Excellence de m'autoriser à faire ce que M. le général Ouchakoff et moi avons jugé le plus prudent pour éloigner ces troupes d'ici. L'aide de camp de M. le maréchal comte Barclay de Tolly, qui porte cette lettre à Votre Excellence, doit en parler dans ce sens à Son Excellence et M. le général Ouchakoff m'a déjà offert de faire accompagner ce qui restera à mettre en route de la garnison de Soissons pour la rive gauche de la Loire par un officier et deux sous-officiers russes, qui serviront de sauvegarde à ce détachement pour éviter tout malentendu et tout désagrément pendant la route.

« Je dois à la justice de dire à Votre Excellence

que, pendant le rassemblement tumultueux qui a eu lieu ce soir, aucun cri séditieux n'a été entendu, et que les soldats n'ont manifesté qu'un attachement un peu trop inconsidéré peut-être pour M. le colonel Gérard, et la crainte d'un traitement humiliant pour des soldats qui avaient la ridicule présomption de vouloir se défendre ici jusqu'à la dernière extrémité.

« L'article de la solde a été aussi un des prétextes du rassemblement ; la ville de Soissons offre peu de ressources pour y pourvoir, et je prie Votre Excellence de donner à ce sujet les ordres qu'elle jugera convenables.

« Une des choses qui n'a pas peu contribué à exciter l'indiscipline parmi les troupes, c'est l'état d'anxiété où cette ville se trouve depuis douze jours par la privation de toute espèce de nouvelles de Paris et de la France ; le courrier de la malle qui passe ici tous les jours n'apporte plus aucun paquet de Paris pour Soissons, Laon et La Fère, de sorte que les soldats et les habitants imaginent que le Roi est opprimé par la puissance des alliés, que l'administration du royaume lui est retirée et qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de s'opposer de toutes leurs forces à l'invasion de leur ville par les troupes étrangères, afin de conserver à Sa Majesté le matériel de l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche et les armes de toute espèce qui se trouvent dans la place. Il est bien à désirer que M. le directeur général des postes donne de suite les ordres nécessaires pour que le service des postes soit rétabli le plus tôt possible.

« Le drapeau blanc flotte ici sur tous les édifices

publics depuis environ quinze jours, les militaires portent tous la cocarde blanche ; il n'y a donc plus aucune raison de suspendre les communications avec une ville soumise à l'autorité du Roi. »

Quelques écrivains et, entre autres, Leroux, dans son histoire de Soissons, ont prétendu que la venue du général russe avait été la cause de l'émeute. On voit, d'après la lettre de Grundler, que les motifs en sont tout autres.

La garnison de Soissons était dans un état d'énervement et de surexcitation, en grande partie, il faut le reconnaître, l'œuvre de Gérard ; la nouvelle du départ d'un chef aimé, la douleur d'abandonner une ville qu'on avait eu l'espoir de défendre, l'humiliation d'avoir à déposer les armes déterminèrent l'explosion du mouvement.

Si on en croit d'ailleurs Morel et Leuillier, témoins oculaires (1), l'émeute fut plus grave que ne l'a écrit Grundler (2)

« C'était un spectacle inquiétant, écrit Morel, que de voir, au commencement de la nuit, les soldats courant aux armes, se réunir sur la place d'un air menaçant, pressant le colonel Gérard, leur commandant remplacé, auquel ils faisaient des reproches de les avoir trahis, de les abandonner ; ne permettre à aucun des habitants d'aborder la place en disant que cela ne regardait point les bourgeois. Le colonel Gérard, pressé de toutes parts, se vit contraint de leur demander si c'était à sa vie qu'ils en voulaient,

(1) Bibl. Périn, n^{os} 5092, 5093.

(2) Bergère dit, dans ses notes, que l'émeute fut difficilement réprimée.

qu'il était prêt à la leur abandonner ; que, s'ils voulaient le retenir, il savait ce que c'était de bivouaquer, et qu'il coucherait sur la place, et alors il se jeta par terre. Les soldats qui l'entouraient, honteux de leur procédé, le relevèrent et l'engagèrent à prendre repos chez lui, le priant de ne les point abandonner, et ils rentrèrent dans leur logement, agitant leurs armes et les frappant sur le parvis. »

De son côté Leuillier qui, en qualité de sous-officier de la garde urbaine, commandait un poste chargé de surveiller les prisonniers de guerre logés dans la maison de Madame Périchon, cul de sac Saint-Léger, dit qu'on voulut arracher les épaulettes de Gérard, qu'on lui tira même un coup de fusil qui heureusement rata « j'ai vu le moment où le commandant serait assassiné par ses soldats. »

L'émeute aurait même pris un caractère de gravité bien plus inquiétant, si les commandants des deux bataillons de la jeune garde, cantonnés dans le faubourg Saint-Waast, n'avaient empêché leurs hommes de se mêler aux soldats révoltés, en mettant de nombreuses sentinelles sur le pont ; aussi le 12 août (1), Morel et Rigaux vinrent, au nom du conseil municipal, remercier ces deux chefs de corps (2).

Lowenstern fait dans ses mémoires (t. 2, p. 447, 448) le récit suivant de l'émeute :

« Au moment du dîner, et lorsque je portai un toast à la santé du roi Louis XVIII, un coup de canon d'alarme se fit entendre. Toute la garnison s'é-

(1) Bibl. Périn, Souvenirs de Morel.

(2) Il y avait eu aussi à Laon une émeute assez sérieuse de la garnison.

taît mise en pleine révolte. Le colonel Gérard, qui s'était précipité pour voir de quoi il s'agissait, fut descendu de force de son cheval et mis aux arrêts forcés sur le rempart. Le général Ouschakoff et moi nous fûmes exposés pendant six heures aux plus grands dangers. Les caves furent défoncées par la soldatesque qui, ivre-morte, criait à tue-tête : à la trahison ! et que Soissons avait été vendu aux Russes.

« Heureusement pour nous, une compagnie de la vieille garde conserva toute sa vigueur et sa discipline. Réunie et conduite par ses officiers, elle me prit au milieu d'elle et me dit : « Vous êtes avec nous sous la sauvegarde de l'honneur français, car vous êtes arrivé ici en pleine confiance, et on ne vous fera de mal qu'en passant par-dessus nos corps.

« A minuit toute la garnison ivre-morte se coucha. Le lendemain tout était calme. »

Le récit de Lowenstern est certainement empreint d'exagération, la situation était cependant grave et Grundler mit immédiatement tout en œuvre pour éviter le retour d'aussi fâcheux événements.

Dès le 7, il réunit les officiers et chercha à les rassurer. Il adressait en même temps aux soldats un ordre du jour dans lequel il leur faisait diverses promesses : des congés de trois mois seront accordés à ceux qui les demanderont, ceux qui n'en solliciteront pas seront réunis en détachement pour se rendre à l'armée de la Loire. On va s'occuper de payer la solde. Le général russe ayant donné sa parole d'honneur que rien ne serait tenté contre la ville, les travaux de désarmement vont commencer. La constance que la garnison de Soissons a toujours mon-

trée fait espérer au commandant supérieur que les soldats conserveront jusqu'à la fin le sentiment de leur dignité et de leur devoir et qu'aucune désertion n'aura lieu (1).

Grundler rendait compte des mesures prises dans une lettre qu'il écrivait à Maison le 7 (2) et ajoutait : « J'ai appris que ce matin, dans les groupes, les soldats déclaraient hautement qu'ils ne voulaient point rejoindre l'armée de la Loire sans armes ; ils sont tellement montés à ce sujet que l'on ne peut sans danger tenter de les y contraindre..... Une grande partie des hommes isolés forment ici un régiment de marche qui se trouve dans la plus affreuse misère, sans chemises et sans souliers, je ne sais pas trop comment il sera possible de les mettre en route dans l'état où ils se trouvent. »

Pour réunir l'argent nécessaire au paiement de la solde, Grundler eut recours au conseil municipal qui mit beaucoup d'empressement à lui donner satisfaction.

Par une délibération en date du 7 (3), le conseil adressa un pressant appel aux habitants, les invitant à déposer immédiatement à la mairie tout leur argent disponible ; les avances consenties seront versées entre les mains du receveur particulier des finances, qui en fera emploi et les remboursera sur les premiers fonds rentrés. Il fallait 35.000^f pour payer un mois de solde aux officiers et quinze jours aux soldats. On versa 26974^f le 7 et 6157^f le 9,

(1) Bibl. Périn. Souvenirs de Brayer.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Registre des délibérations du conseil municipal.

fournis par 159 et 93 habitants. On trouva en outre dans les caisses publiques 11.000^f; on disposa donc de 44.131^t.

Tout rentrait au calme. Le 9 (1) Grundler pouvait écrire à Maison que de nombreux congés avaient été demandés et qu'il y aurait très peu d'hommes à mettre en route pour l'armée de la Loire. La place est presque entièrement désarmée, ajoute-t-il, les portes sont ouvertes, ce qui n'a aucun inconvénient, le général russe ayant promis de ne venir occuper Soissons qu'une fois toute la garnison partie. On va diriger sur Paris une quarantaine de soldats de la vieille garde qui demandent à entrer dans la garde royale.

Grundler insistait surtout sur la nécessité de rétablir le service de la poste; l'interdiction de toute communication entre Paris et Soissons est, paraît-il, le fait du baron de Muffling.

« M. de Muffling n'a plus de raison pour persister dans l'exécution de ses ordres à cet égard. Il met à cela plus de méchanceté que de prudence, car le général Ouchakow m'a assuré que c'était sans doute par pique, et parce qu'il avait renvoyé les Prussiens de devant Soissons, où ils ne devaient pas être. »

A partir du 10 le courrier arriva régulièrement.

De son côté, le conseil municipal cherchait à effacer les traces des maux de la guerre.

Le 10, d'accord avec l'autorité militaire, il prenait les mesures nécessaires pour faire enlever les four-

(1) Arch. hist. de la Guerre.

rages qui encombraient, depuis plus de deux mois, la plus grande partie de la cathédrale ; il donna aussi des ordres pour faire remblayer les coupures pratiquées sur les diverses routes (1).

Enfin le 12 août (2), Grundler passa une convention avec le général Ouschakoff, commandant une brigade de la 26^e division russe, en vue de régler les détails de l'occupation de la ville par les troupes russes.

Il sera dressé un inventaire des armes, effets militaires, munitions de guerre, matériel de l'artillerie et du génie, et le tout sera confié au major Bergier et au capitaine d'artillerie Marcoux.

Les magasins de fourrages seront remis aux Russes.

La garde urbaine (3) et la gendarmerie conserveront leurs armes.

Le 13, à 4 heures du matin, le détachement qui devait rejoindre l'armée de la Loire se mit en route sous les ordres du colonel Teissière, commandant le 4^e régiment de voltigeurs de la jeune garde, détachement fort de 64 officiers et de 340 hommes, qui avaient obtenu le droit de conserver leurs armes. Un officier russe devait les accompagner jusqu'à Orléans.

Le ministre de la guerre, écrivait Grundler, en rendant compte de ces diverses mesures dans deux lettres datées des 12 et 13 (4), regrettera peut-être que toute la garnison n'ait pas été dirigée sur

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) La garde urbaine était forte de 400 hommes.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

Orléans, mais il vaut mieux qu'il en soit ainsi ; car la plupart des soldats auraient déserté avec armes et bagages, faisant un tort considérable à l'Etat.

Ajoutons que le conseil municipal avait demandé à Grundler l'autorisation de démolir les fortifications de la ville, autorisation qui lui fut naturellement refusée.

En même temps que ses derniers soldats, Gérard, que Grundler avait retenu auprès de lui pour l'aider à maintenir les soldats dans le devoir, était parti pour Paris le 13, et c'est peut-être le cas d'essayer d'apprécier le rôle qu'il a joué.

Gérard, il nous semble, s'est laissé entraîner quelquefois trop loin par son ardeur, (n'oublions pas qu'il n'avait que vingt neuf ans) ; il n'a pas toujours su apprécier les circonstances avec assez de sang froid, se rendre compte exactement de la situation. Ceci dit, reconnaissons que, pour un vaillant soldat tel que Gérard, il était dur de rendre la ville qui lui avait été confiée et qu'il avait déjà si courageusement défendue en 1814, encore plus dur de voir désarmer ses soldats, et, s'il a eu « la ridicule présomption de se défendre jusqu'à la dernière extrémité », comme le disait assez malencontreusement Grundler, en parlant de sa garnison, qui pourrait lui en faire un grief sérieux ? (1).

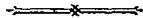
On peut du reste se demander si, par sa ténacité,

(1) Grundler, dans une lettre en date du 15 août (Arch. hist. de la Guerre), disait au ministre :

« M. le colonel Gérard a dû prendre les ordres de Votre Excellence à Paris ; c'est un brave officier et j'espère que, si jamais le Roi lui confie un commandement, il se conduira avec plus de sagesse qu'il ne l'a fait ici. »

Gérard n'a pas rendu un véritable service à Soissons. On a vu les Prussiens rôder autour de la ville ; s'ils y étaient entrés, ils y seraient sans doute restés et l'auraient soumise au même joug que le nord du département, à ce régime qu'on a nommé à juste titre la terreur prussienne.

Au contraire, entre les mains des Russes, la ville de Soissons a été tranquille, libre autant qu'elle pouvait l'être ; et nous verrons que, pendant quelque temps, elle a presque joué le rôle de chef-lieu du département, ce rôle qu'elle avait tant ambitionné jadis. N'est-elle pas redevable à Gérard de cette situation relativement bonne, meilleure en tous cas que celle réservée à Laon.



CHAPITRE IV

Du 14 Août 1815 au 1^{er} Janvier 1816

Le lundi 14 août, à midi, entrait à Soissons un bataillon russe de la 26^e division, fort de 900 hommes, en grande tenue, ayant une belle musique en tête (1). Cette troupe était placée sous les ordres d'un major, nommé commandant de la place (2).

Grundler, rendant compte de cette entrée, déclarait n'avoir qu'à se louer des égards des officiers russes, mais faisait en même temps remarquer au ministre qu'il n'avait plus qu'une ombre d'autorité. Il demandait en outre le renvoi d'une quinzaine d'officiers de santé, assez turbulents et n'ayant presque plus personne à soigner.

Les soldats russes furent logés chez l'habitant qui devait aussi les nourrir. La charge et la gêne auraient été grandes pour les Soissonnais, aussi le conseil municipal, dès le 14, se réunit (3) pour étudier les mesures qu'entraînerait le casernement des troupes russes. Il fut décidé qu'on ferait immédiatement aux casernes des Minimes et de Notre-Dame les réparations indispensables, qu'on les garnirait de tout le mobilier et effets nécessaires. On devait

(1) Bibl. Périn, souvenirs de Leuiller. Arch. hist. de la Guerre, lettre de Grundler au ministre, 15 août.

(2) Bergère dit qu'il accompagna le 16 le général russe Sacken dans sa visite des fortifications de Soissons.

(3) Registre des délibérations du conseil municipal.

conduire dans l'enclos des ci-devant Capucins les canons, caissons, armes et autres effets militaires appartenant au gouvernement français, et déposés dans la caserne des Minimesses

Une fois les soldats casernés, il faudra les nourrir ; on prendra les farines, le riz, l'eau de vie dans les magasins militaires, et des commissaires nommés par le conseil feront l'acquisition de toutes les autres denrées.

Pour se procurer l'argent indispensable, on résolut de s'adresser aux personnes auxquelles incombaient la charge des logements militaires, et on les répartit en 6 classes.

La 1^{re} classe devait être taxée à 6 rations, la 2^e à 4 ; la 3^e à 3 ; la 4^e à 2 ; la 5^e à 1 et la 6^e à 1/2. Le prix de la ration était fixé à 1^f.

Des soldats seront envoyés chez les personnes qui se refuseront à acquitter cette taxe.

Sur ce rôle ne devaient figurer que 724 contribuables, ce qui amena de nombreuses réclamations ; le conseil municipal se décida à répartir la charge sur tous les habitants payant la contribution personnelle et mobilière, à l'exception de ceux dont la cote était inférieure à 6^f. Le nombre des personnes imposées passa ainsi de 724 à 997.

Les troupes russes furent casernées à partir du 21 août, ce qui entraîna une charge assez lourde, car les paiements faits du 15 août au 15 septembre s'élevèrent à 38.085^f.

Lorsque les troupes russes quittèrent Soissons, le conseil municipal, interprète de toute la population, adressa au lieutenant-général d'Emme, comman-

dant la 26^e division, une chaleureuse lettre de remerciements (1) et ce n'était que justice, car ses soldats ne donnèrent lieu à aucune plainte pendant leur séjour, séjour qui ne fut pas de longue durée ; ils partirent dès le commencement de septembre, et il ne resta plus dans la ville qu'un colonel pour représenter les autorités russes.

La présence de cet officier fut d'ailleurs une heureuse fortune pour Soissons, car les Prussiens n'avaient pas renoncé à l'idée de l'occuper.

En effet, le 17 septembre, le major d'artillerie Berghier écrivait (2) à Grundler, retourné à Paris pour y exercer les fonctions de rapporteur du procès du maréchal Ney :

« Dans ce moment, deux commissaires de la nation prussienne se présentent à Soissons pour avoir l'état des magasins de subsistances (3). Ils voudraient introduire dans la place une garnison prussienne. La mairie leur résistera tant que le colonel russe, commandant la place, qui reste ici seul, sera présent. S'il venait à partir, la lutte entre elle et les Prussiens ne serait pas longue. »

Les inquiétudes persistent pendant plusieurs jours. Le 23 septembre, le lieutenant-colonel, comte de Noinville (4) qui avait été provisoirement appelé le 10 septembre au commandement du département,

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Le colonel russe leur opposa un refus.

(4) De Noinville était un ancien émigré rentré au service de la France en 1811.

écrivait (1) que les Prussiens occupaient depuis la veille la plus grande partie de la rive droite de l'Aisne, mais que le colonel russe avait donné des ordres pour les empêcher d'entrer à Soissons, s'ils le tentaient. Noinville demande aussi qu'on lui envoie le courrier à Soissons, les Prussiens ouvrant toutes les lettres à Laon.

Le colonel russe, comte de Kronz, partit le 3 octobre, « à notre mortel regret », écrit le même jour le sous-préfet, et les inquiétudes redoublèrent, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée le 14 octobre par le ministre de la guerre au duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, pour lui signaler la situation de Soissons ; il serait très heureux de voir l'Empereur de Russie y envoyer un nouvel officier.

Les Prussiens ne renouvelèrent cependant pas leurs tentatives, et on put faire à Soissons les élections législatives, y former la légion départementale, toutes choses interdites à Laon.

Par ordonnance en date du 26 juillet, le lieutenant général comte de Lauriston avait été nommé président du collège électoral du département de l'Aisne, et le marquis de Puységur, président du collège de l'arrondissement de Soissons.

Les Prussiens ayant déclaré que, dans les pays occupés par eux, ils ne reconnaissent pas l'autorité du roi de France et qu'ils ne permettraient pas qu'on y fasse des élections, Lauriston proposa le 8 août au ministre de l'Intérieur de réunir le collège électoral à Soissons (2) ; il en fut ainsi décidé.

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. nat. F¹⁰ III, Aisne, 6.

Le préfet avait aussi demandé au ministre de retarder les opérations électorales dans le département, craignant que, par suite des circonstances, les électeurs ne puissent se rendre à la convocation qui leur serait adressée, mais il lui fut répondu qu'on ne pouvait revenir sur l'ordonnance qui avait fixé la date des élections (1).

D'après l'ordonnance du 13 juillet, chaque collège électoral d'arrondissement devait élire des candidats en nombre égal à celui des députés attribués au département. Le collège du département se réunissait huit jours après pour élire les députés ; il était tenu d'en prendre au moins la moitié parmi les candidats désignés par les collèges d'arrondissement. L'Aisne avait à élire six députés.

Le 19 août eut lieu à Soissons, dans une salle de la sénaterie, sous la présidence du marquis de Puy-ségur, la réunion du collège électoral de l'arrondissement, en vue d'élire six candidats à la Chambre des députés. Sur 97 électeurs, 69 étaient présents (2).

Un bureau provisoire ayant été d'abord constitué, il fut ensuite procédé à l'élection du bureau définitif. Paillet, notaire et juge suppléant à Soissons, fut choisi comme secrétaire ; Grévin, officier forestier, et Flobert, juge de paix du canton de Vic-sur-Aisne, comme scrutateurs.

On passa ensuite au vote pour la nomination des six candidats à la chambre des députés. Furent élus au 1^{er} tour le marquis de Puy-ségur et le comte d'Au-

(1) Arch. de l'Aisne. M 490. Lettres diverses.

(2) Arch. Nat. F¹⁶ III, Aisne, 6.

male ; au 2^e, Levesque de Pouilly ; de Noue, sous préfet de Soissons ; Dujay, propriétaire au Grand-Rozoy ; Lemaire, propriétaire et cultivateur à Saint-Pierre-Aigle.

Le 20, on adopta le procès verbal et on vota une adresse au Roi.

Le comte de Lauriston était arrivé à Soissons le 19 août ; le 22, le collège électoral du département se réunit au palais de la Sénaterie. Le président prononça un discours qui fut imprimé chez Courtois, imprimeur à Soissons, mais un grand nombre d'électeurs, appartenant principalement au nord du département, ne s'étant pas présentés, on dut remettre la séance au 24.

On put procéder ce jour-là à l'élection, 136 électeurs, sur 266 inscrits, ayant pris part au vote.

Furent élus au 1^{er} tour, parmi les candidats présentés par les collèges électoraux d'arrondissement :

Le baron de Courval, le plus riche propriétaire du département, membre du conseil général pour l'arrondissement de Laon, par 91 voix ;

Paporet (Antoine-Pierre), ancien conseiller à la cour des Aides, maire de Vaux, membre du conseil général, par 76 voix ;

Lévesque de Pouilly, par 76 voix.

Puis furent choisis en dehors des candidats des collèges :

Pérignon, avocat, membre du conseil général du département de la Seine, propriétaire dans l'arrondissement de Château-Thierry, au 2^e tour par 71 voix ; Gaudin, duc de Gaète, au 3^e tour, par 68 voix, et le

comte de Sainte Aldegonde, propriétaire à Genlis, au scrutin de ballottage, par 80 voix (1).

Il faut signaler l'élection du duc de Gaète, l'ancien ministre de l'Empereur; en le nommant, les électeurs du département avaient fait preuve d'esprit d'indépendance et montré qu'ils savaient rendre justice à un mérite éminent.

Pour clore ces opérations, on célébra, le 25 août, à la cathédrale, une messe solennelle en présence de tous les fonctionnaires; et, le soir, Lauriston donna un grand dîner, auquel Bergère assista. (2)

Les autorités militaires durent, elles aussi, s'établir pendant quelque temps à Soissons.

Grundler avait bien eu, le 19 août, l'ordre de transférer sa résidence à Laon, et son remplaçant, le lieutenant-colonel de Noinville, se conformant aux instructions reçues, se transporta au chef lieu du département. Il était à peine arrivé que les autorités prussiennes lui firent exhiber ses pouvoirs et lui signifièrent que Blucher ne voulait admettre dans les départements occupés par ses troupes d'autres chefs que ceux qui étaient sous ses ordres. Noinville repartit pour Soissons (3).

A la fin de novembre, sur l'ordre du lieutenant général Despinois, commandant la 1^{re} division militaire, il retourna à Laon, mais les Prussiens n'étaient pas devenus plus maniables, et Noinville dut écrire

(1) Arch. Nat. Fle III, Aisne, 6 et Arch. de l'Aisne M, 490. Lettres du comte de Lauriston et procès-verbaux.

(2) V. ses notes.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

le 24 qu'il lui était impossible d'exercer ses fonctions (1).

En effet, le 16 septembre, le baron de Sell, commandant supérieur pour le roi de Prusse à Laon, avait publié un ordre du jour interdisant toute organisation de troupes françaises dans la région et menaçant de poursuites toute personne qui contreviendrait à cette prescription (2).

Grundler avait d'ailleurs, dès le 3 septembre, écrit au ministre que les Prussiens avaient renvoyé les officiers et soldats qui se présentaient à Laon, qu'il vaudrait mieux les réunir tous à Soissons où on pouvait les caserner, et il ajoutait : « On éviterait par ce moyen bien des tracasseries de messieurs les Prussiens qui, vous le savez, retiennent le préfet prisonnier chez lui pour l'obliger à faire acquitter une contribution de quinze cent mille francs qu'ils ont demandée au département, et je crois d'ailleurs qu'il ne serait pas prudent, avec la conduite qu'ils tiennent dans ce pays, de mettre nos troupes en contact avec eux, car les habitants pourraient bien, dans leur désespoir, exciter nos soldats à les venger des exactions qu'ils commettent » (3).

Soissons fut donc désigné pour la formation d'une de ces légions départementales, qui remplacèrent provisoirement nos anciens régiments.

Le 18 septembre on voyait arriver dans notre ville un détachement du 18^e de ligne venant de

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

Strasbourg, puis le 22, en même temps que le lieutenant-colonel de Noinville, des soldats du 32^e (1).

On forma tout d'abord une compagnie provisoire qui, à la date du 21 octobre, n'avait encore qu'un effectif très réduit ; on avait rattaché à cette compagnie tous les officiers venus à Soissons, parce qu'ils étaient sans asile.

Le 5 octobre, de Noinville écrivait qu'on ne donnerait des armes aux soldats qu'après le passage de la garde royale prussienne (2). En effet, la ville de Soissons n'était pas au bout de ses peines, et eut à loger de nombreuses troupes étrangères qui retournaient dans leur pays.

Du 5 au 9 octobre, défila la garde royale prussienne comptant 21.500 hommes et 9.000 chevaux (3). Le 6, arrivaient 10.000 hommes et 4.000 chevaux qui séjournèrent le 7 à Soissons et dans les environs. Le duc de Mecklembourg commandait toutes ces troupes et passa incognito le 5 (4).

Malgré l'explosion de la poudrière le 13 octobre et les dégâts causés à la ville, malgré les démarches faites pour épargner à Soissons, si éprouvé, de nouvelles charges, les passages continuèrent.

Le 21 logent à Soissons ou dans les environs le 3^e régiment de ligne prussien (3 000 hommes) ; le 23, le 2^e régiment de ligne (2.500 hommes) ; le 24, le 2^e de ligne de Prusse orientale (2.500 hom-

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. hist. de la Guerre.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 203.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

mes; le 25, le 1^{er} régiment de Silésie (2.500 hommes); le 27, un autre régiment (3.500 hommes), avec le général Ziethen et son état-major; puis, le 31 octobre et le 1^{er} novembre, de nouvelles troupes, en tout, pendant 10 jours, environ 16.000 soldats et 1.600 chevaux (1).

Le 3 novembre, le sous-préfet rendait compte de quelques démêlés des habitants avec les soldats prussiens qui se montraient très exigeants.

Ce fut d'ailleurs le dernier passage de troupes, si on ne tient pas compte d'une certaine quantité de convalescents prussiens qui traversèrent la ville en mars 1816.

Le conseil municipal avait estimé, le 9 février 1816, les dépenses résultant pour la ville des évènements à la somme de 57295^f (2).

L'arrondissement fut peut-être encore plus éprouvé que la ville de Soissons elle-même.

Il avait été convenu avec les alliés que l'infanterie du corps d'armée russe, dont l'état-major était à Crépy, serait logée dans les cantons de Nanteuil, Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne et la cavalerie de la même nation dans les cantons de Fismes, Braine, Oulchy, Fère et Vailly, avec l'état-major à Fismes. Le canton de Soissons devait être exempté de la charge du logement (3).

L'arrondissement de Soissons appartenait donc au rayon de l'armée russe, ce qui était une garantie

(1) Arch. de l'Aisne, R. 203 et registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Registre des délibérations du conseil municipal.

(3) Bibl. Périn. Souvenirs de Morel.

contre les excès, mais le poids n'en fut pas moins très lourd, on peut s'en rendre compte principalement au moyen des documents qui se trouvent aux Archives de l'Aisne, et en ayant recours en particulier à une lettre adressée le 18 octobre par le sous-préfet au préfet, qui lui avait demandé un état approximatif des charges supportées par son arrondissement (1), lettre qu'il importe d'analyser.

Du 26 juin au 19 juillet, 200 hommes montés de troupes prussiennes cantonnent dans les communes du canton de Vic-sur-Aisne, sur la rive gauche de l'Aisne.

Du 25 juillet au 31 août, la 26^e division d'infanterie russe, forte de 10.000 hommes et de 600 chevaux, et une partie de la 3^e division de hussards, 2.500 chevaux, s'établissent dans l'arrondissement.

Du 1^{er} septembre au 12, 3.775 hommes des dépôts des 12^e, 15^e et 26^e divisions d'infanterie russe font séjour.

Du 25 septembre au 14 octobre, 800 cavaliers de la landwer westphalienne cantonnent dans les communes du canton de Vic-sur-Aisne, sur la rive droite de l'Aisne, et s'y comportent très mal (2).

Du 4 au 10 octobre, 21.000 hommes et 9.000 chevaux appartenant à la garde royale prussienne (nous les avons déjà vus à Soissons) traversent l'arrondissement et y couchent 4 nuits.

(1) Arch. de l'Aisne. Registre de correspondance des sous-préfets.

(2) Arch. de l'Aisne. R 203. Le 10 octobre, le sous-préfet écrivait que le cantonnement de Vic-sur-Aisne et de Fontenoy durait encore ; les chefs font des réquisitions irrégulières, sans demande écrite, ni quittance, mais les habitants ont si peur qu'ils fournissent cependant tout ce qu'on leur demande.

Enfin 200 hommes d'infanterie prussienne cantonnent du 25 septembre au 17 octobre dans quelques communes du canton de Vailly, Chavignon, Vaudesson, etc., et se montrent très exigeants.

Ensuite le sous-préfet parle des troupes envoyées du canton de Fismes dans celui de Braine, de diverses réquisitions, calcule approximativement la dépense effectuée et trouve qu'elle s'élève à 1.548.158^f, et à 1.750.658^f., en ajoutant une somme de 202.500^f représentant les frais occasionnés par le passage de l'armée française en retraite.

La dépense aurait été encore plus considérable, si l'armée russe n'avait pas observé une discipline sévère ; le sous-préfet, en constatant le fait dans une lettre du 17 août (1), faisait remarquer que la consommation était cependant considérable.

D'ailleurs, pour apporter quelque régularité et, par suite, quelque adoucissement dans les réquisitions, le conseiller de collège de Romanoff vint résider à Soissons en qualité d'agent de l'intendance générale des armées russes ; le préfet écrivait le 27 août au sous-préfet de lui fournir un logement et de lui faciliter sa tâche.

Il était en effet urgent de soulager les populations, si on le pouvait ; une lettre assez curieuse, adressée de Buzancy par le marquis de Puységur au préfet, le 15 août (2), montre combien la charge était lourde.

L'état-major du régiment Bolbosky est logé à Buzancy. « Il est établi depuis 20 jours dans mon

(1) Arch. de l'Aisne, O. 4556.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 163.

château, dont il occupe la totalité à l'exception de deux chambres dans lesquelles je me suis retiré, écrit Puységur ; j'ai quinze officiers, sans les allants et venants, et cinquante personnes de leur suite et des bureaux à nourrir. »

Le village n'a que 25 feux et loge 100 hommes, quoique le colonel ait établi son hôpital à Septmonts.

Puységur demande que l'état-major soit transporté dans un autre château, celui de Muret, par exemple, appartenant à Perrin, ancien fermier des jeux à Paris, qui peut bien plus facilement supporter cette dépense.

Si les Russes se montraient en général disciplinés et relativement conciliants, il n'en était pas toujours de même avec les troupes qui ne faisaient que passer par l'arrondissement et y semaient une réelle épouvante.

Ainsi Prévost, maire de Saint-Thibaut, écrivait le 25 octobre au sous-préfet une lettre affolée (1) ; on demande à sa commune cinq chariots et elle ne peut en fournir qu'un. « Nous sommes tous dans la plus grande anxiété et, si vous ne venez à notre secours, nous allons tous être battus. »

Notez que celui qui écrivait en ces termes était un ancien capitaine de cavalerie !

Les troupes de Nassau, fortes d'environ 4.500 hommes et appartenant à l'armée anglaise, comptent parmi celles qui laissèrent de leur passage le plus détestable souvenir.

Le malheureux sous-préfet de Soissons, de Noue,

(1) Arch. de l'Aisne, R. 163

était assailli de demandes et devait lutter chaque jour pour défendre ses administrés.

Aux réquisitions russes avaient failli s'ajouter des réquisitions prussiennes.

Le 20 août (1), de Noue écrit au ministre de la guerre qu'un officier prussien, venu de St-Quentin, lui a présenté une réquisition, et qu'ensuite il est allé chez le receveur particulier des finances lui interdire de faire aucun versement dans quelque caisse que ce soit, sans le visa d'un commissaire prussien. Sur le conseil des généraux russes, le sous-préfet a opposé un refus catégorique à ces exigences, et il termine en disant : « J'ai informé M. le Préfet des faits dont je viens d'avoir l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, mais, comme il est sous la verge de fer des Prussiens, je crains que la tyrannie militaire qu'ils exercent n'influe sur sa réponse ».

De Noue eut aussi à lutter contre les arrondissements voisins, toujours disposés à se décharger de leur fardeau sur le voisin ; ainsi nous le voyons se défendre contre les prétentions de l'arrondissement de Château-Thierry, qui cependant avait déjà tiré de celui de Soissons 60.000 rations complètes (2).

Ce n'était là qu'une petite affaire, mais ce fut surtout avec le maire de Fismes, nommé Billet, que le sous-préfet eut à engager une lutte, qu'on pourrait qualifier d'épique, si, dans le cas actuel, l'expression ne risquait de paraître un peu prétentieuse. Le 22 juillet, le sous-préfet récriminait déjà contre ce

(1) Arch. hist. de la Guerre.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 203 Lettre du sous-préfet au préfet, 3 octobre.

maire et, le 7 décembre, il se plaignait encore de lui !

Billet semble avoir, en effet trouvé un moyen assez ingénieux pour soulager sa commune et son canton au détriment, il est vrai, des voisins.

Lorsque des troupes alliées débouchaient de l'arrondissement de Soissons, il logeait l'état-major ainsi que les premiers soldats arrivés et faisait refouler toute la queue de la colonne sur les communes du canton de Braine, telles que Bazoches, Saint-Thibaut, Mont Saint-Martin.

Le 25 juillet (1), le préfet de l'Aisne avait écrit à son collègue de la Marne pour lui signaler la conduite du maire de Fismes, mais cette intervention n'eut aucun résultat.

Au commencement de septembre, nouvel envoi de troupes alliées dans le canton de Braine, par Billet; nouvelle lettre inutile du marquis de Nicolaï, préfet de l'Aisne (2).

Un passage de troupes prussiennes devant avoir lieu au commencement d'octobre, de Noue avait eu soin d'en prévenir le maire de Fismes, de manière à ce qu'il eût le temps de faire le cantonnement.

Le 3 octobre (3) Billet répond qu'il a été avisé de ce passage et qu'il est à présumer que Bazoches, Paars, Saint-Thibaut et autres communes qu'il cite auront à loger des troupes, à cause de leur proximité de Fismes et de la grande route, puis il continue ainsi :

(1) Arch. de l'Aisne, O. 4556.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 163.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 203.

« Nous devons aussi prendre en considération les charges que nous faisons supporter à nos administrés et auxquelles ils ne pourraient tenir, si nos voisins ne voulaient en supporter leur part. Je pense même que cette manière de voir est dans les intérêts de tous, puisque nous sommes sous la protection du même gouvernement, et sa pensée n'est pas qu'une contrée soit écrasée pour en alléger une autre.

« Etant persuadé que vous êtes pénétré de ces principes, veuillez, Monsieur le Sous-Préfet, être l'interprète de ces vues bienfaisantes, en ne frappant pas de réquisitions les communes que je viens de vous nommer, pour, qu'au cas où elles seraient occupées, elles ne supportent pas double charge. »

Il était difficile d'être plus ironique, et on pense bien que Billet ne changea rien à sa manière de procéder, tant et si bien que de Noue finit par se fâcher et demanda au préfet, le 26 octobre (1), de faire cesser cette lutte scandaleuse, expression que reprenait pour son compte le marquis de Nicolaï, en écrivant le 31 octobre à son collègue de la Marne (2). Celui-ci plaïda bien un peu les circonstances atténuantes, en disant que les cantonnements étaient faits par les officiers étrangers, mais le sous-préfet de Soissons, tout en reconnaissant qu'il y avait une part de vérité dans ce dire, ajoutait que souvent le maire de Fismes avait dirigé de son plein chef des troupes sur les communes du canton de Braine, ce qu'il fit de nouveau en décembre (3).

(1) Arch. de l'Aisne, R. 163.

(2) Arch. de l'Aisne, R. 163.

(3) Arch. de l'Aisne, R. 163.

Tous ces cantonnements, ces réquisitions, ces passages de troupes avaient dû entraîner de lourdes dépenses pour l'arrondissement de Soissons. Il souffrit cependant moins que les autres, dit l'annuaire de l'Aisne de 1821, qui estime sa perte à 1.952.347^f 78, chiffre dont Brayer nous donne le détail dans ses essais.

1° Habillement, équipement, fournitures, levées de chevaux par les puissances alliées	16.689 ^f
2° Denrées requises dans le pays ou achetées au dehors.	1.750.458 ^f
3° Logement, bois, lumière, etc.	75.000 ^f
4° Transports militaires, guérites, baraques, etc	80.000 ^f
	1.922.147 ^f

chiffre un peu différent de celui indiqué ci-dessus.

On trouve aussi dans les états conservés aux Archives de l'Aisne (1) quelques autres renseignements intéressants.

Le canton de Soissons eut à fournir, pour le logement des troupes étrangères, 92.040 journées d'hommes et 20.877 journées de chevaux, représentant une somme totale de 127.234^f; la part de la ville de Soissons, dans ces chiffres, est de 59.381 journées d'hommes, 9.877 journées de chevaux, soit 60.931^f.

Les fournitures faites par le canton d'Oulchy-le-Château montent à 162.948^f.

Les dépenses, du 28 juin au 20 novembre, sont évaluées à 384.071^f pour le canton de Villers-Cotterêts.

(1) O. 4539.

Une somme de 210.978^f représente le montant des réquisitions dans le canton de Braine.

Le chiffre fixé par la commission de liquidation pour le canton de Vailly est de 157.4[~] pour celui de Vic-sur-Aisne, de 315.799^f.

Les charges résultant de la guerre avaient été lourdes pour la ville de Soissons, qui se remettait à peine des secousses subies, quand, le 13 octobre, une nouvelle catastrophe vint la plonger dans le deuil.

De la poudre et des munitions en grande quantité avaient été accumulées à Soissons et placées, partie dans un souterrain de l'ancienne abbaye de Notre-Dame, partie dans les trois casemates du bastion Saint-Rémy (1).

Des cartouches à canon déposées dans ce dernier endroit étant avariées, le chef de bataillon de Foucault, commandant l'artillerie de la place (2), avait donné l'ordre de les trier et de les démolir ensuite.

Il avait confié le soin d'effectuer cette délicate opération au capitaine d'artillerie Marcoux, officier expérimenté, comptant 24 ans de service, assisté d'un sergent et d'un artificier, qui étaient aussi de vieux soldats.

L'opération suivait un cours régulier; le 13 octobre, le capitaine et ses deux hommes venaient à peine de rentrer dans la première casemate où ils travaillaient lorsque, vers une heure de l'après-midi, une formidable explosion se fit entendre, semant la

(1) Souvenirs de Brayer et rapport du commandant de Foucault aux Arch. hist. de la Guerre.

(2) Il fut, après l'explosion, remplacé dans son commandement par le chef de bataillon Delamonnaye.

terreur et la ruine dans toute la ville. La première casemate, qui contenait 8.532 kilogrammes de poudre, venait de sauter !

Les deux autres casemates résistèrent heureusement, sinon la ville entière aurait été détruite. Une autre circonstance vint limiter le désastre. La ligne de moindre résistance étant sur le flanc droit du bastion, vers le fossé, l'explosion eut lieu de ce côté et s'exerça principalement sur les quelques maisons encore debout du faubourg de Paris et du côté de la campagne; elle produisit un entonnoir de 70 à 80 pieds de diamètre à la partie supérieure.

Quelle fut la cause de la catastrophe, on l'ignore; on prétendit bien que le capitaine Marcoux était entré dans la casemate avec une lanterne sourde, de type réglementaire, il est vrai, mais dont cependant Foucault lui avait interdit de faire usage; mais comment savoir la vérité, lorsque tous les témoins de la catastrophe ont disparu.

Le premier moment de stupeur passé, on courut sur les lieux, on travailla à sauver les malheureux ensevelis sous les ruines de leurs maisons, à préserver les casemates encore intactes, puis on chercha à se rendre compte de l'étendue du désastre.

La ville avait considérablement souffert de l'explosion et principalement les rues Saint-Remi, de l'Echelle du Temple, de Saint-Gaudin, de la Trinité, de la Buerie, des Minimes, de Panleu, la place de la cathédrale et la partie du faubourg Saint-Christophe, du côté du midi.

Plusieurs maisons de ces quartiers furent complètement détruites, beaucoup d'autres devinrent

inhabitables, au moins momentanément, les toits et les planchers étant enfoncés, les portes et les croisées brisées ; aucune maison de la ville ne fut complètement indemne (1).

La cathédrale souffrit aussi beaucoup, surtout dans la partie de l'édifice qui regardait le midi. Les vitraux furent brisés. Il y eut de grands dégâts au séminaire.

Pour comble de malheur, les victimes furent nombreuses ; plus de deux cents personnes furent blessées, et il y eut quarante morts, parmi lesquels quelques soldats et sept séminaristes. On éleva un obélisque sur la tombe de ces derniers au cimetière.

Les pertes furent estimées au chiffre de 400.000^f, dont 80.000^f pour les édifices publics ; c'était une lourde charge, surtout pour une ville déjà très éprouvée.

Heureusement les secours abondèrent. Tout d'abord le ministre de la guerre demanda au duc de Richelieu d'intervenir pour que les troupes alliées ne passassent plus par cette ville (2), et il donna un ordre analogue au général Despinois, commandant la 1^{re} division militaire, en ce qui concernait les détachements français ; on devait faire baraquier la garnison, si c'était nécessaire, tout en prenant les précautions qu'exigeait la sécurité de la place (3). Le ministre avait aussi donné des instructions pour faire évacuer sur La Fère les poudres qui se trouvaient dans la caserne Notre-Dame (4).

(1) Arch. hist. de la Guerre Lettre du maire en date du 13 octobre.

(2) Cette demande ne fut pas accueillie.

(3) Arch. hist. de la Guerre.

(4) Arch. hist. de la Guerre.

De son côté, le préfet de l'Aisne avait signalé la situation à Louis XVIII, et celui-ci donna, sur sa cassette, une somme de 100.000^f, don qui fut accueilli avec la plus vive reconnaissance.

A Paris, un comité se forma en vue de réunir des secours, comité dont faisaient partie Lévesque de Pouilly et de Courval, députés de l'Aisne, le vicomte de Montesquiou, le lieutenant-général comte Pille, Cahier, avocat général près de la cour de cassation, Debief, directeur des droits des indigents, et le notaire Lamarre, qui fut trésorier du comité.

Plusieurs théâtres donnèrent des représentations au profit des victimes, des souscriptions furent ouvertes, et les pertes subies furent en grande partie comblées. Le crédit de 100.000^f, accordé par le Roi, fut réparti entre 327 personnes.

La ville de Soissons avait bien de la peine à revenir au calme, et les esprits étaient encore bien troublés ; peut-on d'ailleurs s'en étonner, lorsqu'on considère les événements survenus depuis deux ans ?

Un rapport de police dit que la ville est livrée aux ennemis du Roi. Les officiers et les soldats menacent continuellement les habitants. Il y a un club qui se tient chez un nommé Legry (1), ancien huissier, ayant une fortune considérable composée de biens nationaux. Les autres chefs de cette association sont Letellier, Brassau et Morel. Le maire est un partisan de l'usurpateur.

Le préfet de l'Aisne, le marquis de Nicolaï, fut saisi par le ministre de ce rapport, ainsi que de di-

(1) Celui dont nous avons déjà parlé.

verses autres dénonciations. D'un esprit impartial et libéral, il rassura le ministre (1). Tout d'abord le sieur Brassau, écrit-il le 12 octobre, est mort depuis plusieurs mois. Legry et ses amis Letellier, Capitain et Godet, médecin, avaient reçu en avril la décoration de la Légion d'honneur et regrettent naturellement de ne pouvoir la porter ; d'autre part, Legry a des craintes pour sa fortune, principalement composée de biens d'émigrés. Morel avait été aussi décoré par l'Empereur ; c'est un homme très estimé à Soissons, constamment chargé de l'intérim en l'absence des sous-préfets ; il a été récemment désigné par le préfet lui-même pour faire partie du comité de répartition des cent millions votés par les Chambres pour secourir les victimes de la guerre. Le marquis de Nicolaï terminait ainsi sa lettre :

« Il existe dans la ville de Soissons plusieurs anciens militaires, officiers et soldats en activité, retraite ou réforme que l'on ne croit pas dévoués au Roi ; cependant ils sont tranquilles et paraissent éloignés de tout complot tendant à entraver la marche du gouvernement.

« En général, Monseigneur, je n'hésite pas à dire que les habitants de Soissons sont connus par un esprit tranquille ; après tant de secousses en sens contraire, il serait difficile qu'il y eût une parfaite identité dans toutes les opinions, mais je ne crains pas d'avancer que, hors les individus dont j'ai l'honneur de parler à Votre Excellence, et qui seront l'objet d'une surveillance particulière, il n'y a rien à

(1) Arch. Nat. F⁷ 3879, doss. 36913.

craindre des habitants de Soissons. Le maire est exact, vigilant ; je dois avoir en lui une juste confiance d'après sa conduite de tous les temps et, s'il a des ennemis, il ne les doit qu'à un caractère de modération peu goûté par quelques esprits exagérés.»

Malheureusement tout le monde n'était pas de sens aussi rassis que le préfet.

Un marquis (nous n'avons pas sur lui d'autre indication) transmettait le 28 octobre au ministre de l'intérieur l'extrait d'une curieuse lettre écrite le 21 octobre à un des maréchaux des logis du Roi par un notaire de Soissons, dont le nom n'est pas donné, mais qui est, dit notre marquis, digne de toute confiance (1).

« Au total, écrit ce notaire, nous avons encore à nous louer de ce que cet événement (2) n'ait pas eu des suites plus funestes ; il est peut-être un des moindres maux de ceux que nous éprouvons aujourd'hui. L'esprit de notre ville est en général plus mauvais que dans aucune autre du royaume, parce que notre administration municipale est aussi mauvaise que possible. Absence totale de police qui permet à tout le monde de faire et dire ce qu'il veut. Les administrations supérieures ne paraissent pas s'en occuper et je vois beaucoup d'honnêtes gens disposés à quitter leur habitation pour n'y plus revenir ; c'est aussi ce que j'aurais déjà fait, si je pouvais disposer de mon état. Notre population est diminuée d'un tiers depuis deux ans. »

(1) Arch. Nat. F1b II, Aisne, 4.

(2) L'explosion de la poudrière.

Si notre notaire ne faisait pas l'éloge de la municipalité de Soissons, le sous-préfet ne disait pas beaucoup de bien de la magistrature de l'arrondissement dans un rapport (non daté) qu'il adressait au garde des sceaux (1)

Le président Brayer et le procureur du Roi, Vanier, sont caducs et ne peuvent exercer leurs fonctions ; le substitut Decaisne a de mauvaises opinions et serait remplacé avantageusement par Grévin, juge auditeur, auquel Lévêque-Menesson, neveu du président Brayer, pourrait succéder.

Lalourcé, juge d'instruction, est très mauvais, le juge Petit, médiocre ; on ne peut au contraire dire que du bien de Vuillefroy, juge auditeur.

Le sous-préfet donne de détestables renseignements sur le commissaire de police Bastide qui est soutenu par le maire, et propose de donner son poste à l'avocat Barbereux.

Il indique comme très dangereux l'avocat Legry, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ; Legry est très lié avec le juge de paix de Soissons, Delabarre, aussi mauvais que lui, et que de Noue voudrait voir remplacer par Daras.

Dans certains rapports, on avait prétendu que la fermentation qui existait encore était entretenue par les officiers rentrés dans leurs foyers ; de Noinville fut chargé de faire une enquête sur ceux de l'arrondissement de Soissons.

Le 15 décembre, il transmettait son travail au préfet de l'Aisne, en ayant soin de faire remarquer

(1) Bibl. Péria, n° 5096.

que les renseignements recueillis par la gendarmerie, et les notes des corps ne pouvaient être acceptés qu'avec une certaine réserve. L'enquête avait porté sur 75 officiers. Parmi eux on peut citer le lieutenant-colonel du 30^e de ligne, Jodon de Villeroché, noté comme royaliste ; Martenot, de Courdoux, lieutenant-colonel au 2^e régiment de la garde impériale et Capelle, lieutenant-colonel d'artillerie, restés tous deux zélés partisans de l'Empereur (1).

(1) Voici une courte biographie de ces trois officiers supérieurs.

Jodon de Villeroché (François-Pierre-Charles), né le 20 octobre 1767 à la Ferté-Bernard (Sarthe). Capitaine au 1^{er} bataillon de la Sarthe, le 2 septembre 1791 ; chef de bataillon le 30 juin 1799 ; major au 30^e de ligne le 7 avril 1809 ; commandant le régiment de marche de l'Escout à Spandau le 16 novembre 1812 ; mis en non activité le 28 septembre 1813 ; pourvu le 25 janvier 1814 du commandement du fort de Charlemont ; mis en demi solde le 10 septembre 1814 ; retraité le 2 septembre 1821. Jodon de Villeroché avait fait toutes les campagnes de 1792 à 1814. Il était officier de la Légion d'honneur. Il avait épousé une Belge de très bonne famille, la baronne de Waha Duras. En 1815 il lui arriva une petite mésaventure ; le maire de Soissons avait eu la singulière idée de vouloir l'obliger à servir, ainsi que d'autres officiers supérieurs, dans les rangs de la garde nationale, comme simple fusilier. Jodon de Villeroché adressa à ce sujet, le 16 janvier 1815, une réclamation très vive au duc de Dalmatie qui lui donna pleinement raison.

Martenot (François), né le 18 février 1770, à Marcilly (Côte d'Or), soldat au 2^e bataillon des Volontaires de la Côte d'Or le 18 août 1791 ; sous-lieutenant le 20 juin 1793 ; lieutenant en premier (capitaine) aux chasseurs à pied de la garde des Consuls le 5 juillet 1802 ; capitaine (chef de bataillon) le 27 novembre 1805 ; chef de bataillon (major) au 3^e régiment de tirailleurs de la jeune garde le 6 décembre 1811 ; passé au 2^e régiment de grenadiers le 22 janvier 1813, au corps royal des grenadiers de France le 1^{er} juillet 1815 ; en demi-solde le 30 juillet 1816 ; retraité le 10 octobre 1821. Martenot fut blessé cinq fois. Il devint officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis. Il reçut le 6 avril 1831 le titre de baron sous le nom de Martenot de Courdoux, avec une dotation de 2.000^f sur le département du Trasimène. Il se retira à Vauxbuin.

Capelle (Antoine-Laurent) né à Toulouse le 8 août 1777. Elève à l'école Polytechnique en 1795 ; lieutenant en second au 8^e régiment d'artillerie à pied ; lieutenant en premier le 2 août 1802 ; capitaine en

Ces inquisitions, ces témoignages de défiance n'étaient peut-être pas le meilleur moyen d'apaiser l'effervescence dont on se plaignait, mais, à ce moment, l'administration était dominée par la Chambre introuvable dont on connaît les passions, passions que ne partageait heureusement pas, on l'a vu, le préfet du département, le marquis de Nicolai.

Le ministre de l'intérieur, de Vaublanc, lui ayant écrit qu'on avait procédé à trop peu de révocations dans le département, le préfet lui répondait le 2 février 1816 (1) qu'au début le travail d'épuration avait été facile, car on n'avait frappé que les personnes ayant des opinions bien prononcées, mais, ajoutait-il, les opérations qui lui restent à faire nécessitent une extrême circonspection. « En effet, Monseigneur, dans les rapports qui me sont faits journellement, ce n'est qu'avec peine qu'on peut distinguer les plaintes véritablement fondées de celles qui ne doivent être attribuées qu'à l'intérêt particulier tant de fois blessé par les mesures de rigueur, que les maires ont été contraints d'employer envers leurs administrés. »

Il a dû tenir compte aussi du caractère des sous-préfets ; celui de Soissons, « dans un arrondissement

second aux pontonniers le 1^{er} juin 1804 ; chef de bataillon à l'état-major de l'artillerie le 20 septembre 1809 ; lieutenant-colonel le 21 juin 1814 ; chef de bataillon à l'artillerie à pied de la garde le 11 avril 1815 ; colonel le 9 juillet 1823 ; mort à Strasbourg en activité de service le 10 novembre 1828 Il fut officier de la Légion d'honneur, chevalier de St-Louis ; il reçut le titre de baron de l'Empire le 16 avril 1813. Il s'était marié dans le département de l'Aisne et habitait Villers-Hélou. Sa fille fut la fameuse Madame Lafarge.

(1) Arch. Nat. Fl^o Aisne 4.

constamment tranquille, demandait des changements presque généraux, dont je n'ai dû accorder que la moindre partie, encore a-t-elle donné lieu à quelques réclamations. »

C'est sur ces sages paroles du marquis de Nicolai que je veux terminer un travail peut-être trop long, et que j'abandonne notre ville au seuil de l'année 1816. Désormais Soissons va vivre une vie calme et tranquille, à peine troublée par les commotions de 1830 et de 1848, jusqu'aux jours malheureux où, pour la troisième fois, nos concitoyens apercevront du haut de leurs remparts les uniformes ennemis, et connaîtront eux aussi, avec l'amère douleur de voir leur sol envahi, la patrie démembrée, « la terreur prussienne ».

R. FIRINO.



TABLE ALPHABÉTIQUE
 DU
DIX-SEPTIÈME VOLUME
 (3^e série)
DU BULLETIN
 DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

A

	Pages
Abatage (Ordre d') des maisons et arbres autour de Soissons	151
Abbés de Saint-Jean-des-Vignes	1
Adresse de Soissons à l'Empereur	97
Adresses de Soissons au Roi	93, 161, 165
Alliés (Projet de passage des) par Soissons	173
Approvisionnement de Soissons	132
Arc (Jeanne d') : demande de M. le chanoine Du- nand	1
Armée : sa concentration à Soissons	144
— sa désorganisation	146
Armentières (château d')	20
Aubineau Jules (Election de M.) comme membre titulaire	XIX

B

Bazoches (Diminution des revenus de la seigneurie de).	50
Bergère, capitaine du génie	150

	Pages
Bérenger de Sassenage, abbé de Saint-Jean-des-Vignes.	II
Bertrand (Election de M.) comme membre titulaire.	VIII
— (Décès de M.) et notice nécrologique	XIX
Blancs-Manteaux (Prieuré et ferme des) à Pommiers.	XXX, 66
Brucelle (Décès de M.) et notice nécrologique	IX
Bucy (Biens de Saint-Léger à)	50
Budget de Soissons en 1815	91
Bureau (Election du)	II
Buttet (Election de M. de) comme membre titulaire.	XII

C.

Cachet ancien de Soissons.	IV
Cadran solaires (Demande de renseignements sur les)	III
Calais, seigneur de Rochemont, conseiller du Roi	79
Capelle (Antoine-Laurent) ; notes biographiques	225
Chantereau-Le Febvre, maire de Soissons	62
Chavigny (Demande de renseignements sur les lieux-dits de)	VII
Clergé en 1815	108
Club (Un) à Soissons	221
Colonel Gérard : notes biographiques	123
Colonnes de la Renaissance, rue de la Buerie.	XVI
Complot sous la Restauration	XV
Conférence de M. Lefèvre-Pontalis.	II, V
Conflit entre Gérard et le Conseil Municipal	179
Congrès archéologique de 1911	XXVIII
Conseil Municipal de Soissons en 1815.	89, 99
— — — — — en permanence	154
Constitution (Jeu de la)	XXI, 21
Constructions gallo-romaines à Soissons	XII
Convention entre Grundler et le général russe Ouschakoff	198
Correspondance entre Renaud de Fontaines et Clamanges (Clémengis)	53
Crouy (Dévouement d'une femme de) en 1814	VIII
Crépin (Saint-) le Grand n'eut pas pour abbé Jean Milet, évêque de Soissons.	VIII, 12
Cugny-les-Crouettes (Curé de).	XVI, 15
— (Grottes de)	19

D

	Pages
Davout conseille d'arborer de drapeau blanc	158
Défense de Soissons (Mesures pour la)	127, 148
Delaage, sous-préfet de Soissons	104
Dépenses de guerre à Soissons et dans l'arrondissement	210
Desèvre, maire de Soissons	90
Deviolaine Georges (Election de M.) comme membre titulaire	VIII
Don de brochures	IV, XXVIII
— de cartes postales	VIII
Drapeau blanc (Ordre d'arborer le)	157
Duez (Election de M.) comme membre titulaire	IV
Dunand (Réponse de M. F. Brun à M. le chanoine)	III

E

Elections législatives à Soissons	201
Emeute dans la garnison de Soissons	190
Enrôlements à Soissons	94
Etat des esprits en Soissonnais	104
Excursion à La Ferté-Milon et Bourgfontaine	XXIV
Explosion de la poudrière.	218

F

Ferme des Blancs-Manteaux à Pommiers	xxx, 66
Fontaines (Renaud de), évêque de Soissons	III, xxx, 31
— (Renaud de), prieur de Saint-Denis	44
— (Renaud de), chevalier	44
— (Pierre de) grand-chantre de la cathédrale	47
Fontenoy (Général russe à)	177
Fourment (de), sous-préfet de Soissons.	100

G

Garcion (Philippe de), abbé de Saint-Crépin	48
Garnison de Soissons	130
Gérard, commandant de Soissons	123
— : son départ de Soissons, son rôle	199
Grottes de Cugny	19
Grundler, commissaire du Roi à Soissons.	188
Guise (Henri de), inscription à Rome	xxx, 82

H

	Pages
Hébert, maire de Soissons	63
Hôpital militaire (Projet d'un) au séminaire .	133
Hospices de Soissons : refus de concours pour l'hôpital militaire	136
Hôtel-Dieu (Inscription provenant de l')	vi
Huet Jean, official	49

I

Inscriptions lapidaires à Rome concernant Henri de Guise et Jean Milet.	xxx, 82
---	---------

J

Jessaint (de), sous-préfet de Soissons	117
Jeu de la Constitution	xxi, 21
Jodon de Villeroché : notes biographiques . . .	225
Joveneau, maire de Soissons	99
Jossienne, nom du rû de Crouy	xxvi

K

Kretzschmar (Election de M.) comme membre titulaire	xii
---	-----

L

Labbé (Election de M.) comme membre titulaire. .	xix
Lambert (Election de M.) comme membre titulaire. .	viii
Landelin (Saint-) de Crespin eut pour abbé Jean Milet, évêque de Soissons	vii, 12
Languet de Gergy, évêque de Soissons.	23
Larchet (Election de M.) comme membre titulaire .	xix
Larminat (M. l'abbé de) est élu membre titulaire .	ii
Le Blanc de Beaulieu, évêque de Soissons	109
Ledouble (Décès de M. le chanoine) et notice nécrologique	xiii
Legry (Décès de M.) et notice nécrologique . . .	x
Lévesque de Pouilly, député de Soissons	115
Leuillier, auteur de notes sur les sièges de 1814 et 1815	152

	Pages
Lhote (Election de M.) comme membre titulaire. . .	xxv
Logement des troupes à Soissons et dans l'arrondissement	209
Longues-Raies (Une fouille à la nécropole des) . . .	xi

M

Machart (Jean), abbé de Saint-Jean des Vignes . . .	49
Macret (Election de M.) comme membre titulaire . .	xii
Magistrature (Rapport sur la)	224
Maison ancienne à Soissons	xxvii
Martenot (François) : notes biographiques	225
Masure, de Braine, conseiller d'arrondissement . .	107
Mesures pour la mobilisation	95
Milet (Jean) évêque de Soissons (Rapport sur communication relative à).	12
Miremont (Don d'une notice sur la comtesse de). .	xxv
Misère dans le Soissonnais	49
Morel, auteur de souvenirs sur Soissons	99, 151, 222
Municipalité de Soissons (Pièces concernant la) . .	xxix, 62
— — en 1815.	89
— — sa reconstitution.	164
— — (Rapport sur la).	223

N

Nanteuil-la-Fosse : pierre tombale de François de Mussan	xvi
Napoléon à Soissons	141
Noinville (de), commandant du département à Soissons	203
Noüe (de), de Villers, conseiller d'arrondissement .	107
— sous-préfet de Soissons	187

O

Obituaire de la cathédrale.	xxvii
Officiers (Enquête sur les)	225
Onyx gravé trouvé à Soissons	xix
Ordre du jour de Gérard, commandant de Soissons.	160
Oulchy-le-Château : projet de formation d'un hôpital militaire auxiliaire.	137

P

	Pages
Payement de la solde de la garnison de Soissons	196
Pille (Général)	2
Plaintes contre Gérard, commandant de Soissons	168
Poitou (Election de M.) comme membre titulaire	xix
Polissoires de Berzy-le-Sec	xx
Pondron (Abbé), curé de Cugny-les-Crouttes	15
Précautions contre les malveillants	107
Préfet Nicolaï (Attitude du)	226
Préparatifs de guerre	118
Prieuré et ferme des Blancs-Manteaux, à Pommiers.	xxx, 66
Procession de Soissons	viii
Proclamation de Gérard aux habitants	187
Prussiens devant Soissons.	175
— (Projet des) d'entrer dans Soissons.	203

Q

Quinette de Rochemont (Famille)	79
Quinquet, d'Oulchy, conseiller d'arrondissement	107

R

Rabourdin (Election de M.) comme membre titulaire.	viii
Racine enfant (Inauguration d'une statue de)	xxvi
Remerciements (Vote de) à la municipalité de Soissons)	166
Rochemont (Calais, seigneur de).	79
Russes devant Soissons	173
— (Entrée des) à Soissons	201

S

Saint-Crépin-le-Grand n'eut pas pour abbé Jean Milet, évêque de Soissons	viii, 12
Saint-Crépin (Philippe de Garcion, abbé de)	48
Saint-Landelin de Crespin eut pour abbé Jean Milet, évêque de Soissons	viii, 12
Saint-Léger (Enquête sur l'abbaye de).	48
— Vœux pour son affectation	xxvi
Saint-Just : son écriture, son cachet, son élection à la Convention	xxi

	Pages
Sceau de cuivre offert par M. Scalabre.	vi
Soissonnais (Misère dans le)	49
Soissons (Pièces concernant la municipalité de). .	62
— en 1815.	xxvi, xxviii, 87
— et les environs après Waterloo	142
— (Conditions de la reddition de)	178
— (Refus de Gérard de livrer)	179
— manque de communications	192
— siège des autorités civiles et militaires du département	207
— (Formation d'une légion départementale à) département	208
— (Passages de troupes à)	138, 209
— (Etat des esprits à), à la fin de 1815	222

T

Témoignage de Gérard Machet, évêque de Castres, en faveur de Renaud de Fontaines.	60
Testament de Renaud de Fontaines	52
Trelcat (abbé), auteur d'un mémoire relatif à Jean Milet, évêque de Soissons	12
Turquois (Election de M.) comme membre titulaire.	xxx

V

Vailly (Maison de bois à)	v
— (Tête de pierre trouvée à).	xxx
Vauxbuin (Baudouin Morel, curé de)	50
Vielle, adjoint de Soissons, remplace le maire . .	155
— la municipalité lui vote des remerciements . .	166
Villeheurnois (de la), de Soupier, conseiller d'arron- dissement	107
Villers-Cotterêts (Projet de formation d'un hôpital militaire auxiliaire à).	138
Vinot (Général) Gilbert-Julien	vi, 1
— Félix-Constant, frère du général.	11



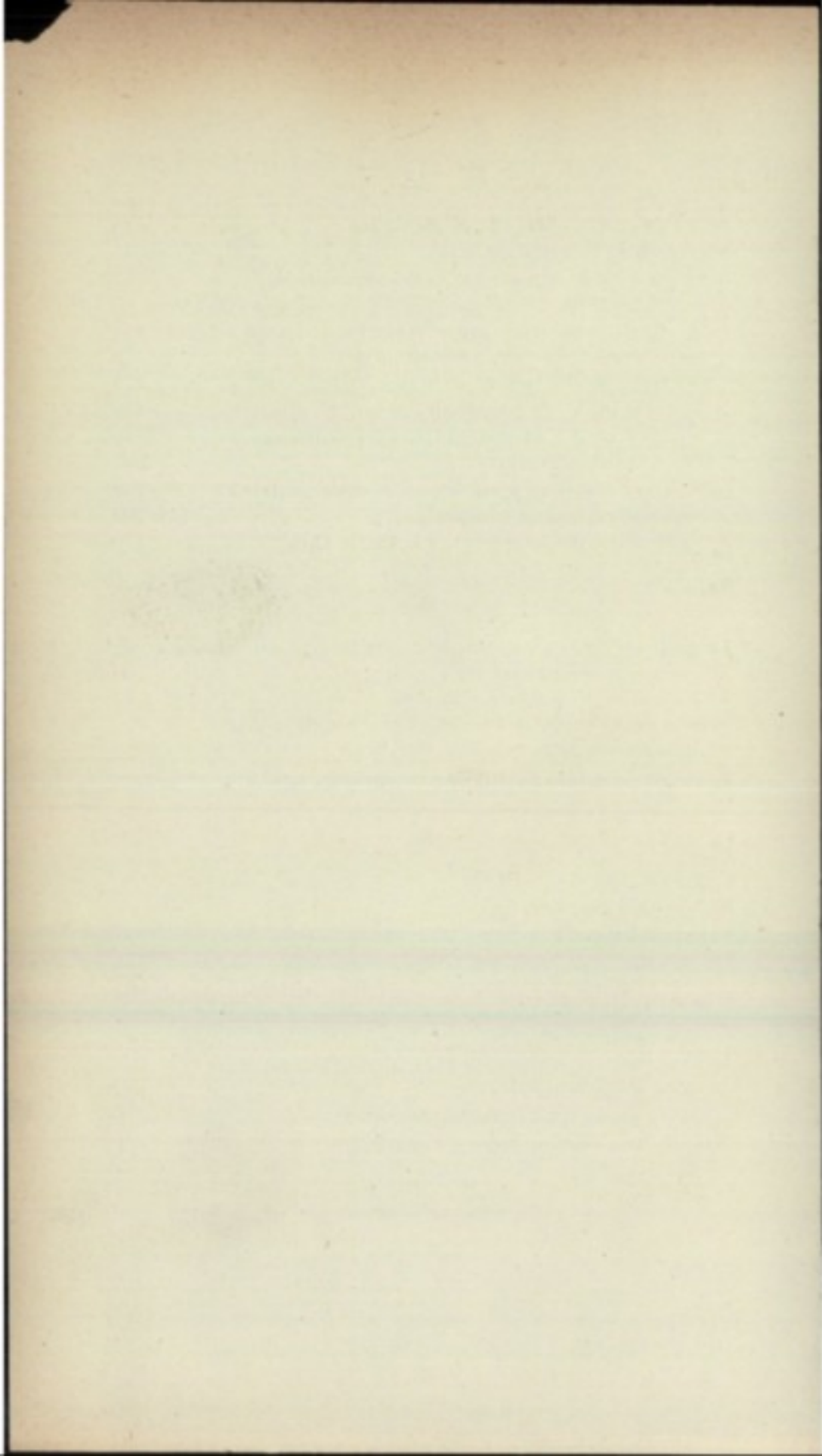
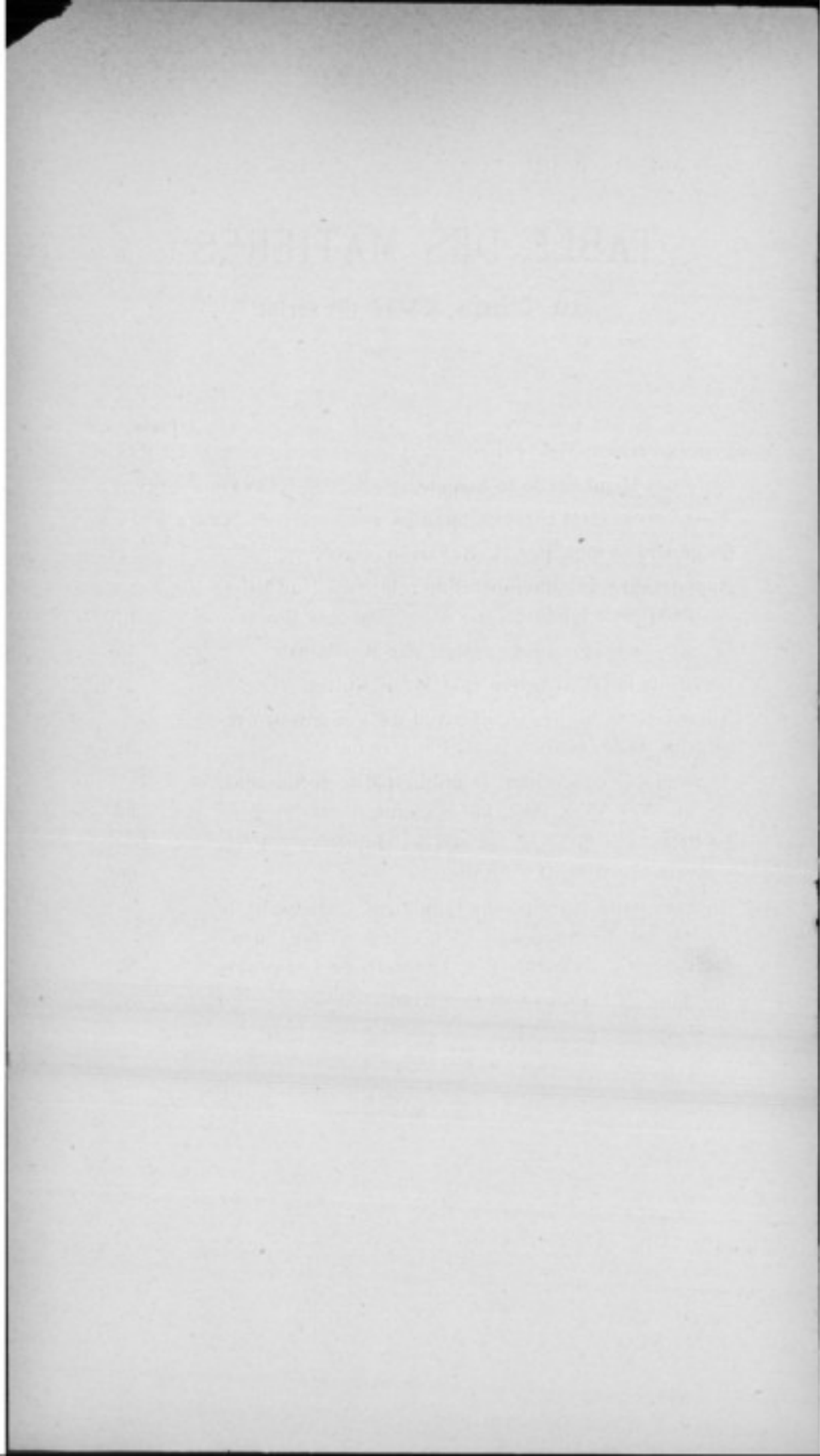


TABLE DES MATIÈRES

du Tome XVII (3^e série)

	Pages
Procès-verbaux des séances	I à xxx
Liste des Membres de la Société.	xxxiii à xxxviii
— des Sociétés correspondantes	xxxix à xlv
Le général Vinot, par M. R. Firino	1
Rapport sur une communication relative à Jean Milet, évêque de Soissons, par M. le chanoine Binet	12
Le curé de Cugny-les-Crouttes, par M. Plateau	15
Le jeu de la Constitution, par M. de Buttet	21
Notes biographiques sur Renaud de Fontaines, évê- que de Soissons, par M. Félix Brun	31
Trois pièces concernant la municipalité de Soissons, en 1670, 1675, 1682, par le même	62
Le Prieuré et la ferme des Blancs-Manteaux à Pom- miers, par M. O Vauvillé.	66
Note sur deux Inscriptions lapidaires intéressant la région du Soissonnais et relevées dans deux églises de Rome, par M. l'abbé P. de Larminat.	82
Soissons en 1815, par M. R. Firino	87





Errata du Tome XVII

Page 111 : Lire J.-C., év. de Soissons, au lieu de J.-A.

Page 115, renvoi 1, lire *Ann. du Diocèse* t. x, au lieu de t. ix.

